

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU LUNDI 24 FÉVRIER 2025

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 71

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Quorum : 44

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND *est arrivé à la délibération n°6 et a quitté la séance à la délibération n°21*, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *est arrivé à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Armelle AUDIN jusqu'à son arrivée*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER *est arrivée à la délibération n°7 et a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU *est arrivé à la délibération n°7 et a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE jusqu'à son arrivée*, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON *a quitté la séance à la délibération n°7 et a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU*, Marie QUINTON, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

## ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.

### ↳ INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

- 1) COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 25 NOVEMBRE, DES DECISIONS N° D2024-62, D2024-84 A D2024-110 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN NOVEMBRE ET DECEMBRE 2024
- 2) REPRESENTATIONS DE LA METROPOLE DANS DIFFERENTS ORGANISMES

### ↳ RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE

- 3) MESURES RELATIVES A LA GESTION DU PERSONNEL
- 4) PROCEDURE DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS EMIS PAR LES LANCEURS D'ALERTE - DESIGNATION DU REFERENT ALERTE
- 5) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRES LES FEMMES ET LES HOMMES - ANNEE 2024

### ↳ FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD

- 6) REGLEMENT DU FOND DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES MEMBRES DE LA METROPOLE - AVENANT N°2
- 7) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

### ↳ URBANISME : rapporteur Monsieur Christian GATARD

- 8) JOUE-LES-TOURS - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU
- 9) LA RICHE - APPROBATION DU BILAN DES OBSERVATIONS ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU
- 10) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - APPROBATION DU BILAN DES OBSERVATIONS ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU
- 11) TOURS - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLU
- 12) PROJET LIGNES2TRAM - AVIS SUR LES DOSSIERS DE MISE EN COMPATIBILITE DES PLU DE TOURS ET DE CHAMBRAY-LES-TOURS DANS LE CADRE DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

### ↳ ESPACES PUBLICS : rapporteur Monsieur Laurent RAYMOND

- 13) CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA CONDUITE D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA REALISATION D'UN ECHANGEUR AUTOROUTIER SUR L'A85 A JOUE-LES-TOURS
- 14) CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR CONDUIRE UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA REALISATION DE PASSERELLES MODES ACTIFS SUR L'AUTOROUTE A10 ENTRE LOIRE ET CHER

15) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - PARVIS DE LA GARE - CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS - AVENANT N°1

↳ **EQUIPEMENTS SPORTIFS : rapporteur Monsieur Sébastien MARAIS**

16) TOURS - CENTRE AQUATIQUE DU LAC - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA CREATION DE NOUVEAUX TARIFS

17) LUYNES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA PISCINE LES THERMES - AVENANT N°1 RELATIF A LA FACTURATION DES FLUIDES

↳ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : rapporteur Madame Catherine GAULTIER**

18) CHAMBRAY-LES-TOURS - PARC D'ACTIVITES LA VRILLONNERIE SUD - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SET - BILAN DE LIQUIDATION - REMISE DES OUVRAGES - QUITUS DE FIN D'OPERATION

↳ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

19) CREATION DE LA SCCV LE LOT H AVEC PRISE DE PARTICIPATION DE LA SET

↳ **DECHETS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

20) CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS DE PARCAY-MESLAY - REMBOURSEMENT PAR LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L.) TRI VAL DE LOIRE DES FRAIS DE TRANSPORT DU PUBLIC POUR EFFECTUER LA VISITE DU CENTRE DE TRI

↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

21) APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

22) JOUE-LES-TOURS - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA RABIERE ET DU MORIER - APPROBATION DU COMPTE D'EXPLOITATION 2023 ET DES REDEVANCES LIEES AU GAIN DE LA COGENERATION

23) ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE (S.I.E.I.L.) POUR LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

↳ **PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE-TERRITORIAL : rapporteur Monsieur Stéphane HOUQUES**

24) APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

↳ **GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS : rapporteur  
Monsieur Philippe CLEMOT**

25) REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION D'UN OUTIL DE GESTION DE PLAN COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE AU TITRE DES BIENS PARTAGES – ADOPTION

↳ **BATIMENTS ET FONCIER : rapporteur Monsieur Emmanuel DUMENIL**

26) CHAMBRAY-LES-TOURS - TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS AFFECTES AUX COMPETENCES EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN ET D'ASSAINISSEMENT ET EAU CONCERNES PAR LA 2 EME LIGNE DE TRAMWAY

\*\*\*

## **DÉLIBÉRATIONS – RAPPORTS – DISCUSSIONS – SCRUTINS - VOTES**

Frédéric AUGIS : *Je souhaite la bienvenue à Frédéric MINIOU, en remplacement de Benoit FAUCHEUX, qui fait son entrée au sein de notre assemblée, bienvenue cher ami.*

**Désignation de Madame Maria LEPINE en qualité de Secrétaire de séance.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.**

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Le Conseil métropolitain approuve le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024.**

---

**C\_25\_02\_24\_001- INSTITUTIONS - COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 25 NOVEMBRE, DES DECISIONS N° D2024-62, D2024-84 A D2024-110 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN NOVEMBRE ET DECEMBRE 2024**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 67

Nombre de conseillers votants : 84

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BRIAND, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 17 mars 2023, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau et au Président une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux ainsi que des décisions qui ont été pris dans le cadre de cette délégation.

## **Décisions du Bureau métropolitain du 25 novembre 2024 :**

### **↪ COMMUNICATION : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

1) CEREMONIE DU GUIDE MICHELIN - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION CENTRE

### **↪ POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE : rapporteur Monsieur Olivier CONTE**

2) CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA METROPOLE

3) ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ 37) EN SOUTIEN A SON PROJET DE CREATION D'UNE MAISON DE LA JEUNESSE

4) PROGRAMMATION FINALE 2024 DU CONTRAT DE VILLE

5) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - PLACE DES COSMONAUTES - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC VAL TOURAINE HABITAT

### **↪ POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT : rapporteur Madame Aude GOBLET**

6) SIGNATURE D'UN PACTE TERRITORIAL - FRANCE RENOV' AVEC L'ANAH

7) CONVENTION CADRE 2024-2029 DE L'OBSERVATOIRE DES LOYERS DU PARC PRIVE DE LA METROPOLE TOURANGELLE

8) TOURS - FINANCEMENT DE 38 LOGEMENTS PLS - CASERNE BEAUMONT CHAUVEAU/L'ECHOS DU BOIS - PROGRAMMATION 2022 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLS) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 1.986.268,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %

### **↪ POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

9) TOURS - FINANCEMENT DU REMPLACEMENT DE COMPOSANTS DE LOGEMENTS SOCIAUX (REHABILITATION DU PARC SOCIAL PUBLIC) - MULTI ADRESSES - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PAM) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 3.490.000,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %

10) TOURS - FINANCEMENT DE 23 LOGEMENTS PLUS ET 9 LOGEMENTS PLAI - RESIDENCE PINGUET GUINDON - PROGRAMMATION 2017 - (PLUS/PLAI) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 4.275.187,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %

11) PROGRAMMATION DEFINITIVE DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE DELEGUEES ET SOUTIEN DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU PARC SOCIAL POUR L'ANNEE 2024

↳ **ESPACES PUBLICS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

12) SAINT-AVERTIN - RUE LEON BRULON ENTRE LA RUE DES PHALENES ET LA RUE DU MARECHAL JOFFRE - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

13) SAINT-AVERTIN - RUE LEON BRULON ENTRE LA RUE DES CIGOGNES ET LA RUE PIERRE DE COUBERTIN - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

14) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - RUE DES MAGASINS GENERAUX - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

↳ **ESPACES PUBLICS : rapporteur Monsieur Laurent RAYMOND**

15) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - RUE DES MAGASINS GENERAUX - CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A LA MISE EN SOUTERRAIN DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE ETABLIS SUR APPUIS ORANGE

16) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - REQUALIFICATION DU PARVIS NORD DE LA GARE - SUPPRESSION DES TOILES TENDUES EN ACCES DE LA GARE - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE EXERCEE PAR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

17) DRUYE - CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET RESEAUX DIVERS ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA SOCIETE VILLADIM AMENAGEMENT ET PROMOTION DANS LE CADRE DU PROJET IMMOBILIER - LA NAURAIE

18) TOURS - CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET RESEAUX DIVERS ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LINKCITY - PROJET IMMOBILIER - TOURS SAINT SAUVEUR

19) COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CIPA) - RAPPORT 2023

↳ **EQUIPEMENTS SPORTIFS : rapporteur Monsieur Sébastien MARAIS**

20) BOULODROME - ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES CHARGES ENERGETIQUES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL D'INDRE-ET-LOIRE - AVENANT N°2

↳ **EQUIPEMENTS CULTURELS : rapporteur Monsieur Cédric DE OLIVEIRA**

21) TOURS - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL - THEATRE OLYMPIA - ATTRIBUTION D'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2025

22) JOUE-LES-TOURS - LE TEMPS MACHINE - ATTRIBUTION D'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2025

↳ **COMMERCE ET ARTISANAT : rapporteur Monsieur Thibault COULON**

23) OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2025 - AVIS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE RELATIF AUX SAISINES DES VILLES DE BALLAN-MIRE, CHAMBRAY-LES-TOURS, JOUE-LES-TOURS, SAINT-CYR-SUR-LOIRE ET TOURS

↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

24) PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA SOCIETE DALKIA BIOGAZ PORTANT SUR LE CONTRAT DE CONCESSION DE LA STATION BIOGAZ A LA GRANGE DAVID

↳ **COMMANDE PUBLIQUE : rapporteur Monsieur Christian DRUELLE**

25) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE MATERIELS DE SIGNALETIQUE ET DE SIGNALISATION ROUTIERE POUR LES SERVICES TECHNIQUES APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

26) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE VETEMENTS PROFESSIONNELS, D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DE VETEMENTS DE SPORT APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

↳ **BATIMENTS ET FONCIER : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

27) LA RICHE - RUE DU PETIT PLESSIS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU VAL DE LOIRE

↳ **BATIMENTS ET FONCIER : rapporteur Monsieur Emmanuel DUMENIL**

28) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - AVENUE YVES FARGE - CESSION D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE

29) TOURS - AFU CHAMP GIRAULT - MODIFICATION DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES - TRANSFERT DE PROPRIETE ENTRE L'AFU CHAMP GIRAULT ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

30) TOURS - ILE BALZAC - CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE TOURS ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

31) APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVICE RELATIVE AUX SERVICES EXTRANET DE LA MSA

**Décisions du Président n° D2024-62, D2024-84 à D2024-110 :**

N°	Objet
62	RENOUVELLEMENT ADHESION VILLES AU CARRE POUR 2024
84	DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DE DESIGNER UN AVOCAT - DEFENSE DES INTERETS CIVILS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE POUR LES FAITS COMMIS PAR UN AGENT METROPOLITAIN DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS
85	DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DE DESIGNER UN AVOCAT - RECOURS EN ANNULATION FORME PAR MONSIEUR B. G, AGENT METROPOLITAIN, CONTRE LES DECISIONS AFFERENTES AU NOMBRE DE JOURS DE TELETRAVAIL ACCORDES
86	DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DE DESIGNER UN AVOCAT - RECOURS EN ANNULATION FORME PAR MONSIEUR B.N, ANCIEN AGENT METROPOLITAIN, CONTRE LE REFUS DE LUI ACCORDER RETROACTIVEMENT LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

87	DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DE DESIGNER UN AVOCAT - RECOURS EN PLEIN CONTENTIEUX FORME PAR LA SOCIETE ROCHALLARD CONTRE LE REFUS D'INDEMNISER DES DOMMAGES IMPUTES A DES TRAVAUX PUBLICS
88	ADAPTATION DES ESPACES URBAINS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - CREATION D'ILOTS DE FRAICHEUR ET AMELIORATION DU CONFORT THERMIQUE D'ETE - DEMANDE SUBVENTION - VEGETALISATION DE LA PLACE DE LA TRANCHEE A TOURS
89	EMPRUNT 2024 BUDGET PRINCIPAL
90	SAINT-PIERRE-DES-CORPS - AVENUE VATEL - DELEGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU VAL DE LOIRE
91	DECISION DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF FONDS FACADES
92	BERTHENAY - BAIL RURAL ENVONNEMENTAL A CONCLURE AVEC MONSIEUR VINCENT FERRET
93	MOUVEMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRE 2024 REPRIS DANS LA DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL
94	DECISION DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF FONDS FACADES - SARL PURE
95	ADAPTATION DES ESPACES URBAINS - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2025 - REQUALIFICATION, VEGETALISATION ET RAFRAICHISSEMENT DE LA PLACE DE LA MEDAILLE A SAINT-PIERRE-DES-CORPS
96	MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION D'UN ELU METROPOLITAIN A LA REUNION STATUTAIRE DEV'UP CENTRE-VAL DE LOIRE LE 20 JANVIER 2025 A ORLEANS
97	MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION D'UNE ELUE METROPOLITAINE AUX JOURNEES NATIONALES DE FRANCE URBAINE LES 10 ET 11 OCTOBRE 2024 A LYON (69)
98	AMENAGEMENT URBAIN - DEMANDE SUBVENTION ETAT 2025 - VEGETALISATION DE LA PLACE CHOISEUL A TOURS
99	EMPRUNT 2024 BUDGET PRINCIPAL
100	MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION D'UNE ELUE METROPOLITAINE A LA CEREMONIE DE REMISE DE PLAQUES ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE LE 9 OCTOBRE 2024 A ORLEANS
101	MOBILITE DURABLE - DEMANDE SUBVENTION ETAT 2025 - AMENAGEMENT CYCLABLE ITINERAIRE 2 - SECTION RUE DES BORDIERS ET SECTION RUES VOLTAIRE BUFFON A TOURS
102	SYSTEMES D'INFORMATION - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2025 - PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA SECURISATION DU SYSTEME D'INFORMATION
103	AMENAGEMENT URBAIN - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2025 - REQUALIFICATION DE LA PLACE LECLERC A SAINT-AVERTIN
104	MOBILITES DURABLES - DEMANDE SUBVENTION ETAT 2025 - AMENAGEMENT D'UNE VELOUE - RUE D'ENTRAIGUES A TOURS
105	MOBILITES DURABLES ET SYSTEMES D'INFORMATION - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2025 - DEVOIEMENT DES RESEAUX DE FIBRE OPTIQUE PREALABLE AUX TRAVAUX DE LA DEUXIEME LIGNE DE TRAMWAY
106	CESSION D'EMPRUNTS DE LA BANQUE POSTALE AU PROFIT DE LA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL - PRET N° 71 DU BUDGET PRINCIPAL ET PRET N° 208 BUDGET EAU
107	DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DE DESIGNER UN AVOCAT - RECOURS EN PLEIN CONTENTIEUX DE LA VILLE D'ORLEANS SUITE AUX DEGRADATIONS D'UN REVETEMENT SPORTIF MIS GRACIEUSEMENT A LA DISPOSITION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

108	BUDGET PRINCIPAL - MOUVEMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES - CLOTURE 2024
109	SOLLICITATION 2025 DE FINANCEMENTS AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE - FONDS SOCIAL EUROPEEN FSE +
110	CARTE ACHAT PUBLIQUE - DESIGNATION DU RESPONSABLE DE PROGRAMME

### **Marchés Budget général :**

N° de marché	Procédure	Intitulé	n° Lot	Intitulé lot	Attributaire	Date de Notif	Montant HT
<a href="#">AC2404A1</a>	AO	Acquisition de matériel de nettoyage semi-professionnel, accessoires et pièces détachées et prestations de maintenance pour les services de la ville de Tours et de TMVL	1	Chariots	LANGLE SAS	12/11/2024	12 000,00 €
<a href="#">AC2404A2</a>	AO	Acquisition de matériel de nettoyage semi-professionnel, accessoires et pièces détachées et prestations de maintenance pour les services de la ville de Tours et de TMVL	2	Pièces détachées	LANGLE SAS	12/11/2024	12 000,00 €
<a href="#">AC2404A2</a>	AO	Acquisition de matériel de nettoyage semi-professionnel, accessoires et pièces détachées et prestations de maintenance pour les services de la ville de Tours et de TMVL	2	Pièces détachées	KARCHER SAS	12/11/2024	12 000,00 €
<a href="#">AC2404A2</a>	AO	Acquisition de matériel de nettoyage semi-professionnel, accessoires et pièces détachées et prestations de maintenance pour les services de la ville de Tours et de TMVL	2	Pièces détachées	CHRISTIN SAS	12/11/2024	12 000,00 €
<a href="#">AC2404A3</a>	AO	Acquisition de matériel de nettoyage semi-professionnel, accessoires et pièces détachées et prestations de maintenance pour les services de la ville de Tours et de TMVL	3	Aspirateurs	NILFISK	12/11/2024	16 000,00 €
<a href="#">AC2404A4</a>	AO	Acquisition de matériel de nettoyage semi-professionnel, accessoires et pièces détachées et prestations de maintenance pour les services de la ville de Tours et de TMVL	4	Auto-laveuses	CHRISTIN SAS	13/11/2024	24 000,00 €
<a href="#">AC2404A4</a>	AO	Acquisition de matériel de nettoyage semi-professionnel, accessoires et pièces détachées et prestations de maintenance pour les services de la ville de Tours et de TMVL	4	Auto-laveuses	KARCHER SAS	13/11/2024	24 000,00 €
<a href="#">AC2404A4</a>	AO	Acquisition de matériel de nettoyage semi-professionnel, accessoires et pièces détachées et prestations de maintenance pour les services de la ville de Tours et de TMVL	4	Auto-laveuses	LANGLE SAS	12/11/2024	24 000,00 €

<a href="#">AC2404A5</a>	AO	Acquisition de matériel de nettoyage semi-professionnel, accessoires et pièces détachées et prestations de maintenance pour les services de la ville de Tours et de TMVL	5	Nettoyeurs haute pression	KARCHER SAS	13/11/2024	20 000,00 €
<a href="#">AC2404A5</a>	AO	Acquisition de matériel de nettoyage semi-professionnel, accessoires et pièces détachées et prestations de maintenance pour les services de la ville de Tours et de TMVL	5	Nettoyeurs haute pression	NILFISK	12/11/2024	20 000,00 €
<a href="#">AC2404A5</a>	AO	Acquisition de matériel de nettoyage semi-professionnel, accessoires et pièces détachées et prestations de maintenance pour les services de la ville de Tours et de TMVL	5	Nettoyeurs haute pression	PRODIM	12/11/2024	20 000,00 €
<a href="#">24060A01</a>	AO	AMÉNAGEMENT D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DU CHER POUR LES CIRCULATIONS DOUCES	1	Construction de la passerelle	EIFFAGE GENIE CIVIL / GAGNE	06/12/2024	6 091 200,35 €
<a href="#">24061A01</a>	MAPA	Requalification du Parvis de la Gare de Saint-Pierre-des-Corps	1	Terrassement et Voirie	COLAS / TAE	04/11/2024	3 599 010,87 €
<a href="#">24061A03</a>	MAPA	Requalification du Parvis de la Gare de Saint-Pierre-des-Corps	3	Aménagements Paysagers et Mobiliers	ID VERDE	04/11/2024	707 496,18 €
<a href="#">24063A01</a>	MAPA	AMENAGEMENT DE LA RUE DE FRASNE A PARCAY-MESLAY	1	Voiries et aménagements des surfaces	COLAS	04/11/2024	612 511,74 €
<a href="#">24063A02</a>	MAPA	AMENAGEMENT DE LA RUE DE FRASNE A PARCAY-MESLAY	2	Espaces verts	ANVALIA	04/11/2024	45 931,17 €
<a href="#">AC2408A1</a>	MAPA	Maintenance, dépannage et remplacement de chaudières murales dans les bâtiments communaux et métropolitains			ENGIE HOME SERVICE	07/11/2024	Maxi : 220 000,00 €
<a href="#">24064A01</a>	MAPA	Aménagement de la rue Duperré sur la commune de Ballan-Miré	1	Voirie Réseaux divers	COLAS CENTRE OUEST	25/11/2024	491 542,99
<a href="#">24064A02</a>	MAPA	Aménagement de la rue Duperré sur la commune de Ballan-Miré	2	Aménagement paysager	ID VERDE	25/11/2024	107 840,00 €
<a href="#">24065A01</a>	MAPA	Marché subséquent n°7 à l'AC2304A1 Travaux d'éclairage public - Rénovation de l'éclairage public période 2024 secteur de Saint-Cyr-sur-Loire			CITEOS (LESENS)	25/11/2024	72 762,50 €
<a href="#">24066A01</a>	MAPA	Dissimulation des réseaux d'électricité basse tension, éclairage public et télécoms rue et place Miquel à Tours			BOUYGUES ENERGIE SERVICES	06/12/2024	152 466,38 €
<a href="#">24067A01</a>	AO	Réception et traitement des déchets d'amiante lié des particuliers habitant sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire			SOCIETE ORLEANAISE D'ASSAINISSEMENT (SOA)	11/12/2024	161 510,00 €

<a href="#">24072A01</a>	AO	Prestations d'études, de programmations, de comptages, d'interventions et suivi technique des carrefours à feux, y compris ceux du tramway et bus			IPROCIA	09/12/2024	Maxi: 4 500 000,00 €
<a href="#">AC2409A1</a>	MAPA	Prestations de traiteurs pour l'organisation de manifestations protocolaires et institutionnelles, et repas de travail	1	Prestations traiteur : cocktails déjeuner ou dîner, repas à l'assiette (buffet chaud ou froid). Mise à disposition éventuelle de personnel et / ou de matériel de réception	BROSSARD TRAITEUR	26/12/2024	100 000,00 €
<a href="#">AC2409A1</a>	MAPA	Prestations de traiteurs pour l'organisation de manifestations protocolaires et institutionnelles, et repas de travail	1	Prestations traiteur : cocktails déjeuner ou dîner, repas à l'assiette (buffet chaud ou froid). Mise à disposition éventuelle de personnel et / ou de matériel de réception	SARL MARCEUL RECEPTIONS	30/12/2024	100 000,00 €
<a href="#">AC2409A1</a>	MAPA	Prestations de traiteurs pour l'organisation de manifestations protocolaires et institutionnelles, et repas de travail	1	Prestations traiteur : cocktails déjeuner ou dîner, repas à l'assiette (buffet chaud ou froid). Mise à disposition éventuelle de personnel et / ou de matériel de réception	CHEVALIER TRAITEUR	27/12/2024	100 000,00 €
<a href="#">24073A02</a>	AO	Démantèlement, tri et transport des encombrants ménagers de Tours Métropole Val de Loire	2	Mise à disposition de bennes et transport des déchets	PAPREC	26/12/2024	

### **Marchés Assainissement :**

N° marché	Procédure	Intitulé	N° Lot	Intitulé du Lot	Attributaire	Date de notif	Montant HT
<a href="#">24006B01</a>	MAPA	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RESEAUX HUMIDES RUE SAINT GEORGES A ROCHECORBON			A2i / SAFEGE	21/11/2024	82 470,00 €
<a href="#">24008B01</a>	MAPA	Etude de faisabilité pour la réalisation d'une unité de boucle autoconsommation dans la zone industrielle de Tours Nord			STRANE INNOVATION	06/11/2024	62 337,00 €

## **Marchés eau potable :**

N° de marché	Procédure	Intitulé	N° Lot	Intitulé Lot	Attributaire	Date de notif	Montant HT
<a href="#">24004E01</a>	MAPA	NETTOYAGE ET DESINFECTION DES RESERVOIRS ET OUVRAGES D'EAU POTABLE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	1	Sud Loire	2PA	29/11/2024	60 000,00 €
<a href="#">24004E02</a>	MAPA	NETTOYAGE ET DESINFECTION DES RESERVOIRS ET OUVRAGES D'EAU POTABLE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	2	Nord Loire	2PA	29/11/2024	60 000,00 €
<a href="#">24005E01</a>	AO	Fourniture de bouteilles de chlore pour la production d'eau potable			SODEREC	10/12/2024	Maxi : 900 000,00 €

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

## **C\_25\_02\_24\_002- INSTITUTIONS - REPRESENTATIONS DE LA METROPOLE DANS DIFFERENTS ORGANISMES**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 68

Nombre de conseillers votants : 84

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BRIAND, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Suite à la démission de Monsieur Daviet et à son remplacement par Monsieur Druelle les postes suivants sont vacants :

- 1 représentant suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (SIEIL - AODE),
- 1 représentant suppléant à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL).

D'autre part, il convient de désigner un représentant titulaire au sein de l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Tours (ATU) pour remplacer Monsieur Gatard, vice-président.

Enfin, suite à la démission, pour raison professionnelle, de Monsieur Benoît Faucheu de son mandat de conseiller municipal de Tours et par conséquent de son mandat de conseiller métropolitain, effective depuis le 20 janvier 2025, il convient de procéder à son remplacement aux postes suivants :

- un représentant à la commission attractivité et valorisation,
- un représentant à la commission développement économique et innovation,
- un représentant suppléant à Touraine Propre,
- un représentant suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE),
- un représentant suppléant au syndicat des Affluents Nord-Ouest du val de Loire (ANVAL),
- un représentant titulaire à la société d'économie mixte des pompes funèbres intercommunales (SEM PFI),
- un représentant suppléant à l'établissement public de coopération culturelle TALM.

Les modalités de désignations sont les suivantes :

Pour les syndicats, conformément aux articles L2122-7 et 5211-7 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue ; par dérogation le conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués.

Pour les autres organismes, il est précisé que, conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

- **EST ELU** Monsieur Christophe DAMOUR, en qualité de suppléant au sein du SIEIL - AODE ;

- **DESIGNE** Monsieur Christophe DAMOUR, en qualité de suppléant pour siéger au sein de l'EPFL ;

- **DESIGNE** Monsieur Didier VALLÉE, en qualité de titulaire pour siéger au sein de l'ATU ;

**M. VALLÉE se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **DESIGNE** Monsieur Frédéric MINIOU, pour siéger à la commission attractivité et valorisation ;

- **DESIGNE** Monsieur Frédéric MINIOU, pour siéger à la commission développement économique et innovation ;

- **EST ELU** Monsieur Frédéric MINIOU, en qualité de suppléant à Touraine Propre ;

**M. MINIOU se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **EST ELU** Monsieur Frédéric MINIOU, en qualité de suppléant au sein du SIEIL - IRVE ;

**M. MINIOU se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **EST ELU** Monsieur Frédéric MINIOU, en qualité de suppléant au sein de l'ANVAL ;

**M. MINIOU se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **DESIGNE** Monsieur Frédéric MINIOU, en qualité de titulaire pour siéger au sein de la SEM PFI ;

**M. MINIOU se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **DESIGNE** Monsieur Frédéric MINIOU, en qualité de suppléant pour siéger au sein de TALM ;

**M. MINIOU se déporte et ne prend pas part au vote.**

- **PRECISE** que les représentants désignés dans les organismes extérieurs, ont la faculté de présenter la candidature de Tours Métropole Val de Loire au poste de président et de vice-présidents et d'accepter toute fonction dans ce cadre et les dote de tous pouvoirs à cet effet.

Frédéric AUGIS : *J'ai deux propositions à vous faire.*

*Proposer d'élire Monsieur Christophe DAMOUR sur le S.I.E.I.L. AODE, proposer Monsieur Christophe DAMOUR sur l'EPFL. Monsieur VALLEE pour siéger pour l'ATU, Monsieur MINIOU pour la commission d'attractivité valorisation, Monsieur MINIOU pour siéger à développement économique et l'innovation. Monsieur MINIOU, c'est sa soirée, en tant que suppléant à Touraine propre, Monsieur MINIOU au S.I.E.I.L. IRVE, Monsieur MINIOU en qualité de suppléant de L'ANVAL, Monsieur MINIOU à la SEM PFI, Monsieur MINIOU à TALM, la seule qui est bombardée.*

Une personne hors micro : *Moi j'ai connu la caravane.*

Frédéric AUGIS : *Voilà, vous pouvez acheter la caravane de Monsieur CHAILLOUX, et en ce moment, les caravanes et lui, c'est une grande histoire d'amour, elle pourrait estampiller valeur actuelle.*

*Donc personne n'est contre Monsieur MINIOU ce soir quand même ? Il vient d'arriver.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

Frédéric AUGIS : *Merci, profitez de votre unanimité, ce n'est pas toujours le cas. Je souhaite la bienvenue à Sébastien CLÉMENT, donc bien sûr, le pouvoir tombe.*

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 68

Nombre de conseillers votants : 84

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BRIAND, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Les évolutions de l'organisation des services nécessitent les suppressions et créations de postes permanents énoncés ci-dessous :

**1 - Direction des Ressources Humaines**

Suite à un recrutement et conformément à la réorganisation présentée au CST du 29 Novembre 2024, il est proposé :

- La suppression d'un poste permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux et simultanément,

- La création d'un poste permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux pour exercer le métier de Directeur des Ressources Humaines – poste N°992.

## 2 - Direction Territoires et Proximité

- **Au secteur métropolitain de Rochechouart :**

Il convient de corriger une erreur de cadre d'emploi dans la délibération du 9 Décembre 2024 en proposant :

- La suppression d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et simultanément,
- La création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux pour exercer le métier de responsable de l'espace public du secteur métropolitain de Rochechouart – poste N°2147.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

- **DECIDE** les suppressions et créations des postes permanents ainsi présentées répondant aux évolutions de l'organisation des services.

Maria LEPINE : *Merci président, bonsoir à tous. La première délibération que je vous présente ce soir porte sur les mesures relatives à la gestion du personnel. En effet, les évolutions d'organisation des services nécessitent quelques suppressions et créations de postes, et en l'occurrence ce soir. Nous avons, suite à un recrutement au sein de la DRH, la suppression d'un poste permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, et simultanément, la création d'un poste permanent relevant du cadre des administrateurs territoriaux pour exercer le métier de DRH. Le second point dans cette délibération porte simplement sur une correction pour le secteur métropolitain de Rochechouart, correction sur le cadre d'emploi de la délibération qu'on avait mise en œuvre au 9 décembre 2024, puisqu'il s'agissait d'un cadre d'emploi, d'agents de maîtrise et non de techniciens territoriaux. Voilà pour cette première délibération.*

Frédéric AUGIS : *Y-a-t-il des demandes d'interventions ?*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_25\_02\_24\_004- RESSOURCES HUMAINES - PROCEDURE DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS EMIS PAR LES LANCEURS D'ALERTE - DESIGNATION DU REFERENT ALERTE**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 68

Nombre de conseillers votants : 84

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BRIAND, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin 2), en son article 8 III, instaure l'obligation pour les collectivités suivantes, de mettre en œuvre des procédures appropriées de recueil des signalements émis par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels :

- les régions et départements ainsi que les établissements publics en relevant,
- les communes de plus de 10 000 habitants,

- les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins une commune de plus de 10 000 habitants,
- les autres personnes morales de droit publics d'au moins 50 agents.

Ces lanceurs d'alertes sont définis par la loi comme toute personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général.

Le lanceur d'alerte doit avoir eu connaissance des faits dans l'exercice de ses fonctions, ou lorsque les informations n'ont pas été obtenues dans le cadre des activités professionnelles, le lanceur d'alerte doit en avoir eu personnellement connaissance.

Sont exclus de cette procédure de recueil les éléments couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre un avocat et son client.

Il est toutefois rappelé que l'agent public qui relate ou témoigne de faits concernant une situation de conflit d'intérêts de mauvaise foi, avec l'intention de nuire ou en ayant connaissance, même partiellement, de l'inexactitude des faits, risque 5 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Les employeurs territoriaux qui ne respectent pas l'obligation d'organiser une procédure de recueil d'alertes s'exposent à des contrôles de la part de l'Agence française anticorruption.

Il revient donc à Tours Métropole Val de Loire de désigner un référent chargé de recueillir les alertes et de définir les modalités selon lesquelles le signalement pourra être déposé et examiné. Cette désignation interviendra par arrêté du Président.

Une procédure de recueil des signalements devra faire l'objet d'une large diffusion aux personnes concernées (agents et collaborateurs extérieurs ou occasionnels).

Le référent alerte sera soumis à la discrétion et au respect du secret professionnel.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, prise en son Chapitre II,

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État,

Vu Circulaire du 31 janvier 2018 du ministère de la Justice relative à la présentation et la mise en œuvre des dispositions pénales prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique,

Vu la circulaire du 19 juillet 2018 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics dans le cadre des articles 6 à 15 de loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, et aux garanties et protections qui leur sont accordées dans le fonction publique,

Vu la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte,

Vu le Décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi no 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte,

Vu la Circulaire du 26 juin 2024 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics et aux garanties et protections qui leur sont accordées dans la fonction publique dans le cadre des articles 6 à 15 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 29 Novembre 2024,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

- **APPROUVE** la procédure de recueil des signalements internes lanceur d'alerte ci-jointe ;

- **AUTORISE** le Président à signer tout acte en application de la présente délibération.

Maria LEPINE : *La seconde délibération porte sur la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte, et la désignation du référent alerte. La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, instaure l'obligation pour les collectivités de notre strate de mettre en œuvre des procédures appropriées de recueil des signalements émis par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels. Ces lanceurs d'alerte sont définis par la loi comme toute personne physique qui signale ou divulgue sans contrepartie financière directe et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié et approuvé par la France, un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, ou une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général. Le lanceur d'alerte doit avoir eu connaissance des faits dans l'exercice de ses fonctions. Sont exclus de cette procédure de recueil les éléments couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre un avocat et son client. Il est rappelé que l'agent public qui relate ou témoigne de faits concernant une situation de conflit d'intérêts, de mauvaise foi avec l'intention de nuire, ou en ayant connaissance, même partiellement de l'inexactitude des faits, risque 5 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. De même, les employeurs territoriaux qui ne respectent pas l'obligation d'organiser une procédure de recueil d'alerte s'exposent à des contrôles de la part de l'agence française anticorruption. Il revient donc à Tours Métropole Val de Loire de désigner un référent chargé de recueillir les alertes, de*

*définir les modalités selon lesquelles le signalement pourrait être déposé et examiné. Vous aviez joint à cette délibération la procédure en détail et la fiche alerte. Bien sûr, cela fera l'objet d'une large diffusion aux personnes concernées et le référent alerte sera soumis à la discrétion et au respect du secret professionnel. Il vous est proposé ce soir d'approuver la procédure de recueil des signalements internes lanceurs d'alerte qui était jointe à la délibération, et d'autoriser le président à signer tout acte en application de la présente délibération.*

Frédéric AUGIS : *Y-a-t-il des demandes d'interventions ?*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

Convocations adressées le mardi 18 février 2025  
Nombre de conseillers titulaires présents : 68  
Nombre de conseillers votants : 84  
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BRIAND, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

La Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a introduit l'obligation pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport a pour objet de présenter la politique « ressources humaines » de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, le rapport comporte un bilan des actions menées par Tours Métropole Val de Loire en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il est annexé à la délibération du Conseil métropolitain en lien avec la présentation du projet de budget 2025.

Par ailleurs, l'article 80 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, prévoit pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes sur une durée de 3 ans. Le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 en a en outre défini les modalités d'élaboration et de mise en œuvre.

Le présent rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comprend l'état des lieux au 31 décembre 2024 et les actions menées au cours de l'année écoulée mais également les objectifs généraux qui ont été transcrits en actions prioritaires dans le plan d'actions arrêté pour la période 2024 – 2026 par délibération du 30 septembre 2024. Pour rappel, ce plan a donné lieu à l'élaboration d'un document distinct transmis au représentant de l'Etat.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et L2311-1-2,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération, en marge de la présentation du projet de Budget Primitif 2025.

Maria LEPINE : *Et la dernière délibération que je vous présente ce soir, c'est le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes pour l'année 2024. En effet, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes a introduit l'obligation pour les collectivités et les EPCI de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport a pour objet de présenter la politique RH de la collectivité en matière d'égalité, en termes de recrutement, de temps de travail, de promotion professionnelle, de conditions de travail, de rémunération, d'articulation vie professionnelle et vie personnelle, et au-delà de l'état des lieux, le rapport comporte un bilan des actions menées par Tours Métropole en matière d'égalité. Par ailleurs, la loi prévoit pour les collectivités EPC de plus de 20 000 habitants, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action relatif à l'égalité entre les*

hommes et les femmes sur une durée de 3 ans. Je vais donc vous donner quelques éléments chiffrés du présent rapport.

Tout d'abord, en termes d'éléments statistiques, l'effectif des agents métropolitains au 31 décembre 2024 est de 1687 agents, majoritairement masculins puisqu'il s'agit pour 79% des hommes, ce qui s'explique par le fait que nous n'avons pas beaucoup féminisé les métiers de la collecte des déchets, l'assainissement, la propreté urbaine, la voirie, les espaces verts. La répartition entre les filières est la suivante : 250 personnes agents en filière administrative dont 84% de femmes, 1312 agents en filière technique dont 8% de femmes. En matière de catégorie, la répartition est la suivante : nous avons 151 agents en catégorie A dont 56% de femmes, 225 agents en catégorie B dont 49% de femmes et 1204 agents en catégorie C dont 11% de femmes, essentiellement la filière technique.

En matière de pyramide des âges, 44% des agents ont plus de 50 ans et de nombreux emplois seront impactés par des départs massifs en retraite sur quelques années. Nous avons 26% des agents qui ont plus de 55 ans d'ailleurs, dont 7% de plus de 60 ans, alors que nous n'avons que 12% d'agents de moins de 30 ans, dont 5% de moins de 25 ans. En matière de temps partiel, 40 agents travaillent à temps partiel, dont 10 hommes. Nous avons recruté 103 hommes et 38 femmes en 2024.

En matière de rémunération, le salaire moyen de la Métropole est de 2214€ net à payer avant prélèvement à la source. Pour les hommes : 2157€, pour les femmes : 2416,00€. Cet écart qui semble en faveur des femmes s'explique par répartition des agents entre la filière administrative et la filière technique, mais si vous regardez le tableau détaillé du rapport, il fait apparaître que par catégorie, le montant du net à payer pour chacune des catégories A, B ou C est plus élevé pour les hommes que pour les femmes. En matière d'évolution des carrières 89 agents ont bénéficié d'avancement de grade en 2024, même chiffre que 2023 dont 16 femmes. Et en ce qui concerne les promotions internes, la répartition confirme la réduction de l'écart constatée en 2021, 2022, 2023, nous avons 5 femmes sur 14 en 2023. Un mot également sur l'index égalité professionnelle femmes/hommes, cet index, introduit dans la fonction publique territoriale en 2024, vise à mesurer et réduire les écarts de rémunération et de promotion entre les femmes et les hommes. Il repose sur 4 indicateurs principaux, notés sur 100 points, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires noté sur 50 points. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels noté sur 15 points. L'écart de promotion de grade entre les sexes noté sur 25 points, et le nombre d'agents publics sous-représentés parmi les 10 agents ayant perçu la plus haute rémunération, noté sur 10 points. Les résultats obtenus doivent être supérieurs ou égaux à 75 points. Il s'établit pour Tours Métropole à 97 points sur 100. Donc on avait une très bonne note sur cet index.

Et dernier élément sur ce rapport, il concerne les actions menées au cours de l'année 2024. Nous avons dressé un premier bilan du plan d'action 2021 - 2023 et redéfini des orientations de ce qui constitue désormais le plan d'action 2024 - 2026 qui s'articule autour de 4 axes stratégiques : l'amélioration de l'articulation des temps de vie pour favoriser l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle, la garantie de l'égalité de rémunération. À ce titre, nous continuons notre travail de réduction des écarts d'IFSE. Le fait de favoriser l'égal accès aux responsabilités et enfin, lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Pour chacun de ces 4 axes, nous avons défini des objectifs à atteindre, des actions permettant de les atteindre, des acteurs à mobiliser, les indicateurs de suivi permettant de mesurer l'atteinte des objectifs et un calendrier d'actions, et tout ça était joint à la délibération que je vous présente ce soir. Il faut en fait prendre acte du rapport, si vous êtes d'accord. Si vous avez des questions, bien sûr, j'essaierai d'y répondre, mais l'enjeu de la délibération, c'est de prendre acte de la présentation du rapport que je viens de vous faire ce soir.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'informations ou demandes de prise de parole ?*

*On prend acte, Merci beaucoup.*

*Christian GATARD.*

**Le Conseil Métropolitain prend acte.**

Convocations adressées le mardi 18 février 2025  
Nombre de conseillers titulaires présents : 69  
Nombre de conseillers votants : 85  
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Métropolitain a adopté le 6 septembre 2021 (modifié par un premier avenant le 23 mai 2022) la création d'un fonds de concours à destination des communes de la Métropole pour compenser l'absence de volet communal du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2021-2027.

Il est proposé d'amender le dispositif en vigueur par un avenant n°2 ayant pour objectif d'étendre à toutes les communes la faculté de réorienter toute ou partie de l'enveloppe allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

Cette faculté de réorienter toute ou partie de l'enveloppe allouée avait été introduite par l'avenant 1, objet de la délibération du 23 mai 2022, mais réservée aux seules communes de 3500 habitants et moins en raison de la charge parfois trop importante que doivent supporter ces communes, en tant que maître d'ouvrage, de 50% du coût des investissements, hors subventions reçues, en vertu du dispositif légal des fonds de concours.

Pour autant, il apparaît que d'autres communes souhaitent pouvoir disposer de cette faculté qui permettrait en outre à la Métropole de renforcer son action sur ses propres compétences.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, le présent avenant a pour objet de modifier les dispositions de l'article 2.iV du règlement.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 6 septembre 2021 relative à la création du fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole et son règlement,

Vu la délibération du 23 mai 2022 relative à l'avenant n°1 au fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 février 2025,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au règlement du fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document pris en application de la présente délibération.

Christian GATARD : *Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Donc là il s'agit de modifier le règlement des fonds de concours de façon à permettre à toutes les communes de pouvoir affecter leurs fonds de concours sur des opérations relevant du champ de compétence de la Métropole, ce qui était uniquement pour le moment réservé aux communes de moins de 3500 habitants. Donc en clair, l'objectif est que toutes les communes puissent affecter leurs fonds de concours à partir de leurs droits de tirage sur l'enveloppe 2, c'est le principal objectif, pour des travaux de voirie et d'espaces verts sans aucune restriction, mis à part le fait que c'est 50% du montant maximum de l'opération hors subvention, c'est la seule limite qui sera mise pour l'affectation de ce fonds de concours.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

Frédéric AUGIS : *Toujours Christian pour un des grands moments de la soirée, le rapport d'orientation budgétaire 2025.*

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 70

Nombre de conseillers votants : 85

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L 2312-1 par renvoi de l'article L 5217-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil métropolitain doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2025.

Conformément à l'article L 2311-1-2 par renvoi de l'article L 5217-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à l'article L 5217-10-2 du même code, le Conseil Métropolitain doit présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'une part un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et d'autre part un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes fait l'objet d'une délibération spécifique présentée à cette même séance du conseil métropolitain préalablement aux débats sur les orientations budgétaires.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable dans le cadre du rapport d'activité de notre établissement fera lui aussi l'objet d'une délibération spécifique qui sera quant à elle présentée à la séance du conseil métropolitain de fin mars 2025 préalablement au projet de budget.

Par ailleurs, l'article L5211-12-1 du CGCT mentionne que chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus métropolitains, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés, est communiqué chaque année aux conseillers métropolitains avant l'examen du budget. Cet état est donc joint en annexe.

Le rapport joint en annexe présente l'évolution de la situation financière de 2021 à 2024, le contexte d'élaboration du budget primitif pour 2025, les orientations budgétaires du budget principal, la prospective budgétaire 2025-2030 du budget principal, les orientations budgétaires des budgets annexes, les perspectives budgétaires 2025-2030 des budgets annexes de l'assainissement et de l'eau, la présentation consolidée des orientations budgétaires et la situation en matière de ressources humaines.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 février 2025,

- **PREND ACTE** de la transmission de l'état recensant les indemnités allouées aux élus métropolitains au 31 décembre 2024 ;

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires du budget primitif pour 2025 joint en annexe et de la tenue d'un débat.

Christian GATARD : *Merci, normalement un diaporama devrait vous être présenté. Je ne sais pas si c'est prévu ou pas.*

*Voilà la première page avec le sommaire. Dans ce diaporama, on vous présente donc les orientations budgétaires, à commencer par celles du budget principal, donc, avec le contexte, qui est la diapositive 4.*

*Dans le contexte, évidemment, pour préparer un budget, il est toujours important de connaître le résultat du budget de l'année précédente qui permet d'avoir une idée de la capacité d'autofinancement, à commencer par celle de l'épargne brute et ensuite l'épargne nette une fois qu'on a déduit le montant du capital de la dette. L'évolution de l'épargne brute sur ce premier tableau est en augmentation entre 2023 et 2024 parce que nous avons eu un très bon résultat avec un excédent en 2024 qui est dû à des recettes exceptionnelles. Je le dis de suite, ce ne sont pas des choses qui vont se reproduire tous les ans, il y a une part qui est d'un montant de 10 millions lié à des recettes exceptionnelles, mais c'est aussi dû à une moindre progression des dépenses, en particulier à cause de la baisse de l'inflation et des coups de l'énergie.*

*La diapositive suivante vous montre aussi des éléments qui sont importants à prendre en compte lorsqu'on prépare le budget, c'est le taux de réalisation du budget d'investissements de l'année précédente et le niveau de la dette. En ce qui concerne le premier point, en 2024, nous avons un très bon résultat en matière de réalisation, 77%, c'est très difficile pour une communauté de communes métropolitaine comme la nôtre d'aller au-delà de 80%, 77%, c'est vraiment un très, très bon score. Nous avons fait 91 millions de réalisation d'investissements, c'est un des plus élevés du mandat actuel, mais je dirais même que c'est le plus élevé depuis 10 ans, et peut-être même depuis 20 ans, je ne sais pas si une seule fois on a fait 77% depuis la création de Tours Plus. Il faut donc en effet s'en réjouir, d'autant plus que ça s'est terminé avec un beau résultat excédentaire du budget, et avec une dette qui n'a pas augmentée, elle a même diminué quand on prend en considération le niveau de désendettement, puisqu'à la fin de l'année 2024, on a la capacité de rembourser le capital actuel de notre dette, en moins de 3 ans. Alors même que nous avons emprunté 28 millions en 2024, pratiquement le double de ce qu'on faisait en moyenne les années précédentes. C'est dû évidemment à la progression importante du montant des investissements de 91 millions. Donc voilà, c'est une diapositive avec deux éléments plutôt positifs, très positifs même, il faut le reconnaître.*

*La diapositive suivante, compte tenu de tout ça, elle vous retrace un petit peu le résultat et la reprise des résultats. Le résultat du budget de fonctionnement, comme je vous l'ai dit, il est de 39 millions, presque 40. Le besoin de financement de la section d'investissements, compte tenu notamment des restes à réaliser, il est de 9 millions, donc cela fait un excédent de clôture de 30,7 millions, 700 000€ de plus qu'en 2023, donc vous voyez, en 2023, on avait déjà un bon résultat, mais il était moins fort en fonctionnement que cette année 2024, donc on le retrouve évidemment dans l'affectation du résultat, depuis que nous réalisons l'intégration. Ça, c'est fait à partir de 2014. En 2014, on a décidé sans attendre de voter le compte administratif, d'intégrer directement le résultat dans le budget primitif, c'est une pratique qui est bien nécessaire aujourd'hui, que beaucoup de communes effectuent également, ce qui permet de rendre beaucoup plus facile l'équilibre du budget.*

*Donc ensuite vous avez un petit tableau sur le montant des ACP, des autorisations de programme avec les crédits de paiement, qui restent à financer au budget 2025, il y en a pour 511 millions d'euros d'investissements qui sont inscrits et bien entendu, sur plusieurs années.*

*La diapositive suivante à la page 7, c'est un autre élément de contexte. On avait fait un « cadrage », pour préparer ce budget qu'on avait communiqué notamment aux services, mais aussi aux élus, et notamment ceux qui ont des délégations comme les vice-présidents et les membres du Bureau. Ce cadrage, on avait imaginé de limiter le recours à l'emprunt à 30 millions, et quand on a eu terminé le recensement de toutes les demandes qui nous avait été adressées, on se retrouvait quasiment avec 78 millions de trou par rapport à notre cadrage en investissements. C'est à dire que si on avait dû les retenir toutes et sans exception, il aurait fallu inscrire au lieu de 30 millions, 108 millions d'emprunts au budget 2025. Alors vous imaginez, nous aurions quasiment doublé la dette en une seule année, donc cela n'avait pas tellement de sens. Mais c'est tous les ans pareil, donc c'est normal que les besoins soient exprimés sans retenue et qu'après on soit obligé de faire des arbitrages pour que le budget tienne compte des grands équilibres qui sont obligatoires. Donc, de ce fait, la séance d'arbitrage qui est obligatoire elle aussi, qui a lieu tous les ans, qui a toujours eu lieu depuis la création de Tours Plus, elle a permis de revenir à quelque chose qui est assez raisonnable puisque des arbitrages ont été rendus possibles en fonctionnement pour 6 millions d'euros et en investissements pour 58 millions d'euros. Mais cela n'a quand même pas permis d'atteindre l'objectif qu'on s'était fixé au départ, de se limiter à un emprunt de 30 millions d'euros. Vous allez voir que les arbitrages que nous avons faits, ce sont des pré-arbitrages bien entendu, puisque tout est soumis, comme vous le savez fort bien, à des*

*discussions, on est donc en débat avant le vote du budget. Cela n'a pas permis de rester à 30 millions, on va donc avoir 14 millions d'emprunts de plus que ce que nous avons pensé, ce qui fera 44 qui vont être inscrits au budget. On a mis également une réserve de 3 millions à ce budget 2025, parce qu'on a élaboré le budget dans le cadre du projet de loi des finances BARNIER, et on avait une contribution qui à l'époque s'élevait à 7,6 millions. On a quand même maintenu cette réserve dans la proposition qui vous est faite, car elle pourrait quand même nous être utile bien indépendamment de la loi des finances BARNIER. L'an dernier, on avait une réserve à 2 millions d'euros pour le risque de non-paiement par l'État de ce qu'il nous devait, notamment en fonds de compensation de TVA, mais ces 2 millions d'euros en 2024 n'ont pas été suffisants, le delta était de 3. Bien nous en avait pris d'ailleurs d'avoir inscrit une réserve de 2 millions d'euros. Donc, cette année, il nous paraît judicieux, à titre de précaution, compte tenu de toutes les incertitudes qui pèsent sur le budget de l'État et sur les garanties que les compensations nous soient versées en bonne et due forme et en intégralité, on a donc maintenu cette réserve.*

*Donc on aboutit maintenant à la présentation concrète des chiffres de prévision de dépenses et de recettes du budget principal, en commençant par les recettes. Au niveau des recettes dans le budget, on est à presque à 280 millions d'euros. Donc vous retrouvez les différents types de recettes : le résultat reporté, d'une part, les produits des services de BP à BP, vous voyez, c'est moins 0,7%, donc on n'est pas du tout sur une dynamique de recettes. Les Impôts et taxes, 0%, on n'est pas du tout sur une dynamique de recettes non plus, on est sur des prévisions de stabilité des recettes au mieux. Et les dotations et participations, même chose de BP à BP 1,2%. Donc, ce qui donne au final une augmentation de BP à BP de 1,7% d'augmentation des recettes, c'est le résultat. Donc absence de dynamisme de la fiscalité.*

*Des dotations et des subventions qui augmentent tout doucement mais très peu. Les dépenses réelles de fonctionnement sont sur deux pages. On est à 227 millions de dépenses réelles de fonctionnement. Donc là vous trouvez les comptes habituels. Avec les charges à caractère général, 68 millions, en baisse par rapport au budget voté l'année précédente. Les charges de personnel 76,6 millions, 1,9% de plus que le budget de l'année précédente, on voit que c'est quand même très bien maîtrisé parce que là-dedans on a intégré la hausse du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, en plus de l'augmentation des charges habituelles, notamment le GVT, la hausse des cotisations à l'URSSAF aussi. Donc l'évolution de produits qui diminue de 7,6%, et les autres charges de gestion courante qui augmentent pour une raison particulière puisque c'est une augmentation, vous voyez, de budget à budget de 17 millions à 29 millions, donc de 12 millions. Là-dedans, il y a plusieurs choses qu'il faut souligner : la plus importante, c'est que nous allons prendre pour la première fois depuis 2017, on aurait pu le faire dès 2017, nous allons prendre la compétence du contingent incendie, et la Métropole va verser la subvention en lieu et place de toutes les communes membres. Donc cela fait 7,2 millions, et les communes membres seront gagnantes parce que on va déduire de l'allocation compensatrice des communes membres, le montant de leurs subventions de l'année 2017, et on va payer le montant de leurs subventions de l'année 2025. Donc on fait une petite exception à la règle de la neutralité financière, et je pourrais vous donner les montants commune par commune, pour les plus grosses communes, cela fait un écart substantiel et donc un gain important. Pour les petites communes évidemment, c'est beaucoup moindre puisque c'est proportionnel.*

*Ensuite, il y a une augmentation du fonds de concours pour les communes parce qu'à la base, on avait envisagé que ce fonds de concours de droit commun, qui a toujours existé depuis la création de Tours Plus ou affecté progressivement vers de l'investissement, parce qu'on n'est pas tout à fait orthodoxe au niveau de la règle d'affectation de ce fonds de concours. C'était affecté dans certaines communes au fonctionnement, mais il y a de plus en plus de communes, quasiment presque toutes maintenant, qui demandent l'affectation*

de ce fonds de concours à des dépenses de fonctionnement de leur budget dans le but de les aider à équilibrer leur budget. Il y a aussi à noter dans les dépenses réelles de fonctionnement, la contribution du syndicat des mobilités en budget de fonctionnement. Donc c'était 0 en 2024, on prévoit en 2025 3 millions, en 2026 cela sera aussi 3 millions, et ensuite ça va assez nettement augmenter pendant 3 années de suite. Le but c'est, sachant que c'est le SMT qui finance la ligne, qui va donc payer tous les investissements, réaliser l'emprunt, payer les amortissements, rembourser le capital de la dette et les intérêts, c'est d'apporter une subvention d'équilibre au budget de fonctionnement du SMT. Et en fonctionnement, l'impact du financement de la ligne pour le SMT ce sont les amortissements d'une part et le remboursement des intérêts de la dette d'autre part. Les charges financières qui sont une autre charge de fonctionnement, vous voyez qu'elles augmentent de 26% de BP à BP c'est parce qu'on a fait presque 30 millions d'euros d'emprunt, le double en 2024 par rapport aux années précédentes. Donc, au global, les charges réelles de fonctionnement ont monté de 10 millions.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 92 millions, cela ne correspond pas aux charges parce qu'il n'y a pas les dépenses d'ordre qui sont les amortissements et le virement à la section d'investissements, on ne retrouve que ce qu'on appelle vraiment les recettes réelles. Donc il y a le résultat reporté qui est négatif, puisqu'il y avait un besoin, comme je l'ai dit tout à l'heure de financer la section d'investissements. Vous retrouvez les dotations et les subventions, les financements des communes, ce que les communes paient pour l'enveloppe 2, l'emprunt qui est à 44 millions au lieu de 28 réalisés en 2024. Donc vous voyez que l'augmentation est de 9,4%, c'est principalement lié à l'augmentation de l'emprunt.

Les dépenses réelles d'investissements sont de 144 millions au total dans ces prévisions, le remboursement du capital de la dette est de 13,6 millions -12,2% par rapport à celui qu'on avait inscrit au budget 2024, un petit peu plus que ce qu'on a réalisé en 2024. Les opérations financières sont en nette baisse. Les dépenses d'équipement hors subvention SMT, c'est le budget d'investissements qui vous parle puisque c'est là où on inscrit toutes les opérations d'équipement et d'investissements que nous avons prévu de réaliser en 2025, c'est 121 millions, au lieu de 91 millions réalisés en 2024. C'est-à-dire que l'on prévoit 30 millions de plus. Alors évidemment, il n'y aura certainement pas 100% de réalisation, comme en 2024 il n'y a pas eu 100% de réalisation. Il était inscrit 117, on a réalisé 91. Vous pouvez faire un petit calcul de tête, combien cela donnerait si on faisait 75% de réalisation, on serait entre 90 et 94 environ. La contribution SMT en investissements, elle est de 2,5 m€, et les autres opérations sont de 7 m€.

Alors après, vous avez sur les deux pages suivantes la répartition de ces crédits d'investissements par les politiques publiques, à commencer par le développement économique, où vous retrouvez des opérations que vous connaissez déjà comme la réhabilitation du Grand Mortier, des Yvaudières, le site MAME. Des opérations qui s'accroissent comme l'extension de Polytech, la cité des formations, le plan du tourisme à vélo, le parc des Expositions. En environnement, vous retrouvez tout ce qui est lié au fond vert métropolitain 5,8 m€. Vous retrouvez aussi le réseau de chaleur urbain de Tours Sud sur le site de Trousseau. Vous retrouvez le lancement en 2025 des travaux de dévoiement pour la 2<sup>ème</sup> ligne de tram 4,5 m€. Sur les infrastructures et les espaces publics, vous retrouvez 9 m€ pour le schéma des deux roues. Le pont d'Arcole qui va être lancé, c'est un pont piéton sur le Cher et cyclable, cela pourrait aussi bien être classé dans la transition écologique que dans les infrastructures, il y en a pour 6 m€. Et les lancements de l'opération sur la gare de St Pierre, sur l'îlot ferroviaire, à commencer par le parvis, 4,2 m€ en 2025. Ensuite, vous voyez, la grosse enveloppe, c'est l'enveloppe 2, donc ça ce sont les travaux de voirie, d'espaces verts liés à la voirie dans les communes, il y en a pour 25,8 m€. La ligne de tram qu'on revoit à nouveau, la halte ferroviaire. L'an dernier, je me souviens, on nous

*avait posé la question, pourquoi est-ce qu'il n'y a rien pour le SERM ? La halte ferroviaire de Fondettes, c'est 1,2 m€, c'est une petite opération, mais qui s'inscrit dans le service express régional métropolitain.*

*Ensuite, l'aménagement à l'habitat et les solidarités, ce sont des dépenses qu'on voit quasiment tous les ans, c'est relativement stable, donc je n'ai pas de commentaire particulier à faire. Sauf pour un point particulier, c'est le lancement de la construction des terrains familiaux à Ballan-Miré pour 2 m€, deux communes qui ne sont pas en conformité aujourd'hui au niveau du schéma des aires d'accueil, c'est Ballan qui va donc se mettre en conformité, ce qui est très bien. Et il y a La Riche, et le fait que ces deux communes n'étaient pas en conformité pénalisait toutes les autres communes qui ne pouvait pas obtenir de la préfecture les expulsions immédiates du fait qu'au global on n'est pas en conformité avec le schéma, c'est donc un point positif que Ballan-Miré se lance.*

*Après vous retrouvez les équipements sportifs, le pilotage de l'action publique, je n'ai pas de commentaire particulier à faire.*

*Et on arrive à la diapositive suivante. C'est l'équilibre global du budget principal, donc en fonctionnement, c'est presque 287 m€ (286,9) et en investissements 153,7 m€. Donc tout à l'heure je vous parlais des dépenses et des recettes réelles de la section d'investissements, vous voyez les recettes réelles hors dettes c'est 48 m€, ensuite, il y a le recours à l'emprunt et il y a les recettes d'ordre. Les amortissements, on arrive quand même à financer 39 m€ d'amortissements plus le virement prévisionnel. La différence entre les dépenses réelles et les recettes réelles est de 22,5 m€. Que dire en commentaire ? Alors là, il y a plusieurs commentaires qu'on a voulu souligner et notamment autour d'une idée générale qui est l'effort constant que la Métropole fait en faveur des communes. On est une Métropole redistributrice fortement en faveur des communes, cela peut être l'objet d'une discussion. Est-ce que c'est de l'intérêt métropolitain ou pas ? Mais cela a été une politique constante générale depuis une dizaine d'années que la Métropole aide les communes, et il faut reconnaître que nous sommes très fortement sollicités depuis deux ans par les communes, parce que sans l'aide de la Métropole, un certain nombre ne pourrait pas arriver à équilibrer leur budget.*

*De la même manière d'ailleurs que nous sommes aussi sollicités par les associations. Sans l'aide de la Métropole qui met à disposition des équipements, qui prend en charge le chauffage, l'énergie. Beaucoup d'associations de la Métropole seraient aujourd'hui en grande difficulté. Donc cet effort en faveur des communes, c'est d'abord la dotation de solidarité communautaire qui est maintenue à 6,8 m€. C'est cette année un effort important pour la prise en charge du contingent incendie des communes, delta entre ce que la Métropole va payer et ce que les communes vont nous rembourser, c'est 1 m€. Après, c'est la possibilité qu'on maintienne pour les communes alors que ce n'est pas tout à fait orthodoxe d'un point de vue financier d'affecter la totalité de leurs fonds de concours de droit commun sur du fonctionnement.*

*C'est aussi le renouvellement du fond vert métropolitain de 5 m€, c'est la 3<sup>ème</sup> enveloppe pour les années 2025, 2027, avec un règlement qu'on a assoupli pour que ce soit simple pour les communes qui en bénéficient. On a donné une année supplémentaire pour profiter de la 2<sup>ème</sup> enveloppe et avec la possibilité de répartir leur enveloppe sur 3 projets.*

*Après, alors là, c'est quelque chose que je n'ai pas encore dit, alors que c'est inscrit au budget, je le dis maintenant, c'est qu'à titre exceptionnel, cette année, nous avons prévu un fond de concours de 350 000 € par commune en investissements. Alors c'est un One shot. Ce n'est pas tous les ans que nous avons décidé de faire cela, mais c'est pour aider les communes sur cette année difficile à tout point de vue en 2025. Donc 350 000 € par commune, en effet, il n'y a pas de différence de montant en fonction de la taille de la commune. Et comme je le disais dans la délibération précédente, la possibilité pour toutes les communes, quelle que soit leur taille, de réaffecter si elles le veulent ce fonds de*

concours sur l'enveloppe 2, de manière à ce qu'on là aussi on soit très souple avec le principe de fongibilité des enveloppes.

Toujours dans le même ordre d'idées, on maintient donc le fond vert métropolitain, le fonds de soutien aux communes, EX CRST est toujours à terminer.

Le fonds de concours pour les communes de moins de 3 500 habitants est maintenu.

Le fonds de concours en fonctionnement pour les piscines municipales depuis 2014/2025 on a mis 15 000 € par an tous les ans, et là on maintient cette disposition.

Et pour finir toute la taxe d'aménagement qui est encaissée par la Métropole est reversée à 80% pour les communes concernées.

Donc voilà les éléments de contexte. Alors on est obligé de faire une prospective sur les 5 années à venir, c'est quelque chose qui est obligatoire, donc je vais vous donner le résultat de cette prospective. Je passe sur la page 19. Sur la page 20, tout simplement vous dire quelles sont les éléments que nous avons pris en compte pour cette prospective financière.

Nous avons pris en compte en fonctionnement des évolutions assez prudentes de recettes comme des dépenses. En recettes, on a pris un rythme de 1% de la fiscalité et +1% en dotation de l'État, on a mis -1%, donc on n'a pas fait une hypothèse irréaliste, je pense. En dépenses nous avons mis pour le personnel +2,5%, recherche à caractère général, on a mis +2%, et par contre en fonctionnement, un élément important qu'on a mis en compte pour les dépenses, c'est la subvention pour la 2<sup>ème</sup> ligne de tramway, subvention de fonctionnement, je vous l'ai dit, 3 m€ en 2025, 3 m€ en 2026, 6 m€ en 2027, 8,5 m€ en 2028 et 14 m€ en 2029 et en 2030 et les années suivantes. C'est le plus gros impact dans notre prospective financière en dépenses de fonctionnement. En ce qui concerne la section d'investissements, on a prévu 90 m€ de dépenses d'investissements dans cette prospective, avec des emprunts d'équilibre sur 20 ans avec un taux de 3,5%. Donc la question maintenant est de savoir si tous ces éléments là de prospective, est-ce que ça passe ou pas ? Je vous révèle de suite la réponse, cela ne passe pas, reste à savoir maintenant pour quelle raison cela ne passe pas. Donc voici les tableaux qui vous montrent que ces hypothèses que nous avons prises ne permettent pas de maintenir les grands équilibres du budget des finances de la Métropole dans les 5 années à venir. Cela se traduit déjà dans le tableau suivant par une dégradation assez nette et progressive de l'épargne brute et de l'épargne nette, puisque en 2028, on aurait une épargne brute de 9 m€ et une épargne nette négative de 7 m€, c'est le plus mauvais scénario que peut rencontrer une collectivité. Et puis dans les résultats, de la même façon, on aurait un résultat qui serait négatif en 2028 si ces hypothèses devaient se réaliser indépendamment de toute autre hypothèse. Donc, dans la diapositive suivante, à la page 22, vous retrouvez nos hypothèses d'investissements, puisque on s'est basé sur 90 m€ avec un taux de réalisation qui serait en moyenne de 75%. Le résultat, c'est qu'avec un programme annuel d'investissements d'environ 90 m€, dans les 6 ans à venir, dans le mandat à venir, c'est 90 m€ X 6, c'est donc comme si on faisait 540 m€ de prévisions pour le budget du prochain mandat, nous ferions donc exploser la dette. Tout à l'heure, je vous disais que si on avait retenu tout ce qui avait été demandé, on aurait inscrit 100 m€ d'emprunt, on aurait fait doubler la dette. Mais là, si on projette de faire avec les hypothèses que je vous ai dites, 90 m€ d'investissements tous les ans entre 2026 et 2032, déjà en 2028, on sera à 268 m€ de dettes, donc on voit bien que cela ne passe pas. Et dans le diapositive n°24, le taux de désendettement qui est moins de 3 ans, en 2024, il passerait à 28 ans, ce qui est totalement inimaginable, il serait dans la zone rouge en 2027 à 11 ans de taux de remboursement. Cela veut donc dire que nous n'avons pas pris de bonnes hypothèses. Si on voulait refaire l'exercice, il faudrait peut-être refaire des hypothèses en se disant quel est le montant d'investissements qu'on peut faire avec des recettes de fonctionnement qui n'augmentent pas, des dépenses de fonctionnement qu'il ne faut pas augmenter et une dette qu'il ne faut pas augmenter non plus ? On serait, peut-être plus, davantage, autour de 70 m€ d'investissements par an que de 90, dans cette

*hypothèse-là qui serait beaucoup plus réaliste, et que j'ai souvent souligné depuis une dizaine d'années, et qui, à chaque fois qu'on fait l'exercice des prévisions, s'avère souvent l'hypothèse qui nous permet de faire des projections en étant plus tranquille, en sachant qu'on retombera plus facilement sur nos pieds. Aussi, la première chose qui ne paraît pas réaliste, c'est d'imaginer 90 m€ d'investissements par an, ce sera plus raisonnable d'être à 70. Et il y a une 2<sup>ème</sup> chose qui est compliquée, il faut bien le reconnaître, c'est la subvention de fonctionnement pour la ligne 2 de Tram. Tant que c'est 3 m€, ça va, quand cela passera à 6 m€ ce sera sûrement plus compliqué, et à 14 ce ne sera pas simple. Donc là, il n'y aura pas 36 solutions. Soit on fait une baisse drastique des dépenses, soit les recettes augmentent très fortement par ailleurs, soit on utilise le levier de la fiscalité, et c'est ce que je ne cesse de répéter d'année en année depuis qu'on travaille sur le sujet. Donc voilà, pour être très clair avec vous, ce que je peux vous en dire en commentaire, sans attendre vos questions, je m'en excuse par avance.*

*Les budgets annexes sont plus faciles cette année, équilibré, et en prospective cela paraît moins compliqué que le budget principal.*

*Donc, à commencer par le budget annexe de l'assainissement, en fonctionnement il est équilibré à 30,5 m€. Il y a un autofinancement de 11,4 m€, un résultat de 5,4 m€. Donc les dépenses d'exploitation sont stables et les recettes aussi. En investissements, il est prévu en 2025, 26 m€ sans augmenter la dette par rapport aux années passées, puisqu'elle serait même en baisse de 1,5 m€, 4,7m€ au lieu de 6,2 m€ et ce tout en prenant en compte le démarrage des travaux de dévoiement des réseaux pour la construction de la ligne 2 de Tram. Donc le budget d'investissements et de fonctionnement de l'assainissement est équilibré sans que ce soit pour nous un casse-tête. En ce qui concerne les APCP, il y en a encore aujourd'hui pour 66 m€ à financer, 20 sont inscrites en 2025, 38 en 2026.*

*Le budget annexe de l'eau, même chose, il est équilibré à 33 m€. En fonctionnement, il y a un excédent de 8,6 m€ qui était très supérieur à celui des années précédentes. Un autofinancement qui est à 15,2 m€, qui a augmenté de presque 5,5 m€. Et en investissements, vous retrouvez un programme d'investissements de 22,7 m€ qui intègre les dévoiements de réseau du tram, en maintenant un emprunt stable à 7,5 m€ parce que l'autofinancement a augmenté, et la dette est stable. Pour ce qui concerne le budget annexe de l'eau, au niveau des crédits de paiement d'investissements qui restent à financer, il y en a pour 69 m€, il en est inscrit 18,7 en 2025 et le gros pic sera en 2026 à 30,3. Alors, quelles sont les perspectives budgétaires que nous sommes, là aussi obligé de faire pour ces deux budgets ? On a pris à peu près les mêmes hypothèses en fonctionnement, des recettes qui évoluent faiblement, des dépenses qui sont maîtrisées. Et pour les dépenses d'équipement, on a pris pour l'assainissement 12 m€ par an, plus le dévoiement des réseaux de pluviales et d'assainissement pour la 2<sup>ème</sup> ligne de Tram, cela fait 25 m€ pour le pluvial et 8 m€ pour l'assainissement. Et pour l'eau, on a mis 12 m€ par an d'investissements, plus le dévoiement des réseaux pour la ligne de tram 10 m€, et la nouvelle usine de traitement des eaux de 25 m€ et les locaux techniques sur Saint-Cyr 5 m€. Avec tout ça, on a une situation qui se dégrade, mais dans des proportions qui n'ont rien à voir avec ce que je vous ai dit pour le budget principal, mais malgré tout, on a une certaine dégradation sans atteindre le niveau d'autofinancement négatif, l'épargne nette reste positive en 2029 et aussi en 2030 pour le budget d'assainissement et le résultat reste positif en 2029 et en 2030, même si on voit que l'autofinancement net se dégrade. Peut-être qu'il sera nécessaire si on veut éviter d'en arriver à cela, d'étaler davantage les investissements et de ne pas mettre 12 m€ par an, mais de mettre peut-être 8 ou 9 m€ par an, si on veut dans le prochain mandat faire des projections beaucoup plus prudentes.*

*En ce qui concerne ce budget d'assainissement, c'est vrai que la dette dans cette hypothèse là de 12 m€, elle augmente assez fortement puisqu'on arriverait à 65 m€ en 2030, mais sans que on ait eu des résultats négatifs. Peut-être qu'il faudra étaler les investissements,*

et ce d'autant que la capacité de désendettement, c'est la diapositive suivante, elle atteindrait son seuil un peu presque rouge en 2029. Il ne faudra peut-être pas attendre 2029 et 2030 pour se poser les bonnes questions du niveau d'investissements raisonnable. En ce qui concerne le budget de l'eau, il se dégrade un petit peu plus. Au niveau de l'épargne nette, ça va encore, en 2030 il y a 3,8 m€, ce n'est pas négatif du tout, par contre le résultat va être assez vite négatif au niveau du solde de la section d'investissements. Le résultat affecté, sera positif ce n'est donc pas franchement mauvais, mais on voit que là aussi dans la page 37, les dépenses d'emprunt et l'endettement va très fortement augmenter en 2029, 2030, on sera à 75 m€, et dans la diapositive suivante, on atteindrait 10 ans de capacité de désendettement, on serait à la limite du seuil critique Il ne serait pas atteint, mais malgré tout, la question se posera, soit de l'étalement des investissements, soit dès la question de la ressource et notamment de l'ajustement de la redevance de l'eau. On l'a indiqué dans le document qui n'a pas été pour l'instant nécessaire, mais qui pourrait s'avérer l'être, on pourrait se poser la question si on atteignait ces seuils critiques.

J'arrive à la fin, il n'y a plus que trois diapositives. Dans la diapositive suivante vous avez les niveaux de recours à l'emprunt de la Métropole pour le budget principal. Vous avez donc ce qui est inscrit au BP en bleu et ce que nous réalisons au compte administratif que l'on constate en orange. Vous voyez donc que chaque année entre 2021 et 2023, on avait des prévisions qui n'étaient pas tout à fait réalistes puisqu'on empruntait deux à trois fois moins que ce qu'on inscrivait au budget. C'est à dire que c'était nos prévisions d'investissements qui n'était pas très réalistes. En revanche, en 2024, les prévisions d'investissements que nous avons faites étaient réalistes, puisqu'on avait inscrit presque 30 m€ d'emprunt au budget, on a fait 28,4. Et il se pourrait qu'en 2025, elles le soient aussi, alors peut-être qu'on ne fera pas 44 m€ d'emprunts réalisés en 2025, mais on risque d'en avoir besoin au moins pour 30 m€. Les prévisions du budget d'assainissement et du budget de l'eau ont toujours été réalistes. Vous voyez qu'au niveau de l'emprunt, chaque année, on a pratiquement emprunté ce qui était prévu au budget, ce qui veut dire que les prévisions d'investissements étaient au plus près de la réalité.

L'évolution de la dette globale du budget de la Métropole est en synthèse sur la page 41. Donc vous voyez que lorsqu'on additionne les trois variables, vous avez en bleu l'endettement de la Métropole, il a été stable entre 2020 et 2023 même s'il y a 11 m€, mais il a plus fortement augmenté en 2024, je ne reviens pas dessus, je vous l'ai expliqué. Le budget du SMT à lui tout seul est relativement stable, 245 m€ en 2020, 234 m€ en 2024, il a augmenté de 2% entre 2023 et 2024, cela va forcément continuer à augmenter. Pour l'instant, on est dans un recours global à l'emprunt qui est stable puisque, c'est évident, on a un taux de désendettement de moins de 3 ans.

La dernière diapositive, c'est pour 2025 la dette par budget. Dans la première colonne, on a 125 m€ de dettes au budget principal, 24 au budget d'assainissement, 16 au budget de l'eau, 0,8 au budget du crématorium, 166 m€. Les emprunts qui tombent cette année, qu'on va rembourser, ce sont 17 m€ pour les quatre. Et les emprunts prévisionnels qu'on a inscrits, c'est 56 m€ pour les quatre. Donc vous voyez, la différence est de 39. Si on voulait ne pas augmenter la dette sur l'ensemble de ces budgets, il ne faudrait pas qu'on emprunte plus en 2025 que 17,4 m€. On va emprunter 56,3 m€, on va donc dégrader la capacité de désendettement de la Métropole, mais ce n'est pas grave, on est aujourd'hui dans une situation qui est favorable pour s'endetter et pour s'investir. Cela ne sera pas le cas si on continue au même rythme avec les hypothèses que je vous ai données tout à l'heure dans les cinq ou six ans à venir.

Voilà mes chers collègues, je m'excuse d'avoir été un petit peu long, mais j'espère avoir été clair.

Frédéric AUGIS : *Merci Christian, je crois que cela le mérite, c'est quand même un moment important pour notre collectivité. J'ouvre le débat. Qui veut prendre la parole ? Betsabée.*

Betsabée HAAS : *Oui, merci. Je voulais revenir sur le budget annexe de l'eau, notamment sur les problématiques qui ressortent un peu tout le temps dans les médias et sur le travail qui est fait au niveau de l'Agence de l'eau, avec des grandes évolutions, et je voulais quand même le redire ici dans cette assemblée. Tout d'abord une volonté, que nous avons tous je pense, d'une gestion sobre de la ressource, aussi, bien entendu, d'une alimentation en eau potable de qualité et en quantité. Une solidarité entre les territoires puisque nous avons bien vu à quel point c'est nécessaire d'être interconnecté. Une gouvernance locale qui doit être renforcée et bien entendu la qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité qui est associée. Vous dire que les redevances au niveau de l'Agence de l'eau ont évolué cette année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et c'est un des signaux très forts de l'Agence de l'eau, et je pense que ce sera une influence sur ce qui se fera plus tard, je pense que ça a été très clair qu'on arrive un peu à la limite de notre exercice aujourd'hui, face aux défis de quantité et de qualité. Une des choses importantes à se rappeler c'est qu'il y a une redevance aujourd'hui pour la performance, elle n'est pas mise en place en 2025, elle sera mise en place en 2026 et il y aura de vraies conséquences sur le coût de l'eau. Donc il s'agit bien sûr de connaître ces réseaux pour mieux agir et de contrôler la pression sur la ressource. Vous savez que notre Métropole est loin d'être exemplaire puisqu'on est bien au-dessus de la moyenne française sur la consommation d'eau, c'est donc quand même un vrai sujet. Il y aura aussi un sujet important pour l'Agence de l'eau qui est le signal prix, vous en parlez à l'instant. À partir de cette année, tout mètre cube sera soumis à redevance, ce qui n'était pas le cas, puisqu'à partir je crois de 6 000 m<sup>3</sup>, il n'y avait plus de redevance. Il y aura un taux plancher aussi pour avoir un signal prix minimum de ce que coûte l'eau, un coût unique et qui sera indexée sur l'inflation. Ce sont donc de très gros changements, je voulais les partager avec vous, partager une vraie inquiétude sur ce qui a été dit auparavant, sur des recettes qui stagnent. Vous savez que les DSP par contre ont augmenté fortement en lien avec l'argent qui a été récolté par Veolia. On a des dépenses d'exploitation qui sont faibles, on a des dépenses d'équipement qui sont faibles, alors qu'on a, bien entendu, le scandale du chlorure de vinyle monomère, le CVM qui, vous savez, est cancérigène et qui est un peu partout. On a eu la question je crois sur La Riche il n'y a pas si longtemps avec pour l'instant la question était juste de purger, mais y a un vrai enjeu à changer les tuyaux PVC. On en a parlé en commission voirie pour éventuellement avoir un fonds de concours pour les communes pour de l'ingénierie, car c'est très cher. Et on sait que toutes les communes n'ont pas toujours l'argent pour mettre ça dans quelque chose qui finalement n'est pas visible. Vous savez que le CVM ne se voit pas, c'est un gaz incolore. On a bien sûr la question des pesticides, et la question des fuites. Je voulais donc quand même rappeler qu'il va falloir avoir des vrais investissements sur cette question, qu'aujourd'hui on n'est pas du tout dans les clous pour faire face aux défis qui nous attendent et qui sont déjà présents sur la question de l'eau, mais aussi sur la question de la préservation du cénomaniens, puisque pas mal d'efforts ont été faits par la Métropole, mais on n'est pas encore à la hauteur de la nécessité de préserver totalement cette ressource qui est finalement stratégique pour la Métropole, et pas uniquement, puisque le cénomaniens va jusqu'au Mans. Voilà, je voulais parler de ça, et je voulais aussi dire que je pense que le travail qui a été fait autour du PAT, du Plan Alimentaire Territorial est extrêmement important, la question de la préservation des puits de captage est centrale, puisqu'on ne pourra jamais nettoyer l'eau aussi bien que celle qui n'est pas polluée dès le départ. Je sais que l'on va faire un travail en ayant une nouvelle usine pour l'eau, néanmoins, l'alerte est bien là, on la connaît, la meilleure solution est bien sûr d'avoir une eau qui n'est pas polluée dès le départ. Il y a donc un gros travail et je voulais partager tout ça avec vous.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Marie QUINTON*

Marie QUINTON : *Monsieur le Président et mes chers collègues, je pense qu'il y a un débat général qui peut se tenir, mais comme on le tient chaque année sur le recours à l'emprunt, et puis sur les recettes que peuvent générer la Métropole. Mon intervention est beaucoup plus ciblée, un peu comme celle de Betsabée HAAS à l'instant, dans la partie recettes, il y a des hypothèses de cession qui sont évoquées et parmi les hypothèses de cession, j'étais un peu surprise de découvrir un projet de vendre deux pépinières d'entreprises, celle du Sanitas à Tours et celle de la Rabière à Joué-lès-Tours. C'était un projet qui s'était imposé il y a une quinzaine d'années au sein de cette assemblée, ces deux pépinières ont vu le jour en 2012. Je pense que cette vente envisagée ici, proposée à l'étude, est une mauvaise idée, parce que d'abord, ces pépinières rendent un service très important aux entrepreneurs. Les quelques 230 pépinières d'entreprises en France ont un résultat, elles permettent aux entrepreneurs de se consacrer au lancement de leur activité sans frein logistique et elles sont un vecteur d'égalité pour ces personnes qui se lancent et qui n'ont pas forcément un patrimoine, un capital important. Et il me semble que c'est un ingrédient assez essentiel de l'intervention de notre Métropole au profit du développement économique, du développement de l'entrepreneuriat, du développement de l'économie sociale et solidaire. Et enfin je voulais souligner, puisque à la ville de Tours je suis adjointe en charge de la politique de la ville, que ces deux pépinières qui prennent place au sein du quartier du Sanitas et au sein du quartier de la Rabatterie, donc en quartier prioritaire, elles sont un des éléments importants d'intervention de droit commun de la Métropole dans ces quartiers et pour ses habitants. Donc ce projet de cession suscite forcément pour moi, comme pour beaucoup d'entre vous je pense, quelques interrogations. Je voulais avoir des explications sur ce projet, est-ce que le but c'est une session au privé pure et simple ? Est-ce qu'il y a une envie, un souhait, un projet de maintenir l'activité pépinière d'entreprise ? ou est-ce qu'elle prend fin ? Voilà les interrogations que je souhaitais partager au sein de cette Assemblée.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup, y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Jean-Patrick GILLE.*

Jean-Patrick GILLE : *Oui un petit mot, même essayer de ne pas avoir le même débat que chaque année, mais forcément cela se ressemble un peu. Finalement si je résume la présentation. Je pense, et j'en félicite le vice-président et les services que finalement la préparation du budget ne pose pas autant de problèmes qu'on aurait pu le craindre avec les annonces. Je n'ai peut-être pas suivi, mais quelles sont les conséquences, pour faire court et sans esprit de polémique, entre les hypothèses qui étaient plutôt sur le budget BARNIER et ce que cela a donné avec le budget BAYROU, je n'ai pas suivi les gros décalages, si tu pouvais nous redire un mot là-dessus. Mais en résumé, malgré les difficultés, 2024 c'est bien passé et 2025 ne s'annonce pas trop mal. Alors après, et c'est le point sur lequel je voudrais intervenir, il y a un long dégageant sur « Oui mais cela va se gâter sérieusement », ou en tout cas de des problèmes, mais de manière un peu pessimiste sur notre capacité à agir sur la question de l'endettement, et en tout cas d'alerter sur les difficultés qui sont de devant nous. Ce qu'on constate, et je trouve que c'est un débat intéressant à avoir pour notre Métropole et d'ailleurs tu l'as souligné, mais parce qu'on l'a déjà évoqué, c'est une Métropole qui reverse beaucoup aux communes. Puisque si on regarde les différents fonds qu'on a mis en place, l'enveloppe 2 le fond vert, un peu une responsabilité là-dessus, l'aide qui vient aux communes, même les infrastructures, évidemment cela revient aux communes, et puis aujourd'hui, une aide forfaitaire, one shot*

à peu près électoral pour chaque commune, mais qui peut se comprendre, qui va permettre à chacun de boucler ses projets, etc. Le tout cumulé, pour faire simple, on arrive à 45 m€ de retombées. C'est une excellente chose, c'est une forme de solidarité entre les communes et c'est une fonction de la Métropole. On aurait peut-être un travail un peu d'affinage de la solidarité, puisque si je prends, mais je ne vais pas abuser, la dernière création qui est l'aide forfaitaire a un rapport de 1 à 200 selon les communes, si on fait par habitant entre la ville de Tours qui évidemment a beaucoup d'habitants, 350 000 par 138 000 habitants cela fait 2,50 € par habitant, et Berthenay, 692 habitants, je suis désolé j'aime beaucoup Berthenay, mais cela fait quand même 500 € par habitant, donc c'est un rapport de un à 200, on arrive aux limites du système quand même, là c'est la Métropole des maires, on l'a bien compris. On peut comprendre, et cela demeure marginal dans le budget et sur 6 ans. Mais ce n'est pas la question que je veux poser. Si on regarde nos investissements que nous réalisons, si on fait 45 m€ sur 121 m€ d'investissements, ça va, c'est un tiers, la réalité c'est que c'est 45 m€ sur 90 m€ donc là on est à la moitié. Et ensuite tu nous expliques que finalement notre capacité d'investissements serait de 70 m€, cela veut dire qu'on n'investit plus, c'est déjà 45 m€ qui ruissellent si je puis dire sur les communes. Le débat est posé, il faut qu'on l'ait, ou en tout cas je pense qu'on arrive aux limites de ce système. Mais ce sur quoi je voudrais insister, je ne partage pas la vision très pessimiste, je n'arrive pas à comprendre la dégradation du schéma sur l'épargne brut, alors j'ai compris, tu as expliqué, y a le tramway, il va falloir remettre du fonctionnement, mais même comment on passe de 45 m€ à 9 m€ d'épargne brut ? Je ne sais pas, mais par contre la proposition que je fais, c'est de dire, raisonnons comme ça, fixons-nous collectivement pour bâtir les prochains budgets un seuil assurantiel sur l'épargne brut. On le met à 30 m€ ou 35 m€. Évidemment si on regarde le nombre d'années pour le désendettement, comme c'est un ratio, cela va très vite dès que vous enlevez 10 m€, cela a un effet démultiplicateur sur le nombre d'années de désendettement. On a peut-être fait un score cette année (46 m€), on n'a jamais été en dessous de 35 m€ d'épargne brut, donc 35 m€ d'épargne brut vous voyez, sur le seuil prudentiel pour les collectivités, c'est 8 ou 9 ans, cela nous permet un endettement de 300 m€, on n'y est pas quand même. Là on est un peu dans la technique, mais c'est un vrai sujet, parce que le sujet c'est, fait-on une Métropole, au-delà de la solidarité qui est importante, et on peut en discuter entre nous, quelle capacité d'investissements sur des projets structurants, c'est notre sujet pour le développement économique, pour l'attractivité etc. On en a un, fédérateur, on est content, c'est le tramway, il faut qu'on fasse ce tramway, on a eu des débats je pense, c'est bien parti, mais enfin, cela ne peut pas être uniquement que ça, bien évidemment, il y a les mobilités, mais on a aussi des besoins en développement pour être dans les métropoles qui comptent. Donc je suis très satisfait du DOB comme il est, mais enfin, je partage un peu là l'interrogation de Marie Quinton aussi sur les pépinières, mais on peut en faire un autre sujet. Mais je crois que collectivement, puisqu'on essaie de se projeter sur peut-être les 5 ans, les 10 ans qui viennent, c'est collectivement, qu'est-ce qu'on se donne comme capacité d'investissement ? Et je pense que même avant de recourir, parce qu'on a encore cette arme là, à une taxe foncière additionnelle puisqu'on est une des rares métropoles qui n'en a pas, mais même hors de cela, je crois qu'on a plus que des marges qui nous permettent d'avoir des projets stimulants pour notre Métropole.

Frédéric AUGIS : Philippe BRIAND.

Philippe BRIAND : Merci Monsieur le Président, d'abord merci à Christian. Je trouve que les documents sont extrêmement clairs et faciles, c'est à dire que même pour quelqu'un qui ne berce pas dans les budgets communaux publics, on a une bonne lecture des choses. Deux points me marquent, et je suis assez d'accord avec ce que vient de dire Jean-Patrick dans l'ensemble, à deux près mais finalement assez accessoires. J'ai une vision plus optimiste de

notre budget que la présentation que l'on fait au final en projetant sur 5 ans, en ayant une dégringolade très nette de notre capacité, de notre épargne brute et notre épargne nette. Le pire n'est jamais sûr. Voilà. Et cette année pour dire les choses, l'année dernière, on a eu un débat budgétaire, je posais la question d'augmenter les impôts et taux, etc., on dirait que ça serait juste, on ressort quand même avec 46 m€ d'épargne brute, c'est à dire que cette capacité s'est encore amplifiée, c'est d'autant plus marquant que nos recettes fiscales n'évoluent pas, et cela pose une vraie question. Les recettes fiscales n'évoluent pas. Et je le dis à l'Assemblée, je vais prendre mon autre casquette, celle d'entrepreneur, attention aux vibrants messages permanents dont on va monter les taxes et les impôts. J'explique : quand on parle du versement transport qui est à 2,5 et dis qu'on pourrait le porter à 3 par exemple, j'adore cette expression des élus qui augmentent les impôts en disant, « soyons courageux ». C'est toujours courageux de déclarer la guerre, surtout quand tu ne vas pas toi même dans les tranchées. Mais c'est sur la masse salariale, c'est à dire qu'avant qu'une entreprise ait réalisée le moindre sou d'impôt, déjà sur sa masse salariale, elle verse 2,5% pour le transport et en plus elle verse 1% pour le fonds logement, soit 3,5% c'est considérable. Après je ne vous parle pas de la situation des salariés parce que une entreprise qui paye 150 000 € par an pour un salarié, je prends un chiffre significatif pour que ce soit clair, en gros, 100 000 € de salaire brut pour le salarié, 150 000 € de coûts pour l'entreprise et en salaire net pour le salarié, une fois qu'il a payé ses charges, ses impôts, sa TVA c'est 50 000. On est dans un pays où le différentiel, entre la somme versée 150 000 et la somme réellement utilisable par des salariés est devenue très faible. Ce qui vous donne le débat qu'il y a actuellement sur « est-ce normal que les retraités finalement ait en moyenne plus d'argent que quelqu'un qui travaille ? » Vous avez dû entendre ça ce matin, cela faisait l'ensemble des médias. Mais je reviens à cette fiscalité qui n'évolue pas beaucoup. Se pose la question de l'attractivité. Est-ce que la fiscalité n'évolue pas beaucoup pour toutes les métropoles ? Et finalement on peut poser la question à nos collègues qui nous répondront, tous ces chiffres sont totalement publics, on n'est pas dans le secret. Si c'est le cas, OK. Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce que des Métropoles qui enregistrent des recettes fiscales supplémentaires ont fait pour le développement de leur territoire que nous aurions omis ? En Touraine, on a une bonne qualité de vie, on est assez bien desservi à la fois par le fer, par la route, par l'aéroport, il faut dire les choses sans fâcher personne. Qu'est-ce qui pourrait nous manquer ? Et je rejoins Jean-Patrick quand il l'a dit, dans les projets communs, on a le tramway, c'est formidable, un transport, c'est un choix, mais il faut aussi qu'on soit porteur de novation. Moi, j'avais un rêve, c'était de dire : Tours peut être une grande capitale de l'apprentissage, 33 000 étudiants, mais tous les grands sites qui nous entourent sont infiniment plus grands. Nantes, Rennes, c'est 70 000, Bordeaux c'est près de 100 000, Orléans a raté le virage de l'université. Tours est la plus grande université de notre région. Est-ce suffisant ? Après, on voit bien que souvent, quand les étudiants font des études sur un lieu, c'est souvent les bases de fondation de leur vie et ils s'installent, et ils développent, je lance ça comme ça peut être une idée à piocher pour développer davantage tout ce qui peut être l'apprentissage de tout ça. J'ai beaucoup critiqué cette histoire de la gastronomie. C'est quand même extraordinaire, j'étais en Chine, je suis rentré hier, partout dans le monde, la cuisine française, c'est d'avoir un chef avec bleu, blanc, rouge. Le must, c'est la restauration, la cuisine française. Peut-on m'expliquer pourquoi l'école hôtelière la plus prestigieuse est à Lausanne ? Aller manger chez un chef suisse ? Mais un chef français, c'est quelque chose. Alors on a certes déjà une très bonne école et ce n'était pas un dispositif à développer en se servant des infrastructures que nous avons ? Ce que je veux dire, c'est qu'à nous tous réunis, on peut pousser des idées et accrocher quelques belles idées. Il y a un effort substantiel qui est fait pour les collectivités locales, c'est à dire nos communes. J'en salue le président, cela donne un bon coup de main, je comprends ce qu'a voulu dire Jean-Patrick quand il a dit ça fait 2,50 pour Tours par habitant, et cela fait 500 € pour une

*petite commune défavorisée. C'est vrai, mais d'un côté, quelquefois dans les grandes communes, on se plaint d'avoir nos salles pleines et remplies par des associations qui viennent des petites communes. C'est parce que les petites communes n'ont pas réussi budgétairement, les budgets sont tellement éloignés, les capacités d'investissements, on est dans la centaine de milliers d'euros pour certaines des petites communes qui sont autour de la table. Elles n'ont pas réussi à développer ce type d'équipement. Et pourtant, elles accueillent nos populations qui viennent aussi travailler dans des centres un peu plus urbains. Ce que je veux dire c'est que je suis un peu moins choqué que toi Jean-Patrick sur le sujet, mais tu as bien fait de formuler la question. Un bel exemple de solidarité. Pour finir, je pense qu'on peut se fixer des modalités, se dire qu'aux alentours de 10, 12 ans de désendettement, attention, on ralentit le rythme, ou on met une petite poussée fiscale, mais tant qu'on n'en a pas besoin, ne la faisons pas. Laissons aux gens des moyens. Si on écoutait toutes les prédictions difficiles, il faudrait augmenter l'eau, l'assainissement, il faudrait aller plus vite. Je me souviens, quand j'étais président, il y avait un gros problème avec le plomb pour l'adduction d'eau. Alors je me suis penché vers l'hôpital, j'ai dit « combien on a eu de cas de saturnisme au cours des 20 dernières années ? ». On n'en n'a pas eu. Alors, on a fini conformément au plan, mais certains me pressaient de dire « il faut faire tout, tout de suite. Aujourd'hui, on n'a plus de conduite en plomb, on a réussi à le vaincre comme ça. Donc on va regarder l'exécution budgétaire 2025. J'ai vu que vous aviez d'une manière prudente monté les frais financiers, mais je pense qu'on va aller vers une baisse des frais financiers. La BCE je crois, c'est le 3 mars, on attend entre 0,25 et 0,50. 0,50. c'est quand même assez significatif et on peut avoir une gestion dynamique de notre dette. Donc je suis moins pessimiste comme Jean-Patrick, que le document que nous avons vu tout à l'heure, mais qui est normalement pessimiste parce que lorsqu'on fait ce genre d'exercice, on prend tout au pire. Et tout n'est pas toujours tout au pire. Si l'État pouvait ralentir un petit peu ses dépenses, ce serait pas mal. Et si on pouvait arrêter tous les colibris d'association qui coûtent une fortune parce que les hommes publics et les femmes publiques se sont désengagés de leurs responsabilités au profit d'associations ad hoc, là aussi, on aurait des sérieuses sources d'économies à faire. Voilà, je vous remercie de votre attention.*

Frédéric AUGIS : *Thierry CHAILLOUX, merci beaucoup Philippe.*

Thierry CHAILLOUX : *Merci Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord, en préambule, féliciter le président et l'ensemble des services pour le taux de réalisation des investissements qui atteint 77%. C'est effectivement la première fois qu'on atteint ce pourcentage, et j'avais eu l'occasion une année de pointer du doigt le faible taux de réalisation. Aussi, quand il s'améliore, c'est aussi normal de pointer que cela s'est amélioré et qu'on peut en être collectivement satisfait, et j'associe naturellement les services qui derrière font que les choses se réalisent. Et ce n'est pas toujours facile. Je mesure au bout de 5 ans de mandat que nous avons des règles et un encadrement juridique qui est quand même complexe et qui freine considérablement la réalisation des projets, mais vraiment on peut se satisfaire collectivement de ce taux de réalisation, et j'espère que pour 2025 qui est la dernière année du mandat, finalement il en sera de même. Je voudrais répondre maintenant à Jean-Patrick pour dire aussi que je comprends la perception qu'il peut avoir de ces fameux 350 000 €. Je tiens à dire que finalement, l'exception ne vaut pas la règle et qu'effectivement il s'agit, tu l'as dit, du One shot en anglais, pour ces 350 000 €, et il me semble que tout au long du mandat, l'ensemble des fonds de concours qui ont été apportés l'ont été faits de façon proportionnelle à la taille des habitants, et c'est justice pour Tours qui a d'énormes besoins, qui a une dette grise et qui a d'énormes charges de centralité, qu'il faut aussi soutenir et prendre en charge au niveau de la Métropole. Je pense que collectivement, nous avons tous conscience de cela. Mais malgré tout, je voudrais remercier*

*le président de la Métropole. Qui a proposé ces 350 000 €, et qu'on soit à Berthenay où Ballan-Miré, mon cher collègue, ces 350 000 € font un énorme bien, un énorme souffle d'air pour boucler des investissements. Et vous savez que nous avons tous à cœur de boucler ces investissements dans les dernières années de réalisation pour mener à bien les projets pour lesquels nous nous sommes engagés vis-à-vis de de la population. Donc merci pour cette exception à la règle qui a été faite, et naturellement ce que je dis là n'est pas du tout en opposition à la ville de Tours, car on comprend bien qu'il y a de votre côté d'énormes besoins. Et enfin, je voudrais répondre à Philippe BRIAND qui a parlé de l'apprentissage, de la formation, pour dire, cher Philippe, que nous partageons ce point de vue, et que nous travaillons activement pour étendre les champs de formation au sein de notre Métropole. Après la faculté d'odontologie, nous allons ouvrir à partir de la rentrée prochaine la formation kinésithérapeute, avec 35 élèves, dont une partie pourra le faire en apprentissage en collaboration avec la Croix-Rouge, et là, c'est un étendu de formation qui est proposée pour nos jeunes sur le territoire. Nous travaillons aussi pour pouvoir avoir des écoles d'ingénieurs supplémentaires qui arrivent sur notre territoire. Avec le président, nous avons engagé des démarches dans ce sens, et j'espère que les contacts que nous pouvons avoir, permettront d'avoir une ou deux écoles d'ingénieurs supplémentaires sur notre territoire, c'est un véritable besoin et nous en avons bien conscience. Et puis il faut aussi conforter, Polytech, qui est notre école d'ingénieur et qui doit aussi être en mesure de répondre aux besoins du territoire car il y a déjà des besoins bien identifiés et la volonté collective, c'est aussi de pouvoir faire en sorte que le programme de formation de cette école d'ingénieur puisse aussi caler avec les besoins du territoire. Et puis nous avons aussi d'autres projets, je ne voudrais pas en parler ce soir, car c'est un peu prématuré, d'étendre à d'autres types de formations qui n'existent pas sur le territoire. Et donc l'enjeu est le suivant, c'est offrir le plus large éventail possible de formation sur notre Métropole et faire en sorte qu'un jeune, quelle que soit la formation qu'il veut faire, puisse trouver sa solution sur le territoire. Et je suis tout à fait d'accord avec toi, cher Philippe, pour dire que le jeune qui va se former sur le territoire est potentiellement le jeune qui va rester sur le territoire, et on a besoin d'avoir des forces vives dans les années futures pour répondre aux besoins du territoire. Et donc je veux t'assurer que c'est vraiment une préoccupation sur laquelle nous travaillons. Cela avance petit à petit, c'est un long processus, mais la vision, est, je crois, claire et affirmée. Et enfin, pour terminer par rapport aux recettes dont on parlait, je pense qu'une façon d'étendre nos recettes, c'est accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire. Parce que de nouvelles entreprises, sans bouger les taux d'imposition, ce sont des rentrées fiscales supplémentaires. Et je pense que ce sera là aussi l'un des enjeux de notre PLU Métropolitain, sur lequel nous travaillons actuellement pour faire en sorte que nous ayons dans les contraintes qui sont les nôtres, de ZFE et compagnie, mais je pense qu'il faut faire en sorte de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises en lien avec les stratégies de développement, les filières qui ont été définies, entre autres par Thibault COULON et l'ensemble du Conseil métropolitain qui sont des filières d'avenir sur lequel nous voulons travailler. Et donc là aussi, à mes yeux, un des enjeux de notre territoire pour les années futures, c'est de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises, et pour cela il faut des terrains pour pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions. Et naturellement, cela passe aussi par la requalification des zones pour les restructurer, faire en sorte d'accueillir sur déjà les zones existantes des entreprises, mais je pense qu'il faudra au global quand même pouvoir avoir des réserves foncières pour accueillir de nouvelles entreprises.*

Frédéric AUGIS : *Merci Thierry, je passe la parole à Monsieur Frédéric MINIOU.*

Frédéric MINIOU : *Merci Monsieur le Président. Je vous remercie de ces éclairages qui permettent de bien appréhender la situation financière de la Métropole, et notamment j'ai*

*particulièrement apprécié la prospective sur 5 ans. J'avais envie de vous suggérer de façon à ce qu'elle soit plus éclairante, parce que des fois lorsqu'on a les chiffres bruts comme ça, on ne sait pas forcément quel niveau de criticité ils peuvent avoir ou ne pas avoir. Il serait bien de rappeler les échelles prudentielles qui existent pour s'assurer une bonne signature bancaire, et qu'on en fasse un peu les tuteurs de notre gestion Métropolitaine, par exemple se fixer que l'on doit absolument rembourser la dette en moins de 12 ans, pouvoir dire que la dette doit être inférieure à 100% des recettes réelles de fonctionnement, se fixer un nombre de jours de fonds de roulement, là vous avez fixé 32 jours de fonds de roulement, je pense qu'on peut descendre à 20 jours sans mettre en péril la Métropole. Et puis se fixer aussi un certain nombre de critères de prudentiels et de bonnes questions, et les rappeler à chaque fois de façon à ce que cela puisse éclairer nos débats, voilà tout simplement.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Patrick LEFRANCOIS.*

Patrick LEFRANCOIS : *Merci Monsieur le Président. Plusieurs points. Les 350 000€, c'est répondu, les remerciements aux services, on ne peut que s'y associer. Si on reprenait l'Europe depuis 2020, depuis 2021, on s'aperçoit que la projection était nettement moindre donc, la conclusion 5 ans après, c'est de reprendre les chiffres et de se dire qu'il y a eu une bonne gestion, que ce soit partagée entre les élus et les services de la Métropole. Ce que je voulais dire et répondre à Philippe quand même sur la l'augmentation de la fiscalité. Je ne connais pas un maire, un président d' EPCI qui va de gaieté de cœur en disant on va augmenter la fiscalité, par contre, je connais de nombreux élus, de responsables et de maires qui font très attention au niveau des dépenses. Et de façon répétée, on peut considérer qu'on arrive rapidement à l'os, donc je pense qu'il faut envisager toutes les situations. Alors Philippe, tu fais référence au monde de l'entreprise, notamment sur le coût du travail, les charges salariales aujourd'hui de 1 à 1,3 du SMIC, il n'y a plus de cotisations sociales, c'est une réalité. Après, depuis 30 ans, droite, gauche, que ce soit sur le coût du travail, il y a eu de cesse de diminution des charges dites patronales. Donc je pense qu'il ne faut pas non plus s'interdire sur un mix, un peu comme le mix énergétique, à regarder l'ensemble des leviers dont on dispose pour pouvoir équilibrer nos budgets. Je leur dis, depuis plus de 70 ans et les employeurs, on disait « les patrons », n'ont eu cesse de crier attention évolution sociétale, on passe de 39 à 35 h, etc. et puis quand on prend les chiffres quand même, on n'a jamais vu autant de bénéfiques faits par les entreprises, autant de dividendes versés par les entreprises, je crois qu'il faut le dire aussi avec beaucoup de sérieux. Il y a des entreprises qui ont des marges et tant mieux, c'est fait aussi pour ça. Donc je pense qu'il ne faut pas s'interdire demain à regarder ce levier qui est la fiscalité, qui peut tirer de façon d'ailleurs très minime pour apporter beaucoup d'argent au sein de la Métropole. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Annaelle SCHALLER*

Annaelle SCHALLER : *Merci de me passer la parole et je vais rebondir et aller un peu dans le sens de mon collègue, évidemment on peut regarder cette possible augmentation de la fiscalité, mais je ne développerai pas ce point. Je dirais aussi à Marie Quinton que le sujet pépinière, effectivement, on peut y regarder de près pour ne pas sabrer un outil qui est utile pour le lancement d'activité économique et d'emploi sur notre territoire. Autre point sur ce budget, je me réjouis de dépenses d'investissements qui vont dans le bon sens. La passerelle d'Arcole qui est piétonne et cyclable, les pistes cyclables, la ligne 2 du Tram, on va dans le bon sens, on va dans le sens des mobilités, d'une ville apaisée et de mobilité qui ont un bilan carbone moindre. Et je me réjouis aussi parce qu'il faut se réjouir et changer un peu de ton parfois, c'est que l'on a un consensus dans cette instance pour dire au revoir à*

*Ryanair depuis des années, et on n'a pas encore dit au revoir à Ryanair. Donc petit rappel, notre aéroport de Tours qui permet différents vols à certaines personnes, notre Assemblée, cet aéroport qui propose des vols via la compagnie Low Cost Ryanair, avec cette jolie somme 2,3 m€ qui va directement dans la poche de Ryanair, argent public obtenu grâce à l'aéroport de Tours et un aéroport qui propose des vols à bas coût, mais pas pour les finances publiques. Et lorsqu'il faut trouver des réductions de dépenses, j'en propose une, c'est bien celle-ci, sachant que l'argent public ici va dans la poche d'une compagnie qui obtient des subventions soit à la limite de l'illégalité, soit clairement jugé comme illégal par l'Union Européenne, car jugée comme de la concurrence faussée. L'an dernier en 2024, Ryanair a dû rembourser 14 m€ à l'aéroport de Francfort. Il y a quelques années, c'était 8,5 m€ sur un aéroport de Montpellier, et je viens de découvrir qu'il y a 4 jours, une enquête et ouverte pour l'aéroport de Limoges soupçonné de subventions illégales. C'est dommage parce que l'aéroport de Limoges permet d'accueillir les vols détournés de Tours parce qu'il y a du brouillard, cela fait 10 détournements d'avions par brouillard depuis octobre 2024, des fois, Dame Nature peut jouer des tours. Plus sérieusement, l'argent public, on a une gestion sérieuse à en faire, notamment pour évidemment le réchauffement climatique, mais aussi quels sont les acteurs économiques que l'on soutient ? Et là on soutient une compagnie Low Cost avec des pratiques d'optimisation sociale agressive. Donc à nouveau je demande un plan sérieux de sortie de ce monopole de Ryanair. Il y avait une petite piste pour avoir une autre compagnie, où en est-on ? Est-ce que cela progresse ? Et formuler une autre demande à nouveau, est-ce que l'on a le détail de l'enquête sur les bénéficiaires des retombées pour le territoire grâce aux flux de passagers via l'aéroport. Donc je demande à nouveau une sortie de Ryanair pour notre Métropole pour que l'argent public n'aille plus dans cette poche, merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Christophe LOYAU-TULASNE*

Christophe LOYAU-TULASNE : *Oui, merci Monsieur le Président. J'ai été cité tout à l'heure, nous sommes la plus petite commune au niveau habitants certes, mais je remercie le Président et la Métropole par rapport à cet élan de solidarité, car c'est vrai, comme soulignait Thierry CHAILLOUX, c'est exceptionnel. À chaque fois les fonds de concours, c'est une règle proportionnelle et je peux vous donner sur beaucoup d'exemples les sommes que l'on touche, c'est vraiment dérisoire, et même des fois c'en est cocasse, mais c'est la règle et je l'accepte. Par contre, nous avons un territoire à gérer, nous ne sommes pas la plus petite commune au niveau superficie, et nous les petites communes, on essaye d'apporter une diversité à la Métropole, c'est vrai que nos habitants vont souvent sur le bassin d'emploi de la Métropole, mais ils viennent aussi dans nos campagnes pour s'aérer, si on peut dire et voir autre chose, et chaque commune a sa particularité. Donc je remercie encore le président, c'est une très bonne chose pour nous car nous avons aussi vécu les grosses difficultés depuis le début de ce mandat et cela permet d'avoir une bouffée d'air, merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci Christophe. Jean-Patrick GILLE.*

Jean-Patrick GILLE : *Cet échange avec Christophe est très sympathique. Mais justement, le sujet, je crois que c'est une soirée bizarre, je vais être d'accord un peu avec Philippe, mais il faut éviter de s'enfermer aujourd'hui dans un débat, c'est soit on augmente les impôts, soit on ne fait plus rien. Parce que là évidemment dans l'ambiance où on est, cela stérilise tout, et je pense que ce qu'on a dit tous les deux, c'est qu'il y a des marges. Après, c'est une question de priorité, Frédéric a raison, on fixe des seuils prudentiels, et ça existe et on les connaît à peu près, et puis après les marges. Et si je reprends je l'ai fait sciemment. L'histoire de la Grange aux Moines parce que je trouve que c'est un beau projet. Mais*

*justement, une Métropole, elle peut exprimer sa solidarité différemment. On aurait pu dire la Grange aux Moines est d'intérêt communautaire, et là on donne plus même, 500 000 € parce qu'on considère que c'est important du point de vue patrimoine du point de vue de la biodiversité, etc. Je considère que c'est ça l'esprit Métropolitain. C'est ce sujet-là que je voulais poser. Et si on regarde ce qu'on fait, on n'arrive plus tellement à dégager des intérêts communautaires, parce que ce n'est pas simple, mais je pense que c'est ça le débat que je voulais poser. Soit on met tout dans un pot central et finalement on reverse, et comment on reverse ? Eh bien soit au nombre d'habitants avec les limites que tu as dit, soit on fait plus du tout le nombre d'habitants, mais pour la ville centrale c'est un peu compliqué. Il y a une solution entre les deux, c'est, sur certains sujets, et ce n'est un débat pas facile, mais on dit, c'est d'intérêt communautaire et ce truc là, c'est à l'extrémité peut-être de la Métropole, mais on considère que... voilà. C'est ce que je voulais dire.*

*Je reviens sur la question des pépinières où là c'est plutôt une interrogation, parce que c'est un peu le même sujet, c'est un sujet que j'avais longtemps porté, non sans peine, j'ai eu du mal même à convaincre Jean GERMAIN là-dessus. Et puis on les avait faites et elles sont en quartiers prioritaires quand même. D'ailleurs, il faut voir si on ne pourrait pas récupérer un petit peu de financement, parce que j'imagine que le sujet c'est qu'elles ont un déséquilibre de fonctionnement. Et en même temps, Marie a raison, vous voyez le signal qu'on envoie si on les vend, s'il y a des déficits de fonctionnement dans le public, je ne vois pas comment cela va être plus efficace dans le privé. Celui qui va racheter les murs, il va dire « je fais un hôtel d'entreprise dans le meilleur des cas » et on risque quand même de perdre un dispositif. Donc là aussi, je fais le lien, est-ce que d'intérêt communautaire on ne doit pas dire qu'on a un réseau de pépinières ? On a MAME, alors là c'est une grosse pépinière et qui marche bien, mais on a beaucoup investi avant que ça marche bien, si je puis dire, sur le fonctionnement et sur le bâti. On s'en félicite parce qu'on voit bien que c'est un poumon pour développer et qu'on a besoin peut-être à d'autres endroits de la Métropole, de lieux comme ça, ou parce que l'économie se fait comme ça à partir des start-ups ou autre. Elles sont un peu luxueuses, nos pépinières, j'en connais qui sont beaucoup plus frustrées, mais cela permet à des jeunes et des moins jeunes de lancer des petites entreprises. Et là aussi, c'est le rôle d'une métropole de porter ça, et même si pendant quelques années on perd quelques 10 milliers d'euros, je pense que dans l'investissement et dans le développement économique que cela apporte, c'est plutôt positif, mais on peut peut-être être vigilant sur ce sujet.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup, il y-a-t-il d'autres prises de parole ? Elise, excuses moi, je n'avais pas vu, je te passe la parole.*

Elise PEREIRA-NUNES : *Merci, Très brièvement, je partage bien sûr ce que Jean-Patrick a évoqué, puisque je ne pense pas que ce soit la solidarité qui se questionne ici, mais plutôt le fait de ne pas avoir une solidarité très visible au détriment d'un projet structurant global métropolitain. Et c'était quelque chose effectivement qui nous manque. On ne va peut-être pas en reparler ce soir, mais il faudra sérieusement réfléchir pour une prochaine mandature. Non, je m'interrogeais juste sur les propos de Monsieur BRIAND à propos de ces colibris d'association qui nous plombe les budgets. Je ne suis pas sûr d'avoir tout à fait compris de quelles associations vous parliez, mais j'espère simplement que vous ne vous ne parliez pas des associations du territoire qui sont souvent un premier engagement dans la vie de la cité, ou de celles qui font un travail d'utilité publique, ou qui se substitue parfois même à nous.*

Philippe BRIAND : *Vous faites bien de m'interpeller là-dessus, par exemple pour gérer les forêts aujourd'hui, on a 8 organismes différents. Je pense que tout ramener sous la bannière de l'ONF qui est reconnu pour son travail etc. qui peut avoir différentes sections, ce serait*

*quand même peut-être plus efficace. Il n'y a qu'un guichet, qu'une organisation, il y a tout ça. Et en France, on a l'art de multiplier toutes ces agences. Je vous donne un exemple dans le domaine du bois parce que cela a été sur un sujet sur lequel j'ai travaillé. Merci. Il n'y avait pas du tout de mise en cause des associations locales. Bien au contraire, on a de la chance de les avoir pour mailler le territoire qui ne nous coûtent souvent pas très cher et qui font un boulot qu'on serait bien ennuyé de faire.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.*

Romain BRUTINAUD-PELLEREAU : *Merci Monsieur le Président. J'en profite puisque j'entends parler effectivement de la prochaine mandature, on devrait avoir peut-être un travail un peu plus fourni sur effectivement le projet Métropolitain, cela a déjà été évoqué par notre collègue Monsieur BOUCHET à plusieurs reprises dans cette enceinte. Je crois et j'en profite que, sur la fiscalité notamment, comme l'a dit Philippe BRIAND, la création en tout cas d'une nouvelle fiscalité Métropolitaine doit être poussée le plus longtemps possible, surtout à l'approche du renouvellement des mandats où finalement le consentement à l'impôt, c'est quand même la base du pacte social, et aussi de ce retour aux urnes. Donc si à un moment donné on doit aller vers cette création, vers trancher un petit peu plus ce débat d'équilibre entre dépenses et fiscalité, il serait bon d'attendre un petit peu probablement, et de renvoyer ça de toute façon devant les électeurs qui trancheront cela certainement avec beaucoup de jugement. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Y-a-t-il une demande de prise de parole ? Emmanuel DENIS.*

Emmanuel DENIS : *Merci Monsieur le Président. D'abord un point positif quand même, merci pour le travail des services, comme tous les ans, c'était très clair. Un record en termes d'investissements et de taux de réalisation, c'est quand même une très bonne nouvelle. On arrive en fin de mandat, c'est souvent comme ça, mais c'est bien quand même quand cela arrive. Cela veut dire que le travail qui a été fait les années précédentes commence à payer et c'est une très bonne nouvelle. On a aussi une situation fin 2024 très saine, avec un budget 2025 qui s'annonce un peu moins compliqué que prévu avec la loi Bayrou, tant mieux pour la Métropole, tant mieux pour la ville de Tours. C'est plutôt quelque chose de satisfaisant. Bravo aussi pour finalement à être dans cette situation financière, et je reviens sur l'ancien mandat. Souvent, j'ai entendu l'ancien président Philippe BRIAND dire : « il faut préparer le gros investissement du tramway » et je crois qu'aujourd'hui, on peut quand même se féliciter que la situation est extrêmement clean avec juste trois ans de remboursement de l'endettement. Aujourd'hui on est vraiment en situation de pouvoir financer un gros projet de territoire qu'est le tramway et j'y reviendrai. Après dire qu'effectivement, les services financiers et Christian font leur boulot, et de manière très légitime, ils prennent des hypothèses extrêmement prudentielles quand ils construisent leur budget, et heureusement. On a souvent la discussion avec mon adjoint aux finances à Tours, on prend aussi quand on fait une prospective à 5 ans, il faut voir que l'exercice, est extrêmement compliqué. Aujourd'hui, avec des changements de gouvernement tous les 6 mois, et des changements de cap tous les 6 mois, il n'y a aucune continuité sur l'ensemble des politiques publiques qu'on a développées sur ces dernières années, comment peut-on avoir une visibilité à peu près claire sur les lois de finances des années à venir et donc sur nos finances publiques ? Donc on prend des hypothèses extrêmement prudentielles et qui nous amènent à chaque fois de manière inéluctable à des trajectoires qui ne sont pas bonnes. Heureusement, dans la vraie vie, ça se passe un peu mieux. Les bonnes nouvelles, c'est que je reviens sur le projet tramway, là aussi pour le financement du projet tramway, on prend des hypothèses extrêmement prudentielles avec des prospectives qui sont revues régulièrement, où on doit*

*garantir pour le SMT puisque c'est le SMT qui finance le tramway. Je rappelle quand même que la ligne du tramway a été intégralement financée par le SMT et par les bons résultats du SMT. Et c'est important aussi d'avoir ça en tête, c'est que là on a des hypothèses avec effectivement un besoin en termes de fonctionnement important, 3 m€ cette année, 3 m€, etc. et cela monte jusqu'à 14 m€. Et au global, aujourd'hui, je le redis, à un besoin d'aide de la Métropole pour le financement du tramway autour d'un peu moins de 300 m€. Il faut se dire, et il faut se rappeler, qu'il y a un an et demi, en mars 2023, ce besoin était de 100 m€ plus élevé, cela veut dire que les bons résultats du SMT plus la situation financière des taux d'intérêt qui commencent à se stabiliser, nous permet déjà aujourd'hui d'envisager 100 m€ de moins de contributions de la Métropole. Et comme le précisait Philippe, en termes de taux d'intérêt, ce qu'on voit arriver est plutôt aussi positif, cela veut dire que les prochaines évaluations qui vont être faites pour le financement du tramway par ceux qui sont habilités à le faire, avec lesquels on travaille, nous permettront peut-être aussi de réduire l'aide de la Métropole. Alors je ne vends rien aujourd'hui, mais je dis juste qu'on est dans la situation aujourd'hui et on prend un maximum de sécurité pour être sûr de pouvoir financer le tramway. Donc le financement, l'aide de la Métropole va être moins important. On a des perspectives financières en termes de taux d'intérêt qui sont aussi intéressantes. Et puis, autre bonne nouvelle, c'est quand même que le coût du projet du tramway, il est maîtrisé, puisqu'on l'a vu sur l'évaluation, on est à 495 aujourd'hui 463 et si on regarde ce qui avait été évalué en 2018, c'est exactement le même montant qu'on doit augmenter et c'est logique, de l'inflation qu'il y a eu entre les deux. Mais cela veut dire que le budget réel de travaux qui avaient été fait en 2018, il est toujours valable aujourd'hui, et on aura, je pense, dans quelques semaines ou dans quelques jours, des bonnes nouvelles aussi sur la partie des rames du tramway sur lequel on est en train de travailler. Et là aussi il n'y aura pas d'explosion du coût du budget. Ce sont donc des très bonnes nouvelles sur ce grand projet de territoire, j'y reviendrai. Je voudrais juste aller dans le sens de Philippe sur l'attractivité finalement du territoire, et puis dans le sens de Thierry aussi, sur deux éléments. Quand on fait l'analyse de l'attractivité d'un territoire de Métropole, la capacité à accueillir un nombre important d'étudiants, c'est essentiel. Et donc là je te rejoins sur le fait qu'il faut à nouveau trouver, Thierry a commencé à détailler, parce qu'effectivement, dans nos axes stratégiques, il y a tout ce qui est médical, on a un CHRU, on est en train de soutenir pour la reconstruction du Nouvel Hôpital Psychiatrique (NHP) et donc on a des outils autour de la recherche médicale et de notre université médicale qui sont en train de se développer, et qui vont nous permettre d'accueillir des nouveaux étudiants, et il faut continuer là-dessus. Et tu l'as évoqué, on a d'autres axes. Il y a la gastronomie bien sûr, et je pense que tu as raison, ça marche bien, ça attire et c'est une vraie valeur ajoutée de notre territoire et de la France donc il faut continuer dans cet axe et saisir toutes les opportunités. Il y a aussi l'énergie je pense, c'est un enjeu de demain, donc si on a la capacité d'avoir des écoles d'ingénieurs autour de l'énergie, il faudra aussi saisir ces opportunités. Et puis y a le ferroviaire, on va avoir dans quelques semaines, je regarde mon voisin, le maire de Saint-Pierre, il y a un développement du ferroviaire qui est incroyable en ce moment très fort avec des nouveaux trains, des trains légers, puisque tout le monde a compris que c'était important d'avoir des trains du quotidien, il n'y a pas que le TGV. Là-dessus on a des entreprises comme Socofer, des entreprises locales comme Imatech, comme Webtec, qui ont vraiment une force d'innovation très importante. Il faut les soutenir et ils recherchent des ingénieurs, et on va avoir d'ailleurs bientôt une réunion avec eux et avec Polytech pour faire en sorte que Polytech puisse leur offrir des profils qui les intéressent. Donc ça, vraiment à fond avec vous sur ces sujets là, il faut ouvrir des nouvelles écoles d'ingénieurs, il faut ouvrir des nouvelles sections aux étudiants et il faut accueillir toujours plus d'étudiants, c'est ça la vitalité d'une Métropole. Je vous soutiendrai bien sûr là-dessus et je travaille déjà fortement sur ce point. Pour finir sur le projet du tramway parce*

*que quand même, c'est un projet. Il faut remettre en perspective l'importance de ce projet, un vrai projet de territoire, c'est un projet de mobilité bien sûr, on y revient pas. Ce qui est intéressant, c'est que là aussi, dans les perspectives financières, on sait qu'à partir de 2028, on va avoir un choc de l'offre, et donc certainement des recettes supplémentaires qui seront certainement plus élevées que les hypothèses qui ont été faites aujourd'hui, et qui nous permettra là aussi de réduire la contribution du financement de la Métropole comme ça a été le cas pour la première ligne. Il ne faut donc pas avoir des inquiétudes sur ce sujet-là, il faut rester vigilant, mais il y a plein d'éléments positifs dans ce sens-là. Donc c'est un projet de mobilité très fort, c'est un projet social parce que pour 600 € plein pot, on peut toute l'année circuler sur notre réseau qui est de plus en plus performant et dont l'offre ne fait qu'augmenter. C'est un projet bien sûr environnemental et c'est essentiel, on doit décarboner nos mobilités, et c'est un projet économique aussi très fort parce que c'est deux ans de travaux, c'est 1000 emplois ETP en permanence pendant deux ans. Je peux vous dire que les entrepreneurs de la construction, à chaque fois que je les croise, ils me disent, mais quand est-ce que les appels à projets sortent ? Donc là ils vont pouvoir souffler et ce sera un vrai booster pour l'économie, et c'est un booster aussi en termes d'urbanisme, confère les projets qui sont prévus aux casernes avec un projet de nouveaux logements, un projet mixte au niveau des casernes, un projet à la Riche au niveau du Plessis, un autre projet aux Fontaines, et donc cela va dynamiser l'ensemble du territoire autour de cette ligne de tramway. Et puis bien sûr, je ne parle pas de Chambray, je n'ai pas en tête tous les projets, mais je sais qu'il va y avoir un développement très fort urbain autour de la ligne de tramway. Donc c'est un projet de mobilité, mais globalement, c'est un projet de territoire qui redessine l'ensemble de notre Métropole, donc on peut vraiment se satisfaire d'être dans une situation vraiment positive pour aborder le financement et le développement de ce projet de territoire qui est le tramway qui devrait démarrer j'espère, dans quelques mois, bientôt.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup Emmanuel. Philippe BRIAND.*

Philippe BRIAND : *Oui, juste deux, trois petites choses. D'abord, je voudrais dire, je trouve que c'est un conseil agréable. Ce n'est pas un conseil heurté. C'est un conseil où on émane des propositions, on retrouve des points de compréhension, c'est comme ça qu'on fait avancer une collectivité territoriale, et je trouve que nos échanges, c'est une ambiance plutôt agréable et productrice. Deux derniers petits mots : le premier pour le tramway que tu as évoqué. Quand on a lancé, la première ligne avec Jean, on avait des hypothèses qui pesaient très lourd sur notre budget. On l'a fait. La réalité, c'est que la fréquentation du tramway a explosé par rapport à ce qui était prévu, immédiatement, et finalement cela n'a pas tiré sur notre budget, c'est à dire qu'on avait dans nos têtes des contributions bien plus importantes de ce qui n'était pas encore la Métropole pour pouvoir soutenir le projet. Cela a tellement explosé, et ça continue puisqu'il n'y a pas tellement longtemps dans la Nouvelle République ils faisaient leur première page sur le record du transport collectif chez nous. Il n'y a pas de raison que ça cesse et tout ça me paraît plutôt très intéressant. Donc je suis comme toi, je suis assez raisonnablement optimiste sur l'avenir et sur notre capacité à faire ce projet, même si la chambre régionale des comptes a des hypothèses toujours un petit peu sévères sur les choses, mais elle est dans son rôle et nous dans le nôtre. Dernier point, c'est sur la formation. Tu n'étais pas encore membre de la Métropole, mais quand on avait travaillé avec la fac de médecine, ils étaient venus me voir et on a payé, alors que ce n'était pas notre rôle du tout, des fauteuils de dentiste pour l'apprentissage et on s'est dit, si on développe et qu'on arrive à mettre une douzaine de fauteuils, ils seront bien obligés de nous l'ouvrir notre formation dentiste. Et c'est ce qui s'est passé. Là aussi, la Métropole était sortie de son rôle et de son jeu, et c'est en faisant ça qu'on l'a fait. Et tous les projets que tu as*

*évoqués, me font chaud au cœur. Les deux derniers points, on a beaucoup d'alternance dans la maison, Judicaël qui est là et qui s'occupe d'une partie des ressources humaines du groupe. On a près de 400 alternants, 70% d'entre eux restent implantés dans les villes où on les forme. 70% de nos alternants qui viennent de villes différentes, pour Tours cela va être de Bourges, d'Angers, etc... vont rester dans la ville où on les aura formés. Et puis tout dernier point, dans tes recherches, il y a un point, je te le dis parce que j'en cherche beaucoup et j'en embauche beaucoup, il y a, à Poitiers, une formation sur le codage informatique qui se fait, et nous en utilisons beaucoup, on doit en recruter 30 à 40 par an sur la chambre du groupe, aussi bien à Paris qu'à Tours, et on les emmène même jusqu'à Toulouse. Et là, c'est avec tous les développements que vous avez, l'utilisation de l'IA, les adaptations nécessaires des programmes, moi j'en ai, 200 chez moi quand même, on est vraiment devenus en pointe là-dessus. On recherche ce type de choses et ce sont des formations qui peuvent être aussi accessibles pour notre taille de Métropole. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Thierry CHAILLOUX, puis Betsabée.*

Thierry CHAILLOUX : *En 30 secondes pour répondre à Philippe. Parmi les écoles d'ingénieurs pour lequel nous avons des discussions, il y en a spécialisées en informatique également.*

Betsabée HAAS : *En 30 secondes aussi, pas pour casser l'ambiance, ce que Monsieur le Maire de Saint-Cyr met en avant en effet, il y a des bons échanges. Je voulais juste rappeler le soutien inconditionnel que nous donnons à l'Office français de la biodiversité, puisque j'imagine, c'est de ça dont vous parliez, puisque j'ai un peu recherché rapidement, mais même de mes connaissances, je ne vois pas de qui vous puissiez parler, en tout cas la gestion des forêts. La gestion des forêts est bien gérée par l'OFB, nous le savons à la ville de Tours puisque nous avons une grande forêt, et ensuite bien sûr, il y a des propriétaires privés qui ont des gestionnaires privés pour leurs forêts privées. Mais aujourd'hui, nous avons l'ADEME et l'OFB qui sont sous le coup de critiques absolument terrible vu le travail qui est fait ; nous avons besoin de ces administrations, voir outre-Atlantique ce qui se passe quand ces administrations sont dépossédées et sont démantelées. Vraiment je pense qu'il est extrêmement important que nous réaffirmions notre soutien à ces organismes décentralisés de l'État. Merci.*

Philippe BRIAND : *Je vous communiquerai la liste, mais il y a effectivement six organismes qui travaillent de manière différente, et je n'inclus pas la biodiversité dedans sur les forêts et je pense que ça serait bien de les regrouper sous la seule bannière de ce que j'appelle l'ONF, qui a peut-être changé de nom, mais c'est pratique de n'avoir qu'une structure à consulter quand vous faites quelque chose. Je n'ai pas critiqué la biodiversité, ne me faites pas de mauvais procès, mais je vous en donnerai la liste. Merci à vous.*

Frédéric AUGIS : *Christian GATARD*

Christian GATARD : *Merci Monsieur le Président, je ne vais pas vous assommer j'espère de nouveau avec une intervention trop longue. L'échange, en effet, très intéressant, le débat est très constructif. D'abord, je pense qu'il ne faut pas en effet, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, tomber dans la sinistrose, il faut déjà se satisfaire de notre instant présent. On est en train de terminer notre mandat et on est arrivé à nos objectifs en 2024, et je pense que ça sera encore le cas en 2025, aussi bien en fonctionnement qu'en investissements, dans un contexte extrêmement difficile avec très peu de visibilité. Donc on est en train de sortir la plupart des projets, dont certains ont mis beaucoup de temps en effet à voir le jour, mais on y arrive et on a respecté les grands équilibres, donc ça, c'est*

quelque chose dont il faut qu'on se félicite, c'est du positif, et il n'y a pas que le Tramway. C'est vrai que c'est vraiment une excellente nouvelle qu'on ait réussi à mener à bien ce projet de Tramway. Il y en a encore quelques étapes à franchir dans les semaines à venir, mais au global, les résultats d'aujourd'hui sont positifs et il y a trois ou quatre ans, on n'était pas très nombreux à imaginer que ça se passerait aussi bien. C'est vrai que la prospective, c'est toujours un peu compliqué. Alors vous avez évoqué la fiscalité, c'est vrai qu'il y a débat pour ou contre la fiscalité. Je voudrais dire trois choses sur la fiscalité. Premièrement, nous avons augmenté les tarifs et la fiscalité au cours de ce mandat à plusieurs reprises, je voudrais vous le rappeler. Premièrement, on a augmenté le tarif de l'eau, on a quasiment doublé les tarifs de l'eau. Deuxièmement, on a augmenté la redevance assainissement, après un long débat entre nous, on est allé moins loin que ce qu'on nous suggérait. Troisièmement, on a augmenté de façon importante la taxe sur les ordures ménagères parce que la TGAP augmentait de manière exponentielle et on s'en est tous rendu compte sur nos feuilles d'imposition. Quatrièmement, on a créé une fiscalité pour la Gemapi. Cinquièmement, on a créé un produit de 3 m€ pour un établissement public foncier. Donc cinq exemples où on a touché à la fois à des tarifs et à de la fiscalité dans notre mandat. Et sixièmement on a touché au barème de la CFE, cotisation foncière des entreprises. Six fois nous avons touché au tarif et à la fiscalité entre 2020 et 2025. Donc le débat sur pour ou contre la fiscalité, je pense qu'il ne faut pas qu'on soit trop hypocrite entre nous, on ne s'est jamais privé de le faire, mais on l'a fait parce que c'était absolument nécessaire. On ne l'a pas fait parce qu'on était des adeptes du matraquage fiscal. À plusieurs reprises, lorsqu'on était confronté à ces discussions là, cela n'a pas été simple entre nous, mais on s'est dit on ne peut pas faire autrement et nous l'avons fait. C'est le premier point que je voulais dire concernant la fiscalité. Le 2<sup>ème</sup> point, pour répondre à une question qui était posée, qu'est-ce qui fait que certaines Métropoles ont deux fois plus de moyens que nous d'investir ? C'est qu'elles ont des taux de fiscalité qui sont nettement supérieurs aux nôtres, on a les plus bas de France. On est même une des seules Métropoles en France à ne pas avoir institué la taxe sur le foncier bâti. On ne joue pas dans la même cour que les autres Métropoles. On a le taux de la CFE, même si on a revu le barème, qui reste le plus bas de France. On ne joue pas dans la même cour que les autres Métropoles. Donc on ne peut pas vouloir avoir le résultat, être en tête de la Ligue un en ayant un budget du dixième ou du douzième de la Ligue un. C'est la réalité. Le 3<sup>ème</sup> point que je voulais vous dire concernant la fiscalité, c'est qu'en fait on ne pourra pas échapper au débat. Mais pas ici, au niveau de l'État, parce que la fiscalité locale est au bout de souffle. Vous avez vu la situation des départements dont la fiscalité repose uniquement sur les droits de mutation ? Cela ne peut pas durer, sauf à supprimer les départements. La fiscalité locale aujourd'hui, elle repose uniquement sur des compensations de l'État par le biais de la TVA et sur la taxe foncière. Cela ne peut pas durer. On n'a plus aucune visibilité. Les débats sont d'ailleurs lancés au plan national sur l'idée d'un impôt résidentiel. Ce n'est pas d'ailleurs les adeptes du matraquage fiscal qu'ils l'ont lancé puisque même le président du Sénat, Gérard LARCHER, a posé le débat et le président de l'Association des maires de France a posé aussi la question de mettre sur la table un débat sur l'impôt résidentiel. Donc on voit bien que ce n'est pas un problème idéologique. Le tout après est de trouver des solutions qui soient équitables et justes, avec un impôt progressif pour que ce ne soit pas en effet uniquement les qualifications les plus défavorisées qui payent comme ça se fait parfois. C'était les trois points que je voulais dire sur la fiscalité, on n'y échappera peut-être pas, mais ça serait mieux que ça vienne en effet d'un débat au niveau de l'État et que le débat soit porté par nos parlementaires. Aujourd'hui, malheureusement, on est dans une situation qui ne le permet pas. Alors après, si dans la prospective budgétaire, peut être que j'ai pris avec les services des mauvaises hypothèses pour donner une impression d'être aussi pessimiste, voire même apocalyptique, alors que ce n'était pas du tout le but du jeu, vous vous en

*doutez bien. Mais en réalité, il y a des principes qui sont des principes de bon sens. Comment fait-on si on n'a pas de recettes qui augmentent et qu'on veut augmenter de manière assez forte les investissements ? Comment fait-on ? C'est comme un ménage. Premièrement, on regarde si on ne peut pas baisser nos dépenses. En France, on a l'addiction de la dépense, donc cela veut dire que si on veut baisser les dépenses, il faut soigner nos addictions. Moi qui a été directeur d'un centre à Louis Sevestre d'addiction, je peux vous assurer qu'on ne peut pas soigner ses addictions sans un minimum d'hospitalisation.*

*Rires*

*Christian GATARD : On n'y arrive pas comme ça, la simple volonté ne suffit pas. Donc après si on veut augmenter nos dépenses d'investissements alors que les recettes stagnent, déjà il faut limiter les dépenses, mais il ne faut pas non plus augmenter la dette dans ces cas-là. Parce que la dette a un impact sur les dépenses de fonctionnement. Nous avons fait une hypothèse sur 90 m€, mais 90 m€ c'est le pic de l'année 2024 et c'est le pic depuis les 20 années qui ont précédé l'année 2024. Pourquoi ? Parce qu'on est en fin de mandat, que des projets se sont beaucoup accélérés, mais aussi parce qu'on a des fonds de concours. Fond vert 1, fond vert 2, fond vert 3, en investissement, il suffit de faire un chèque, cela ne prend pas 5 ou 6 ans comme monter un projet de construction de ceci et de cela. Donc c'est beaucoup plus facile et cela fait augmenter en un tour de cuillère à pot les dépenses d'investissement. Ce que je vous dis, c'est que 90 m€, ce n'est pas tenable, je suis prêt à prendre des paris. Deuxièmement, ce que je vous ai dit aussi, c'est que 70 m€ c'est beaucoup plus réaliste, mais ce n'est pas pessimiste du tout puisqu'on n'a jamais fait 70 m€, à quelques rares exceptions près depuis 15 ans. En 2023 on a fait 65, en 2022, 61. Donc sur l'ensemble du mandat, la moyenne des investissements par an, ce sera 60 sur 360 m€ sur un mandat, et je vous dis, avec 70 m€, on devrait y arriver, 420 m€. Donc il ne faut pas croire que je suis en train de vous proposer des choses qui sont apocalyptiques. Aujourd'hui, sans augmenter la dette de façon déraisonnée, on peut financer 70 m€ d'investissements par an en moyenne, à condition de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Donc ce n'est pas du tout apocalyptique, c'est même plutôt dynamique, mais cela suppose une rigueur. Voilà, j'espère avoir été clair et vous avoir rassuré un petit peu.*

*Frédéric AUGIS : Merci beaucoup Christian. La conclusion de la conclusion : tout d'abord, je remercie effectivement Christian GATARD et l'ensemble des services pour cette préparation budgétaire qui s'est faite parfois dans le brouillard. Sur toute la Métropole parfois, on a eu du brouillard. Et puis remercier l'ensemble des vice-présidents et membres du Bureau parce qu'on a demandé beaucoup d'efforts pour arriver à formater ce budget avec quelques invariants, maîtrise du fonctionnement parce que la Métropole est une collectivité d'investissements. Alors après on peut regarder si c'est un investissement vers les communes ou un investissement vers des projets Métropolitains, je crois que c'est surtout un investissement vers l'ensemble des habitants de cette Métropole, des 22 territoires, c'est 22 richesses qui composent Tours Métropole Val de Loire. Et finalement, chacun a décidé de résider dans une commune, c'est par rapport à son appétence, par rapport à son mode de vie, aussi à ses attentes. Donc c'est en cela où la Métropole doit être présenté au quotidien pour toutes les populations. Alors on peut regarder le verre à moitié vide, à moitié plein, je crois qu'il est surtout bien le verre, il est transparent et il est surtout tourné vers l'avenir. L'ensemble des investissements qui vont être réalisés vont aller vers nos populations, mais aussi vont donner du travail à l'économie locale. Et donner du travail à l'économie locale, c'est une recette de demain, puisqu'une partie de ce qu'on va toucher demain, c'est la TVA. Et donc si y a une cassure de la Métropole, et bien ce sera nos recettes qui seront impactées, et dans ce cas-là, on ne prépare pas de belles années à venir. Et*

*pourtant, Christian l'a dit, nous avons pratiquement 600 m€ de projets qui sont déjà inscrits, il va donc falloir garder ce cap. Alors on peut dire qu'on est pessimiste, mais il vaut mieux être pessimiste, on l'est depuis 2021. Et en cela, finalement, on tient la ligne et aujourd'hui on s'aperçoit qu'on peut dégager les marges de manœuvre suffisantes dans un moment compliqué pour les communes. Que les communes puissent récupérer des subsides pour mieux investir, nul doute. Et aujourd'hui le fonctionnement étrangle nos communes et je remercie vraiment les services métropolitains de faire en sorte, non pas juste cette année, mais en 2017, pour avoir une petite marge de manœuvre sur nos budgets de fonctionnement de l'ensemble des communes. Je ne suis pas pessimiste parce que on a regardé le budget principal ou les budgets annexes, mais ce dont on ne parle jamais dans cette Assemblée, c'est l'ensemble des délégations de service public qui investissent pour nous. Dernière en date, le réseau de chaleur Tours Sud, 96 m€ qui sont portés par une société pour nous, pour nous créer un réseau. Et on va lancer Tours Nord comme réseau. Tout cela n'est pas mis dans notre budget, mais c'est quand même du patrimoine que l'on créé pour cette Métropole, donc on est bien au-delà des 100 m€, quand on regarde l'ensemble des satellites et l'ensemble des DSP qui travaillent dans l'intérêt de cette Métropole. Donc on voit bien qu'il faut garder le cap surtout ne pas tomber dans un excès d'avoir peur. Nous avons eu un débat passionnant ce soir, on a bien vu qu'il avait une appétence de chacun, on avait une envie d'aller, et puis derrière, c'est comme l'attractivité du territoire. Je ne sais pas si on est en premier budget de ligue un, mais on a au moins cette volonté d'être attractif. Sinon Philippe BRIAND et l'ensemble des maires de l'époque, on ne serait pas devenu une Métropole. Un an avant de devenir Métropole, pratiquement à l'unanimité, on a voté contre le passage en communauté urbaine, parce qu'il y avait un peu trop de sujets à mettre en commun, et pourtant on a compris que si on ne devenait pas Métropole, on ne serait pas un des 22 territoires d'avenir. On ne serait pas Métropole aujourd'hui. Denis ne pourrait pas voir comment transformer cet hôpital parce qu'on n'avait pas les fonds, et même pas malgré des Marisol TOURAINE qui nous aidait, on n'arrivait pas à avoir le budget pour cela. Donc on voit bien que l'attractivité, elle vient aussi du fait qu'on soit Métropole, donc soyons à la hauteur de cette envie de Métropole. Également, j'ai entendu chère Marie, par rapport aux pépinières et je propose que ce soit suspendu pour qu'on puisse mieux appréhender le dossier et regarder tous les tenants et aboutissants, ce n'est pas l'essentiel de ce budget et on arrivera à s'en sortir. Nos rapports avec l'État ? Il y a quelques années, lorsque le fond vert a été créé au niveau de l'État, lorsqu'on a osé faire un fond vert Métropolitain, l'État nous a dit, vous faites redondance alors que l'État est présent, l'État est là et l'État va vous aider. Trois ans plus tard, le fond vert de l'État, il est parti sur un autre fond vert parce qu'il y a un autre projet qui est devenu à la mode ou dans lequel ils font de la communication, mais l'argent n'est pas là, et on s'est même fait retoquer nos dossiers parce qu'il manquait toujours le formulaire B2 de la page 25 qui est en perdu au milieu de tout cela dans le chapitre 4. Le fond vert Métropolitain, c'est la 3<sup>ème</sup> année à 5 m€ en faveur de toutes les communes. On l'a poussé à plusieurs et vraiment on voit bien que la Métropole est présente pour l'investissement des communes. Je voudrais également dire qu'il n'y a pas de peut-être un projet Métropolitain formalisé dans le sens du terme. Quand on s'est également labellisé nous-mêmes, parce qu'au départ on s'est labellisé nous-mêmes avec Emmanuel DENIS pour faire le SERM, parce que personne ne croyait en nous. On a finalement mis un bloc dans ce projet Métropolitain de créer un SERM, 44 gares, 45 gares bientôt avec la réouverture de Fondettes et Saint-Cyr. La plupart des gares ne sont pas dans le territoire Métropolitain, elles sont à l'extérieur, et c'est bien un investissement pour tout le monde. Dès 2025, entre la réouverture de la gare, des cadencements plus importants vers Vendôme et vers Saumur, cela nous permet de configurer le futur SERM qui est le complément, le calque de la mobilité entre l'investissement que l'on va faire pour le tramway porté par le SMT, mais également ce projet SERM qui va irriguer l'ensemble du*

*territoire et cela aussi c'est un investissement pour l'avenir qu'on a décidé tous ensemble. Après, 350 000 € ce n'est pas préélectoral, c'est une visite dans chaque commune où on a bien vu dans ce mandat de la résilience, où tout a augmenté, et que des projets qui sont partis en plein milieu, il y a eu des augmentations terribles. Comment on fait pour boucler cela ? Et moi je remercie l'ensemble des maires qui m'ont fait visiter cet été leurs infra, et ils avaient tous des projets qui portaient à cœur, et c'est pour cette raison que j'ai proposé à titre exceptionnel que l'on fasse cela. La ville de Tours reste toujours quand même la centralité de cette Métropole, le moteur et l'essence. La ville de Tours, lorsque nous sommes investis dans le grand théâtre parce qu'elle avait besoin, nous avons répondu présent. Lorsqu'on a bien vu qu'il fallait que le parc exposition, qui est un élément métropolitain, est passé sous bannière métropolitain et c'est une complémentarité que l'on va continuer. Vraiment, je trouve cela important de voir tous ces aspects de notre proposition budgétaire ce soir. Enfin, je remercie vraiment vous tous parce que chacun a mené son supplément d'âme pour bien mettre en valeur ce budget qui se prépare et qui est avant tout tourné vers nos populations que nous représentons et nos 22 territoires que nous chérissons. Merci à tous mes chers collègues et nous prenons acte de ce rapport d'orientation budgétaire. Merci à tous.*

Frédéric AUGIS : *On prend acte.*

*Sans transition, aucunement. Christian, tu vas œuvrer sur l'urbanisme maintenant.*

**Le Conseil Métropolitain prend acte.**

Convocations adressées le mardi 18 février 2025  
Nombre de conseillers titulaires présents : 70  
Nombre de conseillers votants : 85  
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIQU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Joué-lès-Tours a été approuvé le 1<sup>er</sup> avril 2019. Depuis cette date, il a fait l'objet d'une déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU approuvée par le Conseil métropolitain le 24 juin 2024.

Par courrier en date du 15 juillet 2024, le maire de Joué-lès-Tours a saisi Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Joué-lès-Tours.

L'objet de cette modification simplifiée n°1 consiste à faire évoluer le dossier de PLU en fonction des points suivants :

- création d'un secteur spécifique au quartier « la Barachonnerie » ;
- modification des règles des clôtures en zone 1AU ;
- modifications des règles d'implantation par rapport aux limites séparatives ;
- assouplissement de la règle de stationnement automobile de la zone UX ;
- modifications des règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques ;
- précision des règles de hauteurs des extensions ;
- améliorations de forme et corrections d'erreurs matérielles.

Il convient donc de modifier le contenu du dossier de PLU par le biais d'une procédure de modification simplifiée telle que définie aux articles L.153-45 à L.153-48 du Code de l'urbanisme.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Joué-lès-Tours a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe).

Le dossier de projet de modification simplifiée n°1 est notifié aux personnes publiques associées, puis sera mis à la disposition du public, conformément au Code de l'urbanisme.

Les modalités de mise à disposition du dossier au public, précisées par le Conseil métropolitain, seront portées à la connaissance du public par affichage d'un avis en mairie de Joué-lès-Tours et au siège de Tours Métropole Val de Loire, sur les sites internet de la commune de Joué-lès-Tours et de Tours Métropole Val de Loire et dans un journal local au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Celles-ci seront enregistrées et conservées.

Au terme de cette phase de concertation du public, un bilan sera établi et soumis au Conseil métropolitain pour approbation. Le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Aussi, les modalités de concertation sont les suivantes :

- mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 pendant 31 jours, du lundi 3 mars 2025 à 8h30 au mercredi 2 avril 2025 à 17h00 inclus en mairie de Joué-lès-Tours, selon les horaires d'ouverture du public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, et au siège de Tours Métropole Val de Loire - aux jours et heures habituels d'ouverture -, ainsi que par voie électronique sur les sites internet de la Ville de Joué-lès-Tours : [www.jouelestours.fr](http://www.jouelestours.fr) et de la Métropole : [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr) ;
- ouverture d'un registre des observations en mairie de Joué-lès-Tours et au siège de Tours Métropole Val de Loire permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Joué-lès-Tours. Ils seront tenus à la disposition du public selon les modalités précisées ci-dessus, pendant toute la durée de la mise à disposition ;

- mise en place d'une adresse mail électronique dédiée : [ep.plu.joue-les-tours@tours-metropole.fr](mailto:ep.plu.joue-les-tours@tours-metropole.fr) permettant au public de formuler ses observations par voie numérique.

Le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Joué-lès-Tours est joint à la présente délibération.

Le bilan des observations sera dressé et approuvé par le Conseil métropolitain.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.153-47 relatif à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu le courrier du maire de Joué-lès-Tours en date du 15 juillet 2024 demandant à Monsieur le président de Tours Métropole Val de Loire d'engager une procédure de modification simplifiée n°1 de son PLU,

Vu le dossier transmis pour avis aux personnes publiques associées,

Vu l'ensemble des pièces du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Joué-lès-Tours mis à la disposition du public,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 30 janvier 2025,

- **DECIDE** de mettre le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Joué-lès-Tours ainsi que, le cas échéant les avis des personnes publiques associées, à disposition du public en mairie de Joué-lès-Tours selon les horaires d'ouverture du public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et au siège de Tours Métropole Val de Loire - aux jours et heures habituels d'ouverture -, ainsi que par voie électronique sur les sites internet de la Ville de Joué-lès-Tours : [www.jouelestours.fr](http://www.jouelestours.fr) et de la Métropole : [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr), pour une durée de 31 jours, du lundi 3 mars 2025 à 8h30 au mercredi 2 avril 2025 à 17h00 inclus ;

- **DECIDE** de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera, affiché en mairie de Joué-lès-Tours et au siège de Tours Métropole Val de Loire et publié sur les sites internet de la commune de Joué-lès-Tours et de Tours Métropole Val de Loire, pendant toute la durée de mise à disposition ; mention en sera également faite dans un journal diffusé dans le Département ;

- **DECIDE :**

• d'ouvrir deux registres, l'un en mairie de Joué-lès-Tours, l'autre au siège de Tours Métropole Val de Loire, permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Joué-lès-Tours. Ces registres seront tenus à la disposition du public en mairie de Joué-lès-Tours du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et au siège de la Métropole aux jours et heures d'ouverture habituels, pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public ;

- de permettre au public de formuler ses observations par voie numérique via une adresse mail électronique dédiée : [ep.plu.joue-les-tours@tours-metropole.fr](mailto:ep.plu.joue-les-tours@tours-metropole.fr).

- **DIT** qu'à l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président de Tours Métropole Val de Loire présentera le bilan des observations au Conseil métropolitain qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Joué-lès-Tours, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

Christian GATARD : *Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, là, il vous est proposé d'approuver les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Joué-lès-Tours.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**M. BOUCHET s'abstient.**

**MM SCHWARTZ et BRIAND se déportent et ne prennent pas part au vote.**

Convocations adressées le mardi 18 février 2025  
Nombre de conseillers titulaires présents : 70  
Nombre de conseillers votants : 85  
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIQU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le plan local d'urbanisme (PLU) de La Riche a été approuvé par le Conseil métropolitain le 26 juin 2017. Il a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée le 12 février 2024.

La procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de La Riche vise à rectifier des erreurs matérielles puisqu'à l'occasion de la procédure approuvée le 12 février 2024, les modifications apportées au règlement graphique n'ont pas été reportées sur la planche n°1, ce qui génère des incohérences de lecture des documents. Il convient donc de régulariser le contenu du dossier de PLU.

Dans le cas présent, l'engagement de la procédure, à l'initiative du Président de la Métropole, ne nécessite pas d'acte particulier (article L.153-37 du Code de l'urbanisme).

Le projet de modification simplifiée n°1 a été notifié aux personnes publiques associées en date du 18 octobre 2024 dont les avis ont été émis :

- le 22 octobre 2024 par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Indre-et-Loire ;
- le 25 octobre 2024 par la commune de Saint-Genouph ;
- le 15 novembre 2024 par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire.

Conformément à la délibération métropolitaine du 4 novembre 2024, le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Riche a été mis à disposition du public du lundi 18 novembre 2024 au mardi 17 décembre 2024.

Aucune observation n'a été formulée lors de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

Le bilan de la mise à disposition du dossier au public est annexé à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-45, R.151-5 et L.153-47,

Vu le plan local d'urbanisme de La Riche approuvé le 26 juin 2017,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU,

Vu la délibération métropolitaine du 4 novembre 2024 prescrivant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de La Riche,

Vu les résultats de la mise à disposition du public qui s'est tenue du 18 novembre 2024 au 17 décembre 2024,

Vu le bilan des observations annexé à la présente délibération,

Vu le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de La Riche annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 30 janvier 2025,

- **APPROUVE** le bilan des observations ;

- **APPROUVE** le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de La Riche tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

**- DIT QUE :**

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de La Riche pendant un mois,
- la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de son téléversement sur le Géoportail national de l'urbanisme.

Christian GATARD : *Ensuite, il vous est proposé d'approuver le bilan des observations et d'approuver la modification simplifiée la première du PLU de la commune de La Riche.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**M. BOUCHET s'abstient.**

**MM SCHWARTZ et BRIAND se déportent et ne prennent pas part au vote.**

---

## **C\_25\_02\_24\_010- URBANISME - SAINT-CYR-SUR-LOIRE - APPROBATION DU BILAN DES OBSERVATIONS ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025  
Nombre de conseillers titulaires présents : 70  
Nombre de conseillers votants : 85  
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Cyr-sur-Loire a été approuvé par le Conseil métropolitain le 1<sup>er</sup> mars 2018.

Depuis cette date, il a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée le 11 juillet 2019 et d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 26 juin 2023.

Sur sollicitation du Conseil municipal de Saint-Cyr-sur-Loire par délibération du 29 avril 2024, Tours Métropole Val de Loire a engagé une procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire.

L'objet de cette procédure porte sur une évolution des règlements écrit et graphiques dans le but de redéfinir, préciser et compléter certains articles de la zone UA du PLU, afin :

- de la rendre plus opérationnelle et cohérente avec le développement de la commune (avec un contexte urbain dense d'une part et des enjeux d'espaces publics et de continuités mixtes, piétonnes et vélos, d'autre part),
- de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme et
- de permettre la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC République-Jean Moulin.

Une modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Cœur de Ville 2 est également nécessaire dans le but de la mettre en cohérence avec ce futur projet.

Le projet de modification simplifiée n°2 a été notifié aux personnes publiques associées en date du 28 août 2024 dont les avis favorables ont été émis :

- le 4 septembre 2024 par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire ;
- le 6 septembre 2024 par la ville de Saint-Cyr-sur-Loire ;
- le 18 septembre 2024 par la ville de Fondettes ;
- le 18 septembre 2024 par le Syndicat mixte du SCoT de l'agglomération tourangelle ;
- le 22 septembre 2024, avec remarques, par la Direction régionale des affaires culturelles ;
- le 26 septembre 2024 par la ville de Mettray ;
- le 25 novembre 2024, avec remarques, par la Direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire.

Conformément à la délibération métropolitaine du 30 septembre 2024, le dossier de projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire a été mis à disposition du public du lundi 21 octobre 2024 au vendredi 22 novembre 2024.

Deux observations ont été déposées sur le registre mis à la disposition à la mairie de Saint-Cyr-sur-Loire, cependant, aucune de ces deux observations ne porte sur l'objet de la modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire.

Le bilan des observations recueillies dans le cadre de la mise à disposition du dossier au public est annexé à la présente délibération.

Considérant que les observations formulées ne relèvent pas de l'objet de la procédure, aucune évolution du dossier de modification tel que présenté lors de la mise à disposition n'est apportée.

Toutefois, le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire a fait l'objet d'adaptations mineures suite aux remarques des personnes publiques associées. Ces évolutions sont présentées dans le tableau des modifications annexé à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-45, R.151-5 et L.153-47,

Vu le plan local d'urbanisme de Saint-Cyr-sur-Loire approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2018, modifié le 11 juillet 2019 et le 26 juin 2023,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU,

Vu la délibération métropolitaine du 30 septembre 2024 prescrivant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Saint-Cyr-sur-Loire,

Vu les résultats de la mise à disposition du public qui s'est tenue du 21 octobre 2024 au 22 novembre 2024,

Vu le bilan des observations annexé à la présente délibération,

Vu le dossier de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Saint-Cyr-sur-Loire annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 30 janvier 2025,

- **APPROUVE** le bilan des observations ;

- **APPROUVE** le dossier de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Saint-Cyr-sur-Loire tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **DIT QUE** :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Saint-Cyr-sur-Loire pendant un mois,
- la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures d'informations et de publicité.

Christian GATARD : *Ensuite, il vous est proposé d'approuver le bilan des observations et d'approuver la modification simplifiée la 2<sup>ème</sup>, du PLU de la commune de Saint-Cyr.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**M. BOUCHET s'abstient.**

**MM SCHWARTZ et BRIAND se déportent et ne prennent pas part au vote.**

Convocations adressées le mardi 18 février 2025  
Nombre de conseillers titulaires présents : 70  
Nombre de conseillers votants : 85  
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIQU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le PLU de Tours a été approuvé par délibération du Conseil métropolitain le 20 janvier 2020. Il a depuis, fait l'objet :

- d'une modification n°1 approuvée le 27 juin 2022,
- d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 27 février 2023,
- d'une modification simplifiée n°2 approuvée le 12 février 2024,
- d'une modification n°2 approuvée le 13 mai 2024.

Par courrier du 19 avril 2023, Monsieur le maire de Tours a sollicité Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de modification n°3 de son PLU, visant à :

- se doter d'une nouvelle orientation d'aménagement de programmation (OAP) thématique « climat, air, énergie, biodiversité, eau et sols vivants » applicable sur l'ensemble de son territoire communal et modifier le règlement écrit en conséquence,
- modifier différentes OAP sectorielles (Maginot, Marne Colombier),
- affiner les dispositions réglementaires,
- procéder à des ajustements divers.

Après information auprès des conseillers métropolitains en date du 26 juin 2023, le projet de modification n°3 du PLU de Tours a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) qui a décidé en date du 12 juillet 2024, de ne pas le soumettre à évaluation environnementale.

Le projet de modification n°3 du PLU de Tours a été notifié le 26 juillet 2024 aux personnes publiques associées dont les avis, tous favorables, ont été rendus par :

- la chambre de commerce et d'industrie d'Indre-et-Loire en date du 6 août 2024,
- le conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 20 août 2024,
- la ville de Saint-Avertin en date du 22 août 2024,
- la direction régionale des affaires culturelles en date du 26 août 2024, avec remarques,
- la ville de Saint-Cyr-sur-Loire en date du 18 septembre 2024,
- le syndicat des mobilités de Touraine en date du 26 septembre 2024, avec remarques.

Après réception des avis des personnes publiques associées, le projet de modification n°3 du PLU de Tours a été soumis à enquête publique du 30 septembre au 30 octobre 2024 conformément à l'arrêté n°2024\_0061 du 9 septembre 2024.

M. Francis LÈRE, commissaire-enquêteur désigné par décision du Tribunal administratif d'Orléans en date du 1<sup>er</sup> août 2024 a conduit l'enquête publique et recueilli les observations du public, notamment lors des trois permanences qui se sont tenues les 30 septembre, 17 octobre et 30 octobre 2024.

Au total, 4 observations ont été comptabilisées par le commissaire-enquêteur qui, dans son rapport et ses conclusions motivées remis le 29 novembre 2024, a émis sur le projet de modification n°3 du PLU, un avis favorable et sans réserve.

Pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur et des avis des personnes publiques associées, il est proposé d'apporter au projet de modification n°3 du PLU de Tours, des adaptations mineures telles qu'elles figurent au tableau des modifications joint en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 30 janvier 2025,

- **APPROUVE** le dossier de modification n°3 du plan local d'urbanisme de Tours tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

**- DIT QUE :**

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Tours pendant un mois,
- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa publication sur le Géoportail nationale de l'urbanisme.

Christian GATARD : *Ensuite, il vous est proposé d'approuver la 3<sup>ème</sup> modification du PLU de la ville de Tours.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**M. BOUCHET s'abstient.**

**MM SCHWARTZ et BRIAND se déportent et ne prennent pas part au vote.**

---

## **C\_25\_02\_24\_012- URBANISME - PROJET LIGNES2TRAM - AVIS SUR LES DOSSIERS DE MISE EN COMPATIBILITE DES PLU DE TOURS ET DE CHAMBRAY-LES-TOURS DANS LE CADRE DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 70

Nombre de conseillers votants : 85

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

### **LE PROJET LIGNES2TRAM**

Après la mise en service de la première ligne de tramway en 2013, Tours Métropole Val de Loire a engagé la réalisation d'études préliminaires visant à mettre en œuvre progressivement un projet de transport à horizon 2040.

A l'appui de ces études et scénarios définis, Tours Métropole Val de Loire a adopté par délibération en date du 16 octobre 2017, le projet de principe du réseau de transport en commun en site propre, s'inscrivant dans une politique globale de renfort de l'offre du réseau de transport public permettant de répondre à une augmentation des besoins de mobilité sur le territoire tout en favorisant le report modal de la voiture particulière vers les transports collectifs.

Ce projet de transport collectif se traduit par la réalisation de l'opération Lignes2tram qui comprend la création d'une 2<sup>ème</sup> ligne du tramway (de 12 km) reliant La Riche à Chambray-lès-Tours en passant par Tours et Joué-lès-Tours et d'une ligne de bus à haut niveau de service (de 13 km) pour mailler le réseau transport Fil Bleu. La mise en service de cette opération est prévue en 2028.

Une concertation préalable à la réalisation de l'opération a eu lieu en 2018 et différentes études complémentaires ont été menées jusqu'à la stabilisation du projet et des tracés, approuvée par délibération du Comité syndical du Syndicat des mobilités de Touraine (SMT) le 30 mai 2023 qui a acté les principes suivants :

- la création de la ligne 2 de tramway qui reliera La Riche à Chambray-lès-Tours en passant par Tours et Joué-lès-Tours et la création de deux parcs relais le centre-ville de La Riche ;
- Le réaménagement de la ligne Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) depuis la rue Mirabeau à Tours jusqu'au centre commercial Les Atlantes à Saint-Pierre-des-Corps ;
- l'extension du centre de maintenance situé au nord de Tours.

## **LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLU DE CHAMBRAY-LES-TOURS ET TOURS**

La réalisation du projet Lignes2tram a des incidences sur les plans locaux d'urbanisme (PLU) de Chambray-lès-Tours et Tours.

Or, conformément aux articles L.153-54 et suivants du Code de l'urbanisme, lorsque les dispositions d'un PLU ne permettent pas la réalisation d'une opération faisant l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), elles doivent être revues pour être mises en compatibilité avec celle-ci.

Afin de permettre la réalisation du projet, la procédure de mise en compatibilité a pour effet d'adapter les dispositions existantes dans les différentes pièces du document d'urbanisme en vigueur qui sont incompatibles avec l'ensemble des composantes du projet soumis à enquête publique, c'est-à-dire ne permettant pas sa réalisation.

La mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours avec le projet Lignes2tram consiste à :

- faire évoluer le règlement graphique en :
  - déclassant une partie des espaces boisés classés (EBC) concernés par l'emprise du projet ;
  - déclassant les espaces non bâtis à préserver concernés par l'emprise du projet ;
  - réduisant la surface du périmètre d'attente de projet global situé à l'intersection de l'avenue de Bordeaux et de l'avenue de la République (bien que ce périmètre ne soit plus applicable réglementairement),
  - réduisant la surface de l'emplacement réservé (ER) n°13 et supprimer les ER n°11, 15, 18 et 22

- modifier le règlement écrit en :
  - complétant l'article 2 du règlement du zonage UX.

La mise en compatibilité du PLU de Tours avec le projet Lignes2tram consiste à :

- faire évoluer le règlement graphique en :
  - déclassant une partie des EBC au sud de la commune concernée par l'emprise du projet ;
  - réduisant la surface de l'ER V43 ;
  - déclassant les éléments de paysage à préserver au droit de l'extension du Centre de Maintenance, ainsi qu'au droit du quartier des Fontaines et de l'avenue de l'Alouette. Pour rappel, le projet est autorisé au sein de ces espaces. Cette modification est réalisée uniquement pour que le règlement graphique soit cohérent avec les emprises du projet. ;

Les listes des emplacements réservés (ER) et des éléments de paysage protégés sont modifiées en conséquence.

Certaines modifications, initialement nécessaires à la réalisation du projet Lignes2tram, ont été modifiées à l'occasion de la modification n°2 du PLU de Tours.

Le dossier de modification n°3 du PLU de Tours, mentionné lors de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées qui s'est tenue le 24 juin 2024, est soumis à l'approbation du Conseil métropolitain du 24 février 2025.

Le dossier de mise en compatibilité du PLU de Tours devra tenir compte de la dernière version approuvée du dossier de modification n°3.

Les évolutions des dossiers des PLU de Chambray-lès-Tours et Tours ont été soumis à la concertation préalable dans la mesure où ceux-ci ont également fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Cette concertation préalable s'est déroulée du 8 au 30 janvier 2024. Le Comité syndical du SMT a approuvé le bilan de la concertation par délibération du 21 mars 2024.

Le Préfet d'Indre-et-Loire a notifié les dossiers de projet de mise en compatibilité de Chambray-lès-Tours et Tours aux personnes publiques associées qui se sont réunies lors d'une réunion d'examen conjoint le 24 juin 2024. Tours Métropole Val de Loire, par courrier du 4 juillet 2024, a fait part de ses observations.

Les dossiers de mise en compatibilité des PLU de Chambray-lès-Tours et de Tours ont ensuite été soumis à enquête publique unique avec :

- le projet de déclaration d'utilité publique du projet Lignes2Tram ;
- l'enquête parcellaire ;
- les autorisations de porter atteinte aux arbres d'alignement pour les communes de La Riche, Tours et Chambray-lès-Tours ;
- la dérogation à la protection des espèces protégées.

A l'issue de cette enquête publique unique, qui s'est déroulée du 23 septembre au 31 octobre 2024, la commission d'enquête a produit un rapport portant sur l'ensemble de ces dossiers et a émis un avis pour chacun d'entre eux dont un avis favorable sur les dossiers de mise en compatibilité des PLU de Chambray-lès-Tours et de Tours.

Le Préfet d'Indre-et-Loire a sollicité par courrier du 24 décembre 2024 l'avis de Tours Métropole Val de Loire sur les dossiers de mise en compatibilité des PLU de Chambray-lès-Tours et de Tours, modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête, le rapport et les conclusions du

commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-54 et suivants et R.153-14,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1, L.123-6, R.122-2, R.123-8,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 16 octobre 2017 adoptant le projet de principe du réseau de transport en commun en site propre,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 18 décembre 2017 décidant d'organiser une concertation préalable sur un projet global de mobilités,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 24 septembre 2018 prenant acte du bilan de la concertation préalable qui s'est déroulée du 18 avril au 8 juin 2018 et décidant de la poursuite des études,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2022 décidant d'engager des études complémentaires sur le tracé de la ligne 2 du tramway,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat des mobilités de Touraine en date du 30 mai 2023 confirmant la poursuite de l'opération Lignes2tram,

Vu la concertation préalable qui s'est déroulée du 8 au 30 janvier 2024, portant sur les projets de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Chambray-lès-Tours et de Tours,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat des mobilités de Touraine en date du 21 mars 2024 approuvant le bilan de la concertation préalable,

Vu la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées qui s'est tenue le 24 juin 2024,

Vu le courrier de Tours Métropole Val de Loire adressé à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 4 juillet 2024, formulant des observations sur les dossiers de mise en compatibilité des PLU de Chambray-lès-Tours et Tours,

Vu l'arrêté préfectoral AP n° SAIPP/BE 24-15 en date du 25 juillet 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique portant notamment sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Chambray-lès-Tours et de Tours,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 septembre au 31 octobre 2024,

Vu les rapport, conclusions motivées et l'avis favorable de la Commission d'enquête sur les dossiers de mise en compatibilité des PLU de Chambray-lès-Tours et de Tours,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 24 décembre 2024 demandant au Président de Tours Métropole Val de Loire d'émettre un avis dans un délai de deux mois, sur les dossiers de mise en compatibilité des PLU de Chambray-lès-Tours et de Tours,

Vu les dossiers de mise en compatibilité des PLU Chambray-lès-Tours et de Tours,

Vu le projet de modification n°3 du PLU de Tours soumis à l'approbation Conseil métropolitain en date du 24 février 2025,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 30 janvier 2025,

- **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable sur :

- le dossier de mise en compatibilité du PLU de Chambray-lès-Tours,
- le dossier de mise en compatibilité du PLU de Tours, sous réserve que celui-ci tienne compte de la modification n°3 du PLU de Tours, approuvée par le Conseil métropolitain en date du 24 février 2025 ;

- **DIT QUE** la présente délibération :

- sera transmise à Monsieur le Préfet,
- fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Tours pendant un mois.

Christian GATARD : *Ensuite, il vous est proposé d'accepter l'avis sur les dossiers de mise en compatibilité des PLU de Tours et de Chambray-lès-Tours dans le cadre de la déclaration d'utilité publique Pour la 2<sup>ème</sup> ligne de tramway.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**M. BOUCHET s'abstient.**

**MM SCHWARTZ et BRIAND se déportent et ne prennent pas part au vote.**

---

**C\_25\_02\_24\_013- ESPACES PUBLICS - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA CONDUITE D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA REALISATION D'UN ECHANGEUR AUTOROUTIER SUR L'A85 A JOUE-LES-TOURS**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 70

Nombre de conseillers votants : 85

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans la poursuite du travail partenarial engagé pour la décarbonation des autoroutes A10 et A85 concrétisé par la signature de la convention « autoroutes bas carbone » (Convention ABC) en 2021 ; Tours Métropole Val de Loire et Cofiroute souhaitent s'associer pour conduire une étude pré-opérationnelle pour la construction d'un échangeur autoroutier à Joué-lès-Tours.

Une convention similaire a été signée en 2021 pour conduire l'étude de préfiguration pour la réalisation de l'échangeur de l'A10 entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps dans le secteur de Rochepinard.

En effet, la convention ABC a pour objet de se décliner en conventions opérationnelles pour atteindre ses objectifs. À ce jour, trois conventions opérationnelles sont signées : la première pour conduire l'étude de préfiguration pour l'échangeur de Rochepinard, la deuxième pour conduire les études pour la réalisation de sept pôles d'échanges multimodaux, et la troisième pour le développement du photovoltaïque sur et aux abords des autoroutes A10 et A85.

La convention autoroutes bas carbone prévoit particulièrement la création d'un échangeur sur l'A85 pour desservir les zones d'activités au sud de la Métropole, notamment le parc d'activités économiques métropolitain de la Liodière à Joué-lès-Tours. Ce parc, d'une superficie de 70 ha, est occupé par une centaine d'entreprises employant plus de 1700 salariés. C'est l'un des plus importants parcs d'activités de la Métropole. Son attractivité repose tant sur sa situation que sur sa qualité d'aménagement. Elle serait encore accrue par l'amélioration de son accessibilité, la route de Monts étant saturée.

Plusieurs entreprises emploient chacune plus de 100 salariés (HENRY SCHEIN avec 266 salariés, EUROPEINTURE 37 avec 178 salariés, et POMONA avec 130 salariés, etc.) Ce dynamisme se retrouve également à travers l'association d'entreprises, Liodière Ambitions, qui regroupe environ 50 établissements.

Ce secteur génère un trafic de poids lourds important, qui passe notamment par les villes de Chambray-lès-Tours et de Joué-lès-Tours. Un accès direct de l'autoroute à ces zones d'activités aura pour effet de décarbonner les secteurs d'habitations. Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation de cette infrastructure, un secteur de logistique urbaine pourra être identifié, permettant ainsi de gérer le « dernier kilomètre ». Une étude de mobilité permettra d'identifier les conditions de réalisation d'un pôle d'échange multimodal, d'une aire de covoiturage, et d'un arrêt de bus ou de cars connectés aux transports publics.

L'objet de cette étude est d'exposer les enjeux d'aménagement du territoire, les perspectives de développement local ainsi que les impacts du projet sur l'environnement. Cette étude comportera une analyse des déplacements actuels et projetés sur l'ensemble du secteur concerné, permettant de s'assurer de l'opportunité du projet au regard de l'objectif d'améliorer la desserte des équipements métropolitains et notamment du pôle d'activité situé au sud de la Métropole, accueillant un centre logistique de proximité (dernier kilomètre).

Pour définir de manière précise les aménagements proposés, des études techniques et financières sont nécessaires. Ces études viseront à :

- Déterminer les conditions de réalisation opérationnelle des aménagements proposés (contraintes techniques, foncières et environnementales, procédures applicables, dévoiement des réseaux, etc.)
- Affiner le calendrier prévisionnel et le coût de réalisation de ces aménagements

Une première partie concernera les études environnementales et la concertation : examen au cas par cas, évaluation environnementale, étude d'impact (y compris toutes les études environnementales), enquête publique, mise en compatibilité du PLU, loi sur l'eau, archéologie préventive, concertation au titre du code de l'urbanisme, etc. Ceci afin d'obtenir l'ensemble des autorisations administratives.

Une deuxième partie concernera les études techniques :

- une analyse de l'infrastructure existante (étude géotechnique, de géométrie, repérage et dévoiement des réseaux, étude du foncier),
- une étude du trafic comportant l'analyse des déplacements actuels et projetés sur l'ensemble du secteur concerné, permettant de s'assurer de l'opportunité du projet notamment au regard de l'objectif d'améliorer la desserte des équipements métropolitains,
- une étude de faisabilité technique et financière permettant d'analyser les différentes solutions d'aménagement sous forme d'une analyse multicritères, et d'approfondir celle retenue,
- toutes les études techniques nécessaires à la réalisation de l'AVP, l'obtention de la DUP et l'autorisation environnementale.

La durée de l'étude est de quatre ans et sera financée à 100 % par Tours Métropole Val de Loire conformément à la décision de l'État auprès de Vinci Autoroutes pour concrétiser les objectifs de la convention ABC. Le coût de l'étude est estimé à **785 366€ HT (valeur octobre 2024)**. Les versements se feront sur quatre années à partir de 2026 en fonction de l'avancement des études sur la base du « service fait ».

Par ailleurs et pour information, l'État autorise Vinci Autoroutes à financer à 100 % l'étude pré-opérationnelle de l'échangeur de Rochepinard pour un montant de 1 585 000 € et l'étude pré-opérationnelle pour les 7 pôles d'échanges multimodaux pour un montant de 2 357 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 04 février 2025,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat pour engager avec Vinci Autoroutes les études pré-opérationnelles pour la réalisation d'un échangeur sur l'A85 et d'un pôle d'échange multimodal, au sud de la Métropole, sur la commune de Joué-lès-Tours ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

*Laurent RAYMOND : Merci Monsieur le Président, j'ai plusieurs délibérations. La première, tout d'abord, elle était convenue dans le cadre de la convention autoroute bas carbone signé en 2021. Cette délibération vise à lancer une étude pré-opérationnelle pour la création d'un échangeur sur l'A85 à Joué-lès-Tours. C'est un aménagement qui a donc pour objectif d'améliorer l'accessibilité du parc d'activité de la Liodière qui fluidifiera le trafic et réduira donc son impact environnemental du transport routier. Cette étude financée donc à 100% par la Métropole pour un montant de 785 000 €, analysera à la fois la faisabilité technique, financière et environnementale de ce projet.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**M. BRIAND se déporte et ne prend pas part au vote.**

---

## **C\_25\_02\_24\_014- ESPACES PUBLICS - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR CONDUIRE UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA REALISATION DE PASSERELLES MODES ACTIFS SUR L'AUTOROUTE A10 ENTRE LOIRE ET CHER**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 70

Nombre de conseillers votants : 85

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans la poursuite du travail partenarial engagé pour la décarbonation des autoroutes A10 et A85, concrétisé par la signature de la convention « autoroutes bas carbone » (Convention ABC) en 2021, Tours Métropole Val de Loire et Cofiroute souhaitent s'associer pour conduire une étude pré-opérationnelle pour la réalisation de passerelles modes actifs au-dessus de l'autoroute A10 entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps.

En effet, la convention ABC a pour objet de se décliner en conventions opérationnelles pour atteindre ses objectifs. À ce jour, trois conventions opérationnelles sont signées : la première

pour conduire l'étude de préfiguration pour l'échangeur de Rochepinard, la deuxième pour conduire les études pour la réalisation de sept pôles d'échanges multimodaux, et la troisième pour le développement du photovoltaïque sur et aux abords des autoroutes A10 et A85.

La convention autoroutes bas carbone prévoit particulièrement la création de passerelles au-dessus de l'autoroute A10 de manière à favoriser les déplacements doux et à réduire son effet frontière. Cette étude a pour objet de proposer des solutions de franchissement de l'autoroute A10 pour les piétons et les vélos, en lien étroit avec le schéma cyclable métropolitain VELIVAL et le Plan de Mobilité. Il s'agit d'améliorer l'intégration urbaine de l'autoroute sur la traversée des secteurs urbains denses et ainsi d'améliorer les conditions de vie des riverains.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) est associé à la démarche pour garantir la bonne cohérence des études avec le plan de mobilité.

Cette étude comportera une analyse comparée de trois scénarios de passerelles aux endroits les plus stratégiques entre Loire et Cher au-dessus de l'autoroute A10. Il s'agit de proposer le franchissement le plus pertinent en fonction du potentiel de flux, de simplicité de réalisation et de coût des travaux.

La présente étude se déroulera en trois temps :

1. étude préliminaire d'analyse des trois scénarios,
2. hiérarchisation des scénarios sur la base de critères techniques et financiers,
3. obtention de l'ensemble des autorisations administratives.

Il conviendra de :

- déterminer les conditions de réalisation opérationnelle du scénario privilégié (contraintes techniques, foncières et environnementales, procédures applicables, dévoiement des réseaux, etc.),
- affiner le calendrier prévisionnel et le coût de réalisation de cet aménagement.

Une première partie concernera les études environnementales et la concertation : examen au cas par cas, évaluation environnementale, étude d'impact (y compris toutes les études environnementales), enquête publique, mise en compatibilité du PLU, loi sur l'eau, archéologie préventive, concertation au titre du code de l'urbanisme, etc. Ceci afin d'obtenir l'ensemble des autorisations administratives.

Une deuxième partie concernera les études techniques :

- une analyse de l'infrastructure existante (étude géotechnique, de géométrie, repérage et dévoiement des réseaux, étude du foncier),
- une étude du trafic comportant l'analyse des déplacements actuels et projetés sur l'ensemble du secteur concerné, permettant de s'assurer de l'opportunité du projet notamment au regard de l'objectif d'améliorer l'usage des modes doux,
- une étude de faisabilité technique et financière permettant d'analyser les différentes solutions d'aménagement sous forme d'une analyse multicritères, et d'approfondir celle retenue,
- toutes les études techniques nécessaires à la réalisation de l'AVP, l'obtention de la DUP et l'autorisation environnementale.

La durée de l'étude est de quatre ans et sera financée à 50 % par Tours Métropole Val de Loire, conformément à la décision de l'État auprès de Vinci Autoroutes pour concrétiser les objectifs de la convention ABC.

Le coût de l'étude est estimé à **982 223 € HT (date de valeur 2024)**. La durée de l'étude est de quatre ans.

Il s'agit donc d'engager pour Tours Métropole Val de Loire une dépense de **491 111 € HT (date de valeur 2024)**. Les versements se feront sur quatre années à partir de 2026 en fonction de l'avancement des études sur la base du « service fait ».

Par ailleurs et pour information, l'État autorise Vinci Autoroutes à financer à 100 % l'étude pré-opérationnelle de l'échangeur de Rochepinard pour un montant de 1 585 000 € et l'étude pré-opérationnelle pour les 7 pôles d'échanges multimodaux pour un montant de 2 357 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 04 février 2025,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat pour engager avec Vinci Autoroutes les études pré-opérationnelles pour la réalisation de passerelles modes actifs sur l'Autoroute A10 entre Loire et Cher ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

*Laurent RAYMOND : Toujours dans le cadre du projet autoroute bas carbone, la convention a baissé donc sur le décarbonation des autoroutes qui est en partenariat avec Cofiroute. L'objectif de cette délibération est de réaliser une étude pré-opérationnelle sur la construction de plusieurs passerelles en mode actif, piétons et vélos, qui seront au-dessus de l'autoroute A10 sur le tronçon et secteur entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps, afin de favoriser la mobilité douce et de réduire l'effet de cette coupure liée à l'autoroute. Cette étude qui va s'analyser en trois scénarios de franchissement avec une évaluation technique et financière, nécessitera une démarche administrative importante avec des études d'impact, de concertation et de compatibilité également avec le PLU. Elle se déroulera sur quatre ans, avec un coût global qui avoisine les 1 m€, elle sera financée à 50% par la Métropole et donc 50% par Vinci.*

*Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**M. BRIAND se déporte et ne prend pas part au vote.**

Convocations adressées le mardi 18 février 2025  
Nombre de conseillers titulaires présents : 70  
Nombre de conseillers votants : 85  
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIQU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre du projet de requalification du parvis Nord de la gare de Saint-Pierre-des-Corps, une convention de superposition d'affectation a été signée le 10 mai 2022 entre Tours Métropole Val de Loire et la SNCF Gares & Connexions.

En effet, le parvis de la gare est composé de deux parties : une partie nord propriété de Tours Métropole Val de Loire et une partie sud propriété de la SNCF Gares & Connexions.

La convention permet d'asseoir la coexistence sur un même site de plusieurs affectations publiques et de travailler en partenariat sur un projet d'aménagement cohérent dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Tours Métropole Val de Loire.

Les études de détails ont démontré la pertinence de mettre en cohérence le périmètre de requalification et le périmètre de la convention avec la SNCF Gares & Connexions situé à l'ouest de la Gare.

Ainsi, une extension du périmètre est nécessaire. Elle est évaluée à 600 m<sup>2</sup> et concerne tout ou partie des parcelles AY 134, 131, 37, 251, 250, 254 et 211.

Conformément au terme de l'article 16 de la convention, la modification de la convention ou de l'une de ses annexes doit faire l'objet d'un avenant approuvé et signé par l'ensemble des parties.

Le présent avenant vient modifier l'article 2 ainsi que l'annexe 1 de la convention.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2123-7 à L.2123-8,

Vu la convention de superposition d'affectation signée le 10 mai 2022,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 04 février 2025,

- **APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention de superposition d'affectations du parvis de la gare de Saint-Pierre-des-Corps entre SNCF Gares & Connexions et Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant à la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Laurent RAYMOND : On vous a présenté le 10 mai 2022 un projet sur la requalification du parvis Nord de la gare de Saint-Pierre-des-Corps. Ce parvis comprend deux parties distinctes, une qui appartient à la Métropole, l'autre à la SNCF. Aujourd'hui, il s'agit d'inclure dans le périmètre de l'espace public, celui qui est situé le long du parking Effia, donc c'est un avenant à cette convention afin d'inclure cette parcelle qui appartient à la SNCF dans le cadre de la requalification prévue dans le projet d'aménagement du parvis.*

*Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

## **C\_25\_02\_24\_016- EQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURS - CENTRE AQUATIQUE DU LAC - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA CREATION DE NOUVEAUX TARIFS**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025  
Nombre de conseillers titulaires présents : 70  
Nombre de conseillers votants : 85  
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 20 décembre 2019, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de son centre aquatique dénommé Centre aquatique du Lac situé au 275 rue de Grammont à Tours (37000) à la société Action Développement Loisir, à laquelle s'est substituée sa filiale dédiée à cette exploitation la SNC Centre Aquatique du Lac.

Cette convention, qui couvrait initialement la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2027, a fait l'objet d'une prorogation par avenant jusqu'au 31 décembre 2028.

Dans le cadre de l'exploitation de cet équipement métropolitain, le délégataire souhaite d'une part faire évoluer ses abonnements et ainsi proposer de nouveaux abonnements à l'espace aquatique pour les jeunes et d'autre part mettre en place une nouvelle activité au profit des adultes.

A ce titre, le délégataire demande la création de nouveaux tarifs :

- Abonnement Ludiboo Flexible destiné aux 3-14 ans : accès illimité à l'espace aquatique.
- Abonnement Etudiants Flexible : accès illimité à l'espace aquatique avec possibilité de suspendre l'abonnement pendant la période des congés d'été.
- Tarifs Impulséo pour la création d'une nouvelle activité avec un programme qui s'articule autour de quatre sphères d'apprentissage conçues pour répondre aux besoins spécifiques des adultes. Chaque sphère, 1 à 3, vise à guider les participants vers le plaisir aquatique et la maîtrise sécurisée de la natation.

Afin de pouvoir commercialiser ces prestations, la grille tarifaire doit être actualisée et, conformément à l'article 42 du contrat de délégation de service public, les tarifs créés autorisés par l'autorité délégante préalablement à leur application.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 06 février 2025,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du délégataire jointe en annexe ;

- **DIT QUE** ces tarifs sont applicables à compter de la notification de la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

*Sébastien MARAIS : Le délégataire du Centre Aquatique du Lac nous propose de créer des nouvelles activités et donc de créer trois nouveaux tarifs en lien avec ces nouvelles activités. La première, l'abonnement Ludiboo, flexible destiné aux 3-14 ans, un abonnement étudiant flexible lui aussi, et enfin un tarif Impulseo pour la création d'une nouvelle activité pour répondre aux besoins spécifiques des adultes aquaphobes.*

*Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_25\_02\_24\_017- EQUIPEMENTS SPORTIFS - LUYNES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA PISCINE LES THERMES - AVENANT N°1 RELATIF A LA FACTURATION DES FLUIDES**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 70

Nombre de conseillers votants : 85

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 31 octobre 2023, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de la piscine nordique dénommée Les Thermes située rue Victor Hugo, à Luynes (37230) à la société RECREA. Cette convention, couvre la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 décembre 2027.

Les marchés de fourniture d'énergie de notre établissement ne permettant pas de faire bénéficier à une entreprise privée des conditions tarifaires définies dans ses contrats de fourniture via une facturation directe, l'article 36.2 du contrat « Ajustement des coûts d'électricité et de gaz » doit être modifié.

Afin de permettre au délégataire de bénéficier des prix du gaz et d'électricité des marchés de fourniture d'énergie de l'établissement via un principe de refacturation à l'euro-l'euro, les coûts seront acquittés par Tours Métropole Val de Loire.

Tours Métropole Val de Loire refacturera à l'euro-l'euro l'ensemble des termes variables et fixes des factures énergétiques, pour l'électricité et le gaz, au délégataire.

Ce principe de refacturation court du début du contrat de concession jusqu'au 31 décembre 2025 et pourra, après accord entre les parties, être reconduit jusqu'à la fin du contrat.

La mention du recours à une convention tripartite prévue à l'article 36.2 est supprimée.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et son article L3135-1,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 06 février 2025,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public de la piscine nordique les Thermes de Luynes, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Sébastien MARAIS : Nous allons à la piscine, les Thermes de Luynes. Pour que notre délégataire Récréa puisse bénéficier des tarifs négociés auprès d'EDF, il vous est proposé ce soir de valider l'avenant n°1 qui prévoit que la Métropole puisse payer la facture de EDF et qu'elle soit ensuite remboursée par notre délégataire.*

*Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_25\_02\_24\_018- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CHAMBRAY-LES-TOURS -  
PARC D'ACTIVITES LA VRILLONNERIE SUD - CONVENTION PUBLIQUE  
D'AMENAGEMENT AVEC LA SET - BILAN DE LIQUIDATION - REMISE DES  
OUVRAGES - QUITUS DE FIN D'OPERATION**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 70

Nombre de conseillers votants : 85

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Madame Catherine GAULTIER, membre du bureau donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 20 juin 1991, la ville de Chambray-lès-Tours a confié à la Société d'Équipement de Touraine (SET) la réalisation de l'extension de la zone d'aménagement concertée (ZAC) de la Vrillonnerie Marsin, située au lieu-dit « La Baraudière » par un Traité de Concession en date du 28 juin 1991 pour une durée de 10 ans.

Du fait de la déclaration d'intérêt communautaire concernant ce site du 24 avril 2003, la ville de Chambray-lès-Tours a approuvé le transfert de l'opération à la communauté d'agglomération comme nouvelle entité cocontractante, ainsi que l'extension du périmètre de l'opération dans la perspective de création d'une nouvelle ZAC « La Vrillonnerie Sud » et l'actualisation de la convention publique d'aménagement (CPA).

Au terme de la CPA, intervenu le 5 avril 2024, plus de 92 590 m<sup>2</sup> de superficies de terrains ont été commercialisés pour de l'activité économique.

Les dispositions du titre IV (article 41) de la convention précisent l'obligation faite à l'aménageur d'établir un arrêté de compte de l'opération, et de le transmettre au concédant qui doit approuver et donner quitus de sa mission à l'aménageur.

La SET a transmis le bilan de liquidation de cette opération, joint en annexe à la présente délibération, qui s'élève, au 10 octobre 2024, à 9 238 608,44 € HT en dépenses et à 10 715 004,88 € HT en recettes. Il se décompose comme suit :

Les charges comprennent notamment les postes suivants :

Etudes	213 409,73 €
Acquisitions	2 731 717,75 €
Travaux	2 930 111,84 €
Honoraires sur travaux - maîtrise d'œuvre	357 253,20 €
Rémunération SET (maîtrise d'ouvrage)	1 233 533,45 €
Frais financiers	1 637 202,72 €
Divers	135 379,75 €

Les produits comprennent :

Cessions	9 102 593,28 €
Participation de la Communauté d'agglomération (*)	1 400 000,00 €
Autres participations	125 000,00 €
Produits financiers	79 966,20 €
Autres produits	7 445,40 €

(\*) TVA de 274 400 € non récupérable par Tours Métropole Val de Loire inscrits en compte 238

Le bilan de l'opération présente un solde positif d'un montant de 1 476 396,44 € HT, soit 1 771 675,73 € TTC.

Conformément aux avenants n°7 et 8 à la CPA, le calcul de la rémunération dite « d'intéressement » s'établit à 1 216 117,15 € HT, soit 1 459 340,58 € TTC.

Tours Métropole Val de Loire a versé à la SET une avance sur la rémunération d'intéressement pour un montant de 288 000 € TTC. En conséquence, Tours Métropole Val de Loire versera à la SET le solde de la rémunération d'intéressement d'un montant de 24 335,14 € TTC.

Par ailleurs, conformément à l'article 31 du titre IV de la convention publique d'aménagement, les ouvrages et espaces publics réalisés et livrés dans le cadre de l'opération sont officiellement rétrocédés au profit de Tours Métropole Val de Loire.

Ces ouvrages sont principalement constitués des voiries, des espaces piétons et espaces verts situés dans le périmètre du parc d'activités « La Vrillonnerie Sud » et sont répartis sur 21 parcelles totalisant 55 954 m<sup>2</sup>, listées ci-dessous :

N° de la parcelle	Surface parcelle (en m <sup>2</sup> )
BE 777	1 354

BE 765	107
BE 742	269
BE 734	197
BE 732	21
BE 733	933
BE 767	63
BE 768	1 189
BE 772	18
BE 726	7 778
BE 474	3
BE 550	3
BE 780	14
BK 609	25
BE 753	24
BE 781	12
BE 783	1 492
BE 738	1 858
BE 751	3 684
ZC 29	21 050
ZC 30	15 860
<b>TOTAL</b>	<b>55 954</b>

L'ensemble des ouvrages et emprises viaires a été réalisé et réceptionné. La rétrocession est consentie à l'euro symbolique avec dispense de le verser.

La valeur des biens correspondant aux emprises foncières à intégrer dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire (budget principal, budget annexe de l'eau et budget annexe de l'assainissement) s'élève à 2.036 706.60 € HT dont la répartition par poste est listée ci-après :

<b>OP 01-419 - ZAC DE LA VRILLONNERIE SUD - CHAMBRAY-LES-TOURS</b>					
<b>Estimation de la valorisation foncière des biens rétrocédés</b>					
N° de la parcelle	Surface parcelle en m <sup>2</sup>	Vocation de la parcelle	Surface vocation en m <sup>2</sup>	Ratio €/m <sup>2</sup>	Montant en € HT
BE 777	1 354	Trottoir	1 000	50,00	50 000,00
		Pelouse	354	15,00	5 310,00
BE 765	107	Pelouse	107	15,00	1 605,00
BE 742	269	Pelouse	269	15,00	4 035,00
BE 734	197	Trottoir	197	50,00	9 850,00
BE 732	21	Transformateur	21	50,00	1 050,00
BE 733	933	Voirie + trottoir	933	65,00	60 645,00
BE 767	63	Transformateur	63	50,00	3 150,00
BE 768	1 189	Espace vert planté	1 189	25,00	29 725,00
BE 772	18	Pelouse	18	15,00	270,00

BE 726	7 778	Voirie + trottoir	7 178	65,00	466 570,00
		Espace vert planté	600	25,00	15 000,00
BE 474	3	Trottoir	3	50,00	150,00
BE 550	3	Pelouse	3	15,00	45,00
BE 780	14	Pelouse	14	15,00	210,00
BK 609	25	Pelouse	25	15,00	375,00
BE 753	24	Pelouse	24	15,00	360,00
BE 781	12	Espace vert planté	12	25,00	300,00
BE 783	1 492	Espace vert planté	1 492	25,00	37 300,00
BE 738	1 858	Fossé	1 858	10,00	18 580,00
BE 751	3 684	Espace vert planté	3 684	25,00	92 100,00
ZC 29	21 050	Bassins de rétention des eaux pluviales	36 910		1 240 076,60
ZC 30	15 860				
<b>TOTAL</b>	<b>55 954</b>			<b>TOTAL</b>	<b>2 036 706,60</b>

La valeur des biens correspondant aux équipements publics à intégrer dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire (budget principal, budget annexe de l'eau et budget annexe de l'assainissement) s'élève à 2 534 616,97 € HT dont la répartition par poste est listée ci-après et le tableau détaillé joint à la délibération :

Budget principal : 1 077 963,15 € HT

Budget annexe de l'eau : 27 471,72 € HT

Budget annexe de l'assainissement : 1 429 182,10 € HT

En raison d'une prise en charge à terme par les services de la métropole, les coûts d'entretien générés par la rétrocession des aménagements et équipements publics ont fait l'objet d'une valorisation financière :

- Espaces verts : 23 158.90 € TTC par an
- Espaces circulés : 15 072.35 € TTC par an
- Eclairage : 263.10 € TTC par point par an
- Réseaux eaux pluviales : 6 530.40 € TTC par an

Cette valorisation fera l'objet d'une demande de budget complémentaire en terme de fonctionnement pour les services impactés,

La présente délibération a pour objet d'approuver le bilan de liquidation transmis le 10 octobre 2024 et de donner quitus de sa mission à la Société d'Équipement de Touraine de la réalisation et de la commercialisation de l'opération « La Vrillonnerie Sud » à Chambray-lès-Tours.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-10 et L1523-3,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L304 et suivants,

Vu la délibération en date du 20 juin 1991 de la ville de Chambray-lès-Tours confiant à la SET la réalisation de l'extension de la zone d'aménagement concertée (ZAC) de la Vrillonnerie Marsin, située au lieu-dit « La Baraudière », par un traité de concession,

Vu la délibération en date du 30 mars 1995 de la ville de Chambray-lès-Tours approuvant l'avenant n°1, signé le 30 mars 1995, relatif à l'intégration des nouvelles modalités de passation des marchés suite à l'entrée en vigueur de la loi Sapin,

Vu la délibération en date du 25 mars 1996 de la ville de Chambray-lès-Tours approuvant l'avenant n°2, signé le 25 mars 1996, afin d'être en adéquation avec la durée de remboursement de l'emprunt contracté sur cette opération, et de procéder à la prolongation de la durée de la concession jusqu'au 19 juillet 2007,

Vu la délibération en date du 24 avril 2003 de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus déclarant d'intérêt communautaire le site de La Baraudière,

Vu la délibération en date du 24 avril 2003 de la ville de Chambray-lès-Tours approuvant l'avenant n°3, signé le 5 mai 2003 du fait de la déclaration d'intérêt communautaire concernant ce site et du transfert de l'opération de la Ville de Chambray-lès-Tours à la communauté d'agglomération Tour(s)plus, comme nouvelle collectivité cocontractante, pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 5 juin 2013,

Vu cette même délibération autorisant l'extension du périmètre de l'opération dans la perspective de création d'une nouvelle ZAC sur l'ensemble du nouveau périmètre,

Vu cette même délibération actant l'actualisation de la convention au regard de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) avec mise en conformité avec les dispositions des articles L 300-4 et L 300-5 nouveaux du Code de l'urbanisme, qui a été approuvée par négociation d'une convention publique d'aménagement,

Vu la délibération en date du 20 septembre 2007 de la communauté d'agglomération Tour(s)Plus approuvant l'avenant n°4, signé le 6 décembre 2007, afin de procéder à une réduction du périmètre de l'opération et de modifier le bilan d'aménagement en conséquence,

Vu la délibération en date du 2 octobre 2008 de la communauté d'agglomération Tour(s)Plus approuvant l'avenant n°5, signé le 16 décembre 2008, afin de compléter la mission de l'aménageur, de modifier sa rémunération en conséquence et d'ajuster le montant de la participation prévisionnelle de la communauté d'agglomération,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2011 de la communauté d'agglomération Tour(s)Plus approuvant l'avenant n°6, signé le 19 octobre 2011, qui proroge la durée de la concession de 10 ans, soit jusqu'au 5 juin 2023,

Vu la délibération en date du 25 juin 2018 de Tours Métropole Val de Loire approuvant l'avenant n°7, signé le 30 juillet 2018, afin de modifier les modalités de rémunération de l'aménageur,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2019 de Tours Métropole Val de Loire approuvant l'avenant n°8, signé le 4 décembre 2019, afin de modifier les modalités de rémunération de l'aménageur,

Vu la délibération en date du 22 mai 2023 de Tours Métropole Val de Loire approuvant l'avenant n°9, signé le 22 mai 2023, qui proroge la durée de concession de 10 mois, soit jusqu'au 5 avril 2024,

Vu la délibération en date du 13 Novembre 2023 de Tours Métropole Val de Loire approuvant l'avenant n°10, signé le 13 novembre 2023, afin d'apporter, en prévision de la clôture de l'opération, des modifications à la CPA, notamment pour prendre en considération la réforme des traitements comptables et de l'éligibilité au FCTVA des participations versées aux aménageurs en contrepartie de la remise d'ouvrages, et afin de réviser les modalités de versement de la rémunération de l'aménageur ainsi que les versements au bénéfice de la collectivité concédante,

Vu le procès-verbal de remise des ouvrages du 25 Avril 2024,

Vu le tableau de répartition des montants de travaux par poste,

Vu le bilan définitif de liquidation de l'opération transmis par la SET le 10 octobre 2024,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 28 janvier 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 30 janvier 2025,

- **APPROUVE** la reddition des comptes de l'opération « La Vrillonnerie Sud » à Chambray-lès-Tours, tel qu'il a été présenté dans le bilan ;

- **APPROUVE** la rétrocession à l'euro symbolique avec dispense de le verser, au profit de Tours Métropole Val de Loire, des parcelles cadastrées section BE 777, BE 765, BE 742, BE 734, BE 732, BE 733, BE 767, BE 768, BE 772, BE 726, BE 474, BE 550, BE 780, BK 609, BE 753, BE 781, BE 783, BE 738, BE 751, ZC 29 et ZC 30 pour une superficie totale de 55 954 m<sup>2</sup> ;

- **APPROUVE** la valeur des biens correspondant aux emprises foncières, à hauteur de 2 036 706,60 € HT, qui seront intégrés dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire ;

- **APPROUVE** la valeur des équipements publics, à hauteur de 2 534 616,97 €HT, qui seront intégrés dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire ;

- **PRECISE QUE** les frais d'acte notarié liés à ce transfert de propriété seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **APPROUVE** le classement des emprises de voiries, de pistes cyclables et des espaces piétons dans le domaine public routier métropolitain ;

- **INDIQUE** que les emprises foncières des équipements communs seront incorporées dans le domaine non cadastré à l'issue des formalités de publicité foncière ;

- **DIT QUE** Tours Métropole Val de Loire reprend à compter du 25 Avril 2024 l'ensemble des obligations (notamment contrats, conventions, marchés, taxes etc...), des droits (conventions etc...) et procédera à toutes les régularisations nécessaires ;

- **DONNE** quitus de la gestion de cette opération à la Société d'Équipement de Touraine ;

- **DIT** qu'un exemplaire du bilan de liquidation de l'opération « Parc d'activités La Vrillonnerie Sud » au 10 octobre 2024 est annexé à la présente délibération, ainsi qu'un exemplaire des documents suivants : plan de situation localisé, procès-verbal de remise des ouvrages, tableau de répartition par poste des montants de travaux réalisés ;

- **APPROUVE** le versement par la SET à Tours Métropole Val de Loire du solde de l'avoir sur participation à l'opération d'un montant de 307 340,58 € TTC ;

- **APPROUVE** le versement par Tours Métropole Val de Loire à la SET du solde de la rémunération d'intéressement d'un montant de 24 335,14 € TTC ;

- **APPROUVE** la valorisation financière des coûts d'entretien générés par la rétrocession des aménagements et équipements publics à la collectivité et la demande de budget complémentaire en terme de fonctionnement pour les services impactés, soit :

- Espaces verts : 23 158.90 € TTC par an
- Espaces circulés : 15 072.35 € TTC par an
- Eclairage : 263.10 € TTC par point par an
- Réseaux eaux pluviales : 6 530.40 € TTC par an

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué aux bâtiments et au foncier à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ainsi que tous les actes authentiques à intervenir, dont la rédaction sera effectuée par l'office notarial Notaires Loire Conseils, sis 1 Place Jean Jaurès à Tours.

*Catherine GAULTIER : Merci président. Il s'agit là du parc d'activité de la Vrillonnerie Sud, au terme de la CPA intervenue le 5 avril 2024. La SET a transmis le bilan de liquidation de l'opération. Donc c'est un bilan positif avec un solde 1 771 675,73 €. Conformément aux avenants, la Métropole a versé à la SET une avance sur la rémunération d'intéressement et donc devra verser le solde la rémunération pour un montant de 24 335,14 €. Par ailleurs, les ouvrages et les espaces publics réalisés et livrés dans le cadre de l'opération sont officiellement rétrocédés au profit de Tours Métropole Val de Loire. Ces ouvrages sont principalement constitués des voiries, des espaces piétons, des espaces verts situés dans le périmètre du parc d'activités la Vrillonnerie Sud. L'ensemble des ouvrages et emprises a été réalisé et réceptionné. La rétrocession est consentie à l'euro symbolique avec dispense de verser. Vous aviez tout le détail de l'estimation et de la valorisation foncière des biens rétrocédés dans la délibération. Cette valorisation fera l'objet d'une demande de budget complémentaire en termes de fonctionnement pour les services impactés. Et la présente délibération a pour objet d'approuver le bilan de liquidation transmis le 10 octobre 2024 et de donner quitus de sa mission à la société d'équipement de Touraine la SET, de la réalisation et de la commercialisation de l'opération La Vrillonnerie Sud à Chambray-lès-Tours. Et donc, il vous est proposé d'autoriser le président ou le vice-président délégué aux bâtiments et au foncier à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente*

*délibération, ainsi que tous les actes authentiques à intervenir, dont la rédaction sera effectuée par l'office notarial Notaires Loire Conseils sis 1 place Jean Jaurès à Tours.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**MM DENIS, COULON, CHAILLOUX, DE OLIVEIRA, FENET, GAGNAIRE et SOL se déportent et ne prennent pas part au vote.**

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 70

Nombre de conseillers votants : 85

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIQU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire est propriétaire d'un ensemble de parcelles qui constituent le secteur économique de la ZAC Monconseil à Tours, et a obtenu le permis d'aménager pour ce secteur le 21 mai 2024.

La Société d'Équipement de Touraine (SET) souhaite réaliser une opération immobilière sur le lot H du secteur économique, une promesse de vente du terrain a été signée en ce sens avec Tours Métropole Val de Loire le 27 août 2024.

Pour réaliser ce programme de bureaux d'environ 2 130 m<sup>2</sup>, la SET souhaite s'associer à la SAS Aethica au sein d'une Société Civile de Construction Vente (SCCV) dotée d'un capital de 1 000 €, dont Aethica sera majoritaire à 51% et la SET détiendra 49%.

Le permis de construire devrait être déposé avant la fin du mois de mars 2025 afin de livrer l'ensemble immobilier au cours du second trimestre 2027 pour la société SETIPP, entreprise spécialisée dans les Télécoms.

Le démarrage de l'opération s'effectuera une fois la signature de la Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) effectuée.

L'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que « [...] toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration, en application du premier alinéa du présent article [...] ».

Toute prise de participation d'une SEM dans le capital d'une société commerciale se doit d'être précédée d'un accord exprès de la part des collectivités administratrices.

La SET sollicite l'accord exprès de Tours Métropole Val de Loire avant la prise de participation dans cette nouvelle structure dénommée « SCCV LE LOT H », il est donc proposé d'autoriser la SET, dont Tours Métropole Val de Loire est actionnaire à hauteur de 21,14 %, de participer au capital de la SCCV LE LOT H à hauteur de 49 %, soit 490 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1524-5,

Vu le projet de statuts de la SCCV LE LOT H,

Vu le bilan simplifié de la SCCV LE LOT H,

Vu la présentation sommaire de l'opération,

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la SET du 3 décembre 2024,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 28 janvier 2025,

- **APPROUVE** la prise de participation de la SET au capital de la SCCV LE LOT H, à créer, à hauteur de 490 €, soit 49% du capital social de ladite société ;

- **AUTORISE** ses représentants au conseil d'administration de la SET à voter en faveur de cette prise de participation ;

- **DIT QUE** le projet de statuts de la SCCV LE LOT H ainsi que le projet de bilan prévisionnel simplifié sont joints à la présente délibération.

Frédéric AUGIS : *Mes chers collègues, y-a-t-il des demandes d'intervention ?*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_25\_02\_24\_020- DECHETS - CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS DE PARCAY-MESLAY - REMBOURSEMENT PAR LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L.) TRI VAL DE LOIRE DES FRAIS DE TRANSPORT DU PUBLIC POUR EFFECTUER LA VISITE DU CENTRE DE TRI**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 70

Nombre de conseillers votants : 85

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement de ses actionnaires dans la communication sur le tri, la Société Publique Locale (S.P.L.) TRI VAL DE LOIR(E) a souhaité proposer une solution pour faciliter la visite du centre de tri pour toutes les écoles et populations du territoire.

Le coût du transport des scolaires pouvant être un frein, la S.P.L. a voté lors de son Conseil d'administration du 26 juin 2024 un budget d'accompagnement financier pour la prise en charge de ces transports.

Ce budget servira à rembourser les frais de transport payés par les collectivités pour transporter des classes ou des groupes d'adultes afin de faire visiter le centre de tri.

Les règles d'affectation et de remboursement décidées par le Conseil d'administration du 26 juin 2024 tiennent compte de la population des collectivités et de l'éloignement des écoles par rapport au centre de tri.

Le budget global affecté pour les 11 actionnaires est de 105 000 euros H.T. Tours Métropole Val de Loire peut se faire rembourser jusqu'à un montant plafond de 24 221 euros H.T. par an, soit environ 197 visites environ par an.

Ces règles pourront être amendées par le Conseil d'administration de la S.P.L.

Le remboursement de chaque collectivité se fera en année n+1 au travers d'un titre établi par la S.P.L. selon le montant attendu et sur présentation des factures de transports payées par Tours Métropole Val de Loire sur l'année n. L'année 2024 est l'année de démarrage. Seulement une dizaine de visites a eu lieu.

Il est donc décidé d'approuver la refacturation à la S.P.L. des transports de public pour la visite du centre de tri et cela selon les règles édictées par le Conseil d'administration de TRI VAL DE LOIR(E).

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 06 février 2025,

- **APPROUVE** le principe et les modalités pour le remboursement par la S.P.L. TRI VAL DE LOIR(E) des frais de transport du public de la Métropole lors des visites du centre de tri des emballages de Parçay-Meslay ;

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

*Frédéric AUGIS : J'ai un déport de Madame PLOQUIN, Messieurs COHEN, LEFRANCOIS, FENET et DRUELLE, représentants la SPL Tri Val de Loire.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**Mme PLOQUIN, MM COHEN, LEFRANCOIS, FENET et DRUELLE se déportent et ne prennent pas part au vote.**

---

## **C\_25\_02\_24\_021- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 69

Nombre de conseillers votants : 84

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BRIAND, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La pollution sonore constitue l'une des principales nuisances pour nos concitoyens qui vivent en milieu urbain ou au voisinage des grandes infrastructures de transport. Face à ce constat, les pouvoirs publics français réagissent, mettent en œuvre et améliorent depuis plus de 30 ans les politiques de lutte contre le bruit. Pourtant, face à cette pollution, ces politiques publiques peuvent se montrer encore lacunaires.

Dans le cadre de l'application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les grandes agglomérations et grandes infrastructures de transports terrestres doivent faire l'objet de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

L'objectif de cette directive est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est donc un document de prévention prévu pour certaines infrastructures routières et autoroutières (avec trafic de plus de 3 millions de véhicules/an), ferroviaires (à plus de 30 000 passages de train) ou certains aérodromes civils (avec trafic annuel de plus de 50 000 mouvements, hors certains entraînements) et dans certaines agglomérations de plus de 100 000 habitants.

S'agissant de Tours Métropole Val de Loire, ce document stratégique fait suite à l'évaluation cartographique de l'environnement sonore réalisée en 2021. L'évaluation a été réalisée avec la nouvelle méthode de calcul CNOSSOS-EU, exigée par la directive européenne de 2015 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les cartes stratégiques du bruit issues de cette évaluation sont consultables depuis 2022 sur le site internet de la Métropole.

Les différentes sources de bruit concernées par ce PPBE et les cartographies du bruit stratégique sont le bruit routier, le bruit ferroviaire, le bruit aérien et le bruit des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La création de ce PPBE s'est appuyée sur la réalisation des cartographies du bruit stratégique, puis sur un diagnostic établi entre les communes et Tours Métropole Val de Loire. Les gestionnaires d'infrastructures (Vinci, SNCF, SMADAIT, etc...) ont aussi été associés à la démarche afin de proposer leurs actions.

Ce plan met en avant les actions réalisées les 10 dernières années et prévues pour les 5 ans à venir (2025-2029), pour diminuer et prévenir l'exposition de la population sur les secteurs à enjeux.

Il comporte plusieurs axes qui, chacun, mobilisent des acteurs spécifiques ou prévoient des synergies :

- Axe 1 « La Route »,
- Axe 2 « La Mobilité »,
- Axe 3 « La Rue »,
- Axe 4 « L'Agora »,
- Axe 5 « La Mairie »,
- Axe 6 « La Nature »,
- Axe 7 « L'Avion ».

Ce plan et les cartes qui l'accompagnent ont été soumis à la consultation du public du 26 juin au 26 août 2024, soit deux mois, conformément aux dispositions de l'article R.572-9 du Code l'environnement.

L'enquête publique a donné lieu à 71 participations. Les suggestions et doléances exprimées s'inscrivent dans le cadre d'actions du PPBE 2025-2029 qui seront traitées avec attention.

Il vous est proposé d'approuver ce plan afin qu'il soit mis en œuvre jusqu'en 2029.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.572-1 et suivants ainsi que les R.572-1 et suivants,

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2023 portant approbation des cartes de bruit des infrastructures routières (hors réseau autoroutier),

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 06 février 2025,

- **APPROUVE** le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2024-2029 dans son ensemble (cartes du bruit consultables sur le site internet de Tours Métropole Val de Loire, document stratégique et plan d'actions) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte procédant de la présente délibération.

Martin COHEN : *Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vous présente une délibération concernant le plan de prévention du bruit dans l'environnement de Tours Métropole. C'est un plan qu'on était obligé de faire dans le cadre de la directive Européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. On se doit, en suivant cette directive, de faire des cartes de bruit stratégiques, ce qu'on avait réalisé en 2021 et donc, un des plans de prévention bruit dans l'environnement, c'est le 4<sup>ème</sup> qu'on présente aujourd'hui. Sur les dix dernières années, on n'a pas mal d'actions qui ont déjà été réalisées, et là on prévoit les actions des cinq prochaines années sur six axes. J'en présente quelques-uns, le premier c'est tout ce qui tourne autour de la route avec des écrans anti-bruit, des enrobés phoniques, la limitation de vitesse aussi. L'axe sur la mobilité avec la ligne de Tram, ces actions qui sont déjà mises en œuvre pour une grande majorité, pour la ligne de Tram ou tout ce qui est autour de l'intermodalité. L'axe trois sur la rue, avec des actions de piétonnisation, de végétalisation par exemple. Voilà, ce sont ces différentes actions qui se trouvent dans ce plan et que je vous propose d'approuver ce soir.*

Frédéric AUGIS : *Alors j'ai deux interventions, j'ai d'abord Christophe DUPIN et après j'ai également Christophe BOULANGER.*

Christophe DUPIN : *Merci Monsieur le Président. Merci Martin pour cette rapide présentation, mais après quand on voit le document, vraiment je félicite pour le détail des différents axes. On rappelle quand même qu'un sondage qui a été fait en 2020 est présente dans les documents sur plus de 1000 personnes de la Métropole, et 78% des sondés reconnaissaient que le bruit constituait une gêne importante pour eux, ce qui est énorme,*

*sachant que le bruit engendre souvent des problèmes de santé, troubles du sommeil, angoisse, etc. En particulier, on voit que le bruit routier, pour 43% des sondés, considèrent que le bruit routier est un bruit très fort. Voilà ce petit préambule, c'est pour dire que cela concerne énormément de nos concitoyens des différentes communes de la Métropole. On voit que sur tous les axes, il y a plein de dispositifs et d'actions qui ont été mis en place, la qualité des enrobés, la limitation de la vitesse, la limitation des flux de voitures, le transport collectif, le développement évidemment du train, du SERM à venir, du tramway, des lignes de bus, des véliovals, des lignes de vélos sécurisées, etc. Il y a ainsi tout un ensemble de dispositifs qui ont une action sur le trafic routier, donc une action évidemment sur la pollution atmosphérique, ça on le sait, mais aussi sur la pollution sonore, et c'est un point extrêmement important. J'ai une question concernant le plus vieil axe routier, c'est-à-dire l'autoroute A10, on a vu que dans les derniers investissements et routes qui ont été mises en place, à chaque fois des murs anti-bruit ont été mis en place, et on constate que l'A10 est assez dépourvue de murs anti-bruit, notamment sur la traversée centrale Tour/Saint-Pierre-des-Corps puisque c'est là où quand même l'autoroute est très proche des habitations, ce qui est un peu moins le cas sur le Nord de la Métropole et un peu moins le cas sur le Sud de la Métropole. Mais franchement, entre notamment la Loire et le Cher, il y a une concentration, une densité d'habitations et de bruit. Je vous invite à aller vous promener, que ce soit à Saint-Pierre-des Corps, le long de l'avenue Georges Pompidou, ou à Tours le long de la rue Estienne d'Orves, qui font les deux parallèles, c'est très sonore, des nuisances très importantes. J'aimerais savoir quid des investissements pour ces habitants de murs anti-bruit. Il y a eu une petite expérimentation notamment de murs anti-bruit côté Saint-Pierre-des-Corps avec des murs anti-bruit solaires avec du photovoltaïque, et c'est une expérimentation. Je voulais savoir est-ce que lorsqu'il y a eu l'accord avec Vinci Autoroute, l'État et la Métropole, on a parlé tout à l'heure de l'autoroute bas carbone, qu'en est-il de cet aspect-là, sur ces murs anti-bruit qui sont une nécessité pour tous les riverains. Je vous assure que c'est une extrême forte nuisance, et pensez aussi à ceux qui sont à l'intersection de la ligne de chemin de fer et de l'autoroute avec des habitations qui sont à hauteur de l'autoroute, quand vous êtes sur l'autoroute, vous voyez les immeubles qui sont très proches. Donc j'aimerais savoir ce qu'il en est, Martin ou Frédéric AUGIS, je crois qu'il y a eu des rendez-vous avec Vinci Autoroute notamment sur ce sujet-là. Merci.*

Christophe BOULANGER : *Merci Monsieur le Président. Je complète juste cette intervention très rapidement, je voulais le faire lors l'adoption de la convention sur les passerelles dans le cadre de l'autoroute bas carbone. En fait, sur l'autoroute bas carbone de la convention, un seul volet n'a pas été traité aujourd'hui, tous les autres ont été traités par convention, c'est la dernière convention qui reste à signer justement sur la prise en compte de ces éléments de protection phonique. C'est un problème de pollution, mais c'est aussi et surtout un problème de santé publique. Je pense qu'il est temps maintenant d'activer ce dernier volet de la convention autoroute bas carbone sur ce point-là, tout est prévu en tout cas sur les études et le portage financier. Ce serait dommage qu'on s'arrête en si bon chemin, et donc que je demande effectivement qu'on signe le plus rapidement cette dernière convention sur l'autoroute bas carbone. Merci.*

Cathy SAVOUREY : *Et pour compléter sur cet élément, mais c'est une réflexion que l'on mène dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain où on s'interroge tous ensemble sur la question de la relation entre urbanisme et santé. Il y a une évaluation, Christian pourrait peut-être en dire deux mots, qui va être faite sur ces questions. C'est vrai qu'on peut même s'interroger jusqu'à quel point on peut autoriser ou non la densification autour de ces axes routiers. On parle du bruit, mais on a aussi la question de la pollution et des particules fines que l'on peut retrouver. On voit bien que la ville de Tours, comme beaucoup*

*de territoires n'échappe pas à des jours de pollution pendant l'année avec des qualités d'air qui sont vraiment mauvaises. Et donc cela pose la question par rapport à des personnes sensibles qui font de l'asthme chronique avec des enfants qui font de l'asthme chronique de plus en plus. C'est vrai qu'il faut aussi amener cette réflexion dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, on l'a démarré et on doit se poser ce type de question. Est-ce qu'il y a des axes où on doit permettre la densification ou non en état ? Où est-ce que on se dit que l'on fait une pause en attendant que les solutions soient trouvées, que ce soit les murs anti-bruit ou les questions de pollution. Voilà, je voulais rajouter aussi cet élément dans le débat puisque on est en plein dans notre réflexion PLUM et qu'elle doit se terminer prochainement, et on doit arrêter notre projet d'ici quelques mois.*

Frédéric AUGIS : *Tout à fait. D'autres demandes d'intervention ? Je partage totalement l'avis des deux Christophe, j'ai été également saisi par le maire de Tours, Emmanuel DENIS sur ce sujet, et c'est à l'ordre du jour du premier du prochain comité de pilotage du 17 avril avec la signature de la dernière convention qui va dans ce sens-là, comme il y avait eu des murs anti-bruit dans la descente de Saint-Avertin qui ont quand même amélioré la vie des habitants dans cette partie, nous avons fait une visite de chantier. Effectivement on voit bien avec du béton maigre qui avait permis aussi de limiter l'ensemble du CO2. Je me permets aussi de remercier l'ensemble des services pour ce gros travail, et Martin qui l'a dirigé.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_25\_02\_24\_022- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - JOUE-LES-TOURS  
- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA RABIERE ET DU MORIER -  
APPROBATION DU COMPTE D'EXPLOITATION 2023 ET DES REDEVANCES LIEES  
AU GAIN DE LA COGENERATION**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 69

Nombre de conseillers votants : 84

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BRIAND, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

En 2009, la société Cogestar a été autorisée par convention, à installer deux unités de cogénération sur les sites de La Rabièrre et du Morier de Joué-lès-Tours, dans le cadre des contrats d'obligation d'achat de l'électricité produite durant 12 années. Au terme de ce contrat d'obligation d'achat au 26 janvier 2022, Tours Métropole Val de Loire a autorisé Dalkia, en substitution de Cogestar, à travers 2 avenants à la convention initiale, de se positionner sur le marché de capacité et/ou sur le marché libre d'électricité.

Dans l'avenant n° 2 de la convention d'occupation temporaire du domaine public, l'article 3 stipule que le titulaire de la convention d'occupation temporaire doit s'acquitter d'une redevance, conformément à l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques. Cette redevance se décompose comme suit :

- une part fixe de base de 3 154 €,
- une part variable, fixée à 30 % des gains nets générés par le fonctionnement de la cogénération, calculée au 31 mars de chaque année. Cette part est basée sur les résultats de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N-1.

Pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, cette redevance se décompose comme suit :

- 3 368,47 € pour la part fixe 2023 actualisée,
- 178 335 € pour la part variable.

Il convient de noter que la composante variable de l'année 2023 intègre une régularisation de la participation, appelée « C.R.I.M. » (Contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité), d'un montant de 120 168 € H.T., relative à l'exercice 2022. Cette régularisation s'inscrit dans le cadre des prévisions mentionnées dans la délibération en date du 24 juin 2024.

De plus, Dalkia a présenté à Tours Métropole Val de Loire le compte d'exploitation de l'année 2023 ainsi que les justificatifs relatifs aux gains de la cogénération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2125-3,

Vu la délibération du 24 juin 2024 concernant la convention d'occupation temporaire des unités de cogénérations de la Rabière et du Morier – approbation du compte d'exploitation 2022 et des redevances liées au gain de la cogénération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 06 février 2025,

- **PREND ACTE** du compte d'exploitation sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 relatif à la convention d'occupation temporaire de La Rabière et du Morier de la ville de Joué-Lès-Tours ;

- **APPROUVE** l'émission des titres de recettes relatif à la convention d'occupation temporaire de La Rabière et du Morier de la ville de Joué-lès-Tours pour la redevance de 181 703, 47 € au titre de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Martin COHEN : *La délibération suivante concerne la convention d'occupation temporaire des cogénérations de la Rabière et du Morier à Joué-lès-Tours. Ce sont des cogénérations qui fonctionnaient jusqu'en 2022 avec des contrats d'obligation d'achat de l'électricité. Ces contrats n'existent plus, il y a plus d'obligation d'achat sur les cogénérations, donc l'opérateur Dalkia, s'est tourné vers les marchés de capacité, c'est à dire qu'on vend quand il y a besoin d'électricité sur les réseaux, et pour cela Dalkia doit s'acquitter d'une redevance avec une part fixe et une part variable, et là, la délibération concerne la redevance pour l'exercice 2023, avec 3 368 € pour la part fixe, et 178 335€ pour la part variable. Ce sont des sommes conséquentes, mais ne vous réjouissez pas trop vite, cela n'arrivera pas tous les ans, c'était la période où l'électricité coûtait très cher et où c'était très tendu sur le réseau électrique, cela n'était pas le cas en 2024, cela n'a pas l'air d'être le cas sur 2025, donc on n'aura pas de redevances de ce type-là tous les ans.*

Frédéric AUGIS : *Exactement.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_25\_02\_24\_023- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE (S.I.E.I.L.) POUR LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 69

Nombre de conseillers votants : 84

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BRIAND, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La Communauté de communes du Castelrenaudais (C.C.C.) a approuvé par délibération de son Conseil communautaire du 21 février 2024 son adhésion pour le transfert de la compétence « Eclairage public » au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (S.I.E.I.L.) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

La Communauté de communes Loches Sud Touraine (C.C.L.S.T.) a approuvé par délibération de son Conseil communautaire du 27 juin 2024 son adhésion pour le transfert de la compétence « Eclairage public » au S.I.E.I.L. à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, Tours Métropole Val de Loire est appelée à se prononcer sur l'adhésion de ces nouveaux membres. A l'issue de la consultation de l'ensemble des communes ou E.P.C.I. membres consultés, le S.I.E.I.L. pourra demander la modification de son périmètre d'adhérents auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Tours Métropole Val de Loire n'émet aucune réserve à ces deux nouvelles adhésions.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-18,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Castelrenaudais du 21 février 2024 approuvant son adhésion pour le transfert de la compétence éclairage public au S.I.E.I.L. à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,

Vu la délibération de la Communauté de communes Loches Sud Touraine du 27 juin 2024 approuvant son adhésion pour le transfert de la compétence éclairage public au S.I.E.I.L. à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 06 février 2025,

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Castelrenaudais et de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire pour la compétence « Éclairage public ».

*Martin COHEN : Là, c'est une délibération pour se prononcer sur l'adhésion de nouveaux membres au sein du S.I.E.I.L. du syndicat d'énergie, il s'agit de la communauté de communes du Castelrenaudais et la communauté de communes Loches Sud Touraine pour les compétences éclairage public dans ces deux cas-là.*

*Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

Convocations adressées le mardi 18 février 2025  
Nombre de conseillers titulaires présents : 69  
Nombre de conseillers votants : 84  
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BRIAND, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Stéphane HOUQUES, membre du bureau donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire conduit de nombreuses actions répondant aux enjeux climatiques de demain : le schéma directeur Vert, le Vélival, l'élaboration du PLUm, la gestion intégrée des eaux pluviales, les travaux d'économies d'énergies de la station d'épuration des eaux usées de la Grange David pour ne citer que les plus récents.

De plus, la Métropole est engagée dans un label « *Territoire Engagé pour la Transition Ecologique* » qui lui permet de bénéficier d'un accompagnement de l'Ademe pour améliorer en continue ses politiques publiques favorables au climat.

Elle est également membre du consortium des collectivités de la région Centre-Val de Loire qui s'engagent dans un dispositif de formation de ses agents aux enjeux de la transition écologique et énergétique et de transformation managériale de sa structure. Ce dispositif appelé iTEEnéraire fait l'objet d'une publicité nationale et met en valeur les différentes dynamiques conduites par la Métropole et dans le Département.

Depuis 2016, les Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants doivent obligatoirement approuver un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan se compose d'un état des lieux (**diagnostic**), d'une trajectoire visée (**stratégie**) et d'un **plan d'actions**, chiffré et étayé de moyens. Ce plan est celui du territoire et il a vocation à entraîner tous les acteurs dans une démarche active pour :

- réduire nos émissions de gaz à effets de serre (atténuation),
- diminuer notre consommation énergétique,
- améliorer la qualité de notre air,
- adapter notre territoire aux effets du dérèglement climatique.

La délibération de lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Tours Métropole Val de Loire a été approuvée le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Pour réussir, la métropole doit mobiliser tous les acteurs du territoire et, à cet effet, a sensibilisé au changement climatique près de 300 personnes depuis 2021.

Un diagnostic territorial a été produit entre 2021 et 2023. Les principaux éléments sont les suivants :

- 43 % des émissions des GES du territoire proviennent du secteur routier,
- 29 % du secteur résidentiel,
- 15 % du tertiaire.

Ces éléments de diagnostic nous ont permis d'écrire une stratégie globale d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique en 4 axes :

- amplifier la lutte contre l'effet de serre d'ici à 2030,
- adapter notre territoire aux impacts du dérèglement climatique,
- améliorer la qualité de l'air,
- faire ensemble pour faire plus et mieux.

Des ateliers d'élaboration du plan d'actions ont eu lieu entre novembre et janvier 2024.

Ainsi, le 24 mars 2024, un arrêt de projet du Plan Climat Air Energie Territorial a été adopté.

Ce projet de PCAET et tous les documents adoptés ont été soumis pour avis à la Préfète de Région, au Président du Conseil Régional, à l'autorité environnementale et au CODEV.

L'avis de la Préfète de Région a été reçu le 30 juillet dernier et l'avis du CODEV le 24 septembre 2024.

Plusieurs réunions de travail, ainsi qu'une réponse écrite formalisée et rendue publique a été faite à la Préfète de Région en novembre 2024.

Une réunion de discussion et de réponse aux questions du CODEV a été organisée le 30 janvier 2025.

L'ensemble des documents délibérés ont été soumis à consultation obligatoire du public du 11 décembre au 11 janvier 2025, au siège de la Métropole et sur son site internet.

Les avis formulés ainsi que les résultats de la consultation n'impactent pas le projet global.

Le PCAET doit être évalué au bout de 3 ans et mis à jour au bout 6 ans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 123-19 du Code de l'environnement,

Vu la loi n°2015-992 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2025,

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 et son arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial,

Vu l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

Vu la délibération n°24\_03\_25\_035 du Conseil Métropolitain qui approuve l'arrêt projet du PCAET 2024-2030 (diagnostic, stratégie, programme d'actions et évaluation environnementale) du 24 mars 2024,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis du CODEV et la réponse qui leur a été apportée en séance,

Vu la mise à disposition au public du diagnostic, de l'évaluation environnementale, de la stratégie, du programme d'actions, des remarques de l'Etat et des réponses apportées, entre le 11 décembre et le 11 janvier, ainsi que l'ensemble des réponses obtenues,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 06 février 2025,

- **APPROUVE** le Plan Climat Air Energie Territorial de Tours Métropole Val de Loire 2024-2030. Il comprend les pièces suivantes :

- un diagnostic
- une stratégie territoriale
- une étude environnementale
- un programme d'actions

- **DECIDE** de poursuivre l'animation territoriale concourant à améliorer la lutte contre le dérèglement climatique à Tours Métropole Val de Loire, de fédérer les acteurs et de piloter les actions les plus structurantes ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

*Stéphane HOUQUES : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vous présente une délibération pour l'approbation du plan climat énergie territorial. C'est la dernière mouture, on en a parlé longtemps, cela fait 4 ou 5 ans qu'on est sur le sujet, donc je suis fier de pouvoir vous l'annoncer pour qu'on puisse se doter de ce plan climat qui est essentiel pour notre territoire. Remercier les services puisque tout le travail de diagnostic, de stratégie, a été fait pour la plupart en interne et de travailler sur le plan d'actions, cela a été un énorme travail de la part des services. Ce projet qu'on vous avait déjà présenté le 24 mars dernier, donc qui est passé devant les instances légales pour pouvoir être certifié ou en tout cas qu'on puisse maintenant l'approuver en Conseil Métropolitain. L'avis de la préfecture est favorable, on a sollicité le Codev qui a rendu son avis aussi, avec qui nous avons échangé, et donc nous pouvons mes chers collègues maintenant approuver ce plan climat énergie territorial.*

*Frédéric AUGIS : Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Effectivement c'est un gros travail et je remercie les services, Stéphane, et l'ensemble des personnes qui ont participé.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

## **C\_25\_02\_24\_025- GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS - REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION D'UN OUTIL DE GESTION DE PLAN COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE AU TITRE DES BIENS PARTAGES - ADOPTION**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 69

Nombre de conseillers votants : 84

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIQU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BRIAND, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Philippe CLEMOT, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire, la Communauté de communes Touraine Est-Vallées et l'État sont engagés sur le Territoire à Risques Importants d'Inondation (T.R.I.) de Tours, dans la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) labellisé le 7 juillet 2020.

Intégrée à l'axe 3 portant sur l'alerte et la gestion de crise, l'action 3.6. du P.A.P.I. « Articuler les P.C.S. et les P.I.C.S. » a pour double objectif d'harmoniser les Plans Communaux de

Sauvegarde (P.C.S.) des territoires des deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés (EPCI), et d'organiser pour chacun d'entre eux la solidarité intercommunale via la réalisation de leur Plan Intercommunal de Sauvegarde (P.I.C.S.).

Par ailleurs, la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, a rendu obligatoire la mise en œuvre d'un PICS pour les établissements publics de coopération intercommunale ayant au moins une commune soumise à un P.C.S.

Pour satisfaire à leurs obligations, Tours Métropole Val de Loire et Touraine Est-Vallées se sont regroupées pour procéder à une consultation unique de mise en concurrence et d'achat d'un outil de gestion de P.I.C.S. et de P.C.S. en prévision de le mettre à disposition des communes membres de Tours Métropole Val de Loire.

Outre la mutualisation des moyens communaux que le P.I.C.S. doit organiser, cette mise à disposition vise à garantir la conservation des P.C.S. et du P.I.C.S. et à partager des pratiques professionnelles de gestion des risques majeurs.

Une subvention européenne, à hauteur de 54 %, susceptible d'être perçue au titre de l'action 3.6. du P.A.P.I. sera demandée par Tours Métropole Val de Loire et le cas échéant, prise en compte dans le calcul des sommes dues par les communes au prorata de leurs dépenses.

Tours Métropole Val de Loire choisit de mettre l'outil à disposition de ses communes membres par l'application du régime de biens partagés prévu à l'article L.5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales et selon des modalités décrites dans un règlement ad hoc.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-4-3,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 06 février 2025,

- **ADOPTÉ** le règlement de mise à disposition d'outil de gestion de plan communal et intercommunal de sauvegarde au titre des biens partagés, joint en annexe ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à la présente délibération.

*Philippe CLEMOT : La délibération de ce soir concerne la gestion des risques technologiques et naturel et plus particulièrement le règlement de mise à disposition d'un outil de gestion de plan communal et intercommunal de sauvegarde au titre des biens partagés pour satisfaire à leurs obligations. TMVL et Touraine Est Vallées se sont regroupés pour procéder à une consultation unique de mise en concurrence et d'achat d'un outil de gestion PICS et PCS. Une subvention Européenne à hauteur de 54% est susceptible d'être perçue au titre de l'action 3-6 du P.A.P.I. sera demandée par Tours Métropole Val de Loire. TMVL a choisi*

*de mettre l'outil à disposition de ses communes membres par l'application du régime de biens partagés prévue à l'article L 52 11-4-3 du Code général des collectivités territoriales, et selon des modalités décrites dans un règlement ad hoc. Je pense qu'il est important de souligner le beau geste de Tours Métropole qui met à disposition cet outil. En conséquence, je vous propose d'adopter cette délibération.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup.*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_25\_02\_24\_026- BATIMENTS ET FONCIER - CHAMBRAY-LES-TOURS - TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS AFFECTES AUX COMPETENCES EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN ET D'ASSAINISSEMENT ET EAU CONCERNES PAR LA 2 EME LIGNE DE TRAMWAY**

---

Convocations adressées le mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 69

Nombre de conseillers votants : 84

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Aude GOBLET, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD-PELLEREAU.

**Conseillers métropolitains absents :**

Philippe BRIAND, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN.

Monsieur Emmanuel DUMENIL, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire exerce, suite à sa création par décret n° 2017- 352 du 20 mars 2017 et conformément à ses statuts, les compétences obligatoires en matière d'aménagement de l'espace « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » et « assainissement et eau ».

Le périmètre de la compétence en matière d'aménagement de l'espace a été précisé par la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie adoptée par délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2016.

En application de l'article L. 5217-5 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 7 des statuts de la Métropole, les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier mis à disposition sont transférés en pleine propriété dans le patrimoine de la Métropole au plus tard un an après la date de la première réunion du conseil métropolitain. Les transferts sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucun droit, salaire ou honoraires.

Aussi il est proposé d'opérer le transfert en pleine propriété, des biens nécessaires à l'exercice des compétences concernées, notamment les voiries et ouvrages accessoires ainsi que les bassins de rétention d'eau pluviale, concernés par la deuxième ligne de tramway et tel qu'inventoriés dans l'annexe à la présente délibération.

Les étapes du transfert seront les suivantes :

- Pour les parcelles cadastrées concernées par la future ligne de Tramway listées en annexe, le transfert de propriété interviendra par acte authentique. Les frais d'acte seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire.

- Pour les parcelles cadastrées et pour les biens non cadastrés concernant d'autres compétences métropolitaines, les délibérations concordantes de la Commune et de Tours Métropole Val de Loire seront inscrites ultérieurement.

La commune de Chambray devant finaliser l'inventaire des parcelles à transférer à Tours Métropole Val de Loire avant de pouvoir délibérer.

Par ailleurs, les parcelles cadastrées devant être divisées car affectées à des compétences à la fois métropolitaines et communales feront également l'objet de délibérations ultérieures.

Seules les parcelles cadastrées feront l'objet d'un acte notarié pour acter auprès du service de publicité foncière le transfert de propriété.

À l'issue des formalités de publicité foncière, lesdites emprises foncières ont vocation à intégrer le domaine non cadastré.

Dans la mesure où ce classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie au sens de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, il n'est pas nécessaire de recourir à une enquête publique.

Le 12 décembre 2024, le Conseil Municipal de Chambray-lès-Tours a adopté dans des termes concordants ce transfert de propriété.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2016 portant approbation des chartes de gouvernance dont la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 24 septembre 2018, portant transfert de l'actif et du passif, de l'inventaire communal vers Tours Métropole Val de Loire au titre des compétences transférées,

Vu la délibération du Conseil municipal de Chambray-lès-Tours du 12 décembre 2024,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 février 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 14 novembre 2024,

- **APPROUVE** l'annexe, jointe à la présente délibération, définissant le patrimoine rattaché aux compétences métropolitaines « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » et « assainissement et eau » et concernées par la 2<sup>ème</sup> ligne de Tramway ;

- **APPROUVE** le transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire à titre gratuit, des biens et droits à caractère mobilier et immobilier, cadastrés concernés par la 2<sup>ème</sup> ligne de Tramway, recensés en annexe ;

- **APPROUVE** le classement des parcelles listées dans le domaine public métropolitain ;

- **DIT** qu'à l'issue des formalités de publicité foncière, lesdites emprises foncières ont vocation à intégrer le domaine non cadastré ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération et tout acte authentique à intervenir, dont l'établissement sera confié à l'office de Maître Véronique GRIGUER, notaire à Chambray-lès-Tours.

Emmanuel DUMENIL : *Merci Président, mes chers collègues. Cette délibération vous propose de rattacher le patrimoine de Chambray à savoir sept parcelles nécessaires à l'exercice des compétences TMVL concernant l'assainissement de l'eau, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tous les modes de déplacements urbains et les ouvrages accessoires. Ce transfert se fera à titre gratuit, sans indemnité ni taxe, et cela concerne entre autres, les parcelles pour le Tram.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup*

*Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

### **Vote à l'unanimité.**

Frédéric AUGIS : *Merci mes chers collègues, avant de lever la séance, je me permets de vous rappeler que nous avons une commission générale le mardi 11 mars à 20h00 ici, dans laquelle nous allons étudier à la fois le Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, le projet de la 2<sup>ème</sup> ligne de Tram, la gestion des déchets et la*

*démutualisation de la direction des ressources humaines. Et enfin, nous adopterons le budget dans le prochain Conseil métropolitain le lundi 31 mars à 18h00 ici également. Bonne soirée à tous, merci.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour de notre séance, la séance est levée à 21 heures.*

À Tours, le 03 AVR. 2025

Le Président,

  
Frédéric AUGIS



La secrétaire de séance,

  
Maria LÉPINE